



RÉMY COINTREAU

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE AU 31 MARS 2005



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/06/05, conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

Chapitre 1	Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	2
	1.1 - Personne assumant la responsabilité du document de référence.....	2
	1.2 - Attestation du responsable du document de référence	2
	1.3 - Contrôleurs des comptes et attestation des contrôleurs des comptes	2
	1.4 - Responsables de l'information	3
Chapitre 2	Caractéristiques de l'opération	4
	Sans objet (voir note d'opération)	
Chapitre 3	Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	5
	3.1 - Renseignements de caractère général concernant Rémy Cointreau	5
	3.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital	6
	3.3 - Répartition actuelle du capital et des droits de vote	12
	3.4 - Marché des titres de Rémy Cointreau	15
	3.5 - Dividendes.....	16
Chapitre 4	Renseignements concernant l'activité de Rémy Cointreau	17
	4.1 - Présentation de la société Rémy Cointreau et de son Groupe	17
	4.2 - Dépendance éventuelle du Groupe Rémy Cointreau	26
	4.3 - Effectifs et évolution au cours des trois derniers exercices.....	27
	4.4 - Politique d'investissements	28
	4.5 - Renseignements concernant les principales filiales.....	29
	4.6 - Sans objet	29
	4.7 - Risques de l'émetteur	29
Chapitre 5	Patrimoine, situation financière, résultats de Rémy Cointreau	35
	5.1 - Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration 2004/2005	35
	5.1.2 - Transition aux normes comptables internationales IFRS.....	39
	5.2 - Comptes consolidés du Groupe (Exercice clos au 31 mars 2005)	42
	5.3 - Rapport financier et comptes de la société au 31 mars 2005.....	70
Chapitre 6	Le gouvernement d'entreprise	85
	6.1 - Organes d'administration et de direction	85
	6.2 - Intérêts des dirigeants dans le capital du Groupe	94
	6.3 - Intéressement du personnel	196
Chapitre 7	Évolution récente et perspectives d'avenir	97
	7.1 - Évolution récente.....	97
	7.2 - Perspectives d'avenir.....	97

1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1 Personne assumant la responsabilité du document de référence

Dominique Hériard Dubreuil, Président du Conseil d'administration.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

“À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du groupe Rémy Cointreau ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.”

Dominique Hériard Dubreuil
Président du Conseil d'administration

1.3 Contrôleurs des comptes et attestation des contrôleurs des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Barbier Frinault & Autres, membre du réseau Ernst & Young, 41, rue Ybry - 92201 Neuilly, représenté par Richard Olivier, nommé le 26 mars 1984 (sous la dénomination Guy Barbier & Autres jusqu'au renouvellement en 1994), renouvelé le 22 septembre 1988, le 22 septembre 1994 et le 24 août 2000 pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Auditeurs et Conseils Associés S.A., membre de Nexia International, 33, rue Daru 75008 Paris, représenté par M. François Mahé, nommé le 26 septembre 1990, renouvelé le 16 septembre 1996, et le 3 septembre 2002 pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean Autissier, c/o Barbier Frinault & Autres, 41, rue Ybry 92201 Neuilly, nommé le 26 septembre 1990, renouvelé le 22 septembre 1994 et le 24 août 2000, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Madame Geneviève Dionis du Séjour c/o Auditeurs et Conseils Associés S.A., 33, rue Daru 75008 Paris, nommée le 26 septembre 1990 et renouvelée le 16 septembre 1996, le 3 septembre 2002 pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

1.3.3 Attestation des responsables du contrôle des comptes individuels et consolidés

Auditeurs & Conseils Associés

Membre de Nexia International
33, rue Daru
75008 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris

Barbier Frinault & Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. à capital variable minimum de € 37 000

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rémy Cointreau et en application de l'article 211-5-2 du livre II du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2005 arrêtés par le Conseil d'administration et pour l'exercice clos le 31 mars 2003 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les comptes annuels ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes consolidés ont été certifiés sans réserve avec une observation relative à un changement de méthodes comptables résultant de l'application anticipée du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif à la consolidation des entités ad-hoc.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2005

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés
Membre de Nexia International
François Mahé

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young
Richard Olivier

Informations annexes - Le document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 des Commissaires aux comptes (respectivement page 82 et page 69 du document de référence) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- Le rapport des Commissaires aux comptes (page 93, du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Rémy Cointreau décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.4 Responsables de l'information

Hervé Dumesny,
Directeur financier

Gérard Taubman,
Directeur juridique

Tél.: 01 44 13 44 13

2. Caractéristiques de l'opération

Nota : En cas d'opération soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations relevant de ce chapitre feraient l'objet d'une note d'opération spécifique.

3. Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

3.1 Renseignements de caractère général concernant Rémy Cointreau

3.1.0 Dénomination sociale, siège social et principal siège administratif

Dénomination sociale : Rémy Cointreau S.A.

Siège social : Ancienne rue de la Champagne, rue Joseph Pataa, 16100 Cognac

Principal siège administratif : 21 boulevard Haussmann, 75009 Paris

3.1.1 Forme et cadre juridique

Société anonyme à Conseil d'administration régie par la législation française et notamment les dispositions du Livre II du Code de commerce applicables aux sociétés commerciales et par ses statuts.

3.1.2 Législation applicable

Rémy Cointreau S.A. (ci-après "Rémy Cointreau" ou "la Société") est une société de droit français.

3.1.3 Date de constitution - Durée

La Société a été créée le 3 mars 1975 et prendra fin le 30 septembre 2073.

3.1.4 Objet social

Rémy Cointreau a pour objet social en vertu de l'article 2 de ses statuts :

- la création, l'acquisition et l'exploitation de tous établissements commerciaux, industriels ou autres ;
- la participation directe ou indirecte et sous quelque forme que ce soit de la Société dans toutes sociétés, associations, entreprises, ou groupements de toute forme ayant pour objet une activité commerciale, industrielle, agricole, immobilière, d'études, de recherche ou de développement, ou l'acquisition, la gestion ou l'exploitation de tous biens ou droits;
- la prestation contre rémunération de services qualifiés dans les domaines technique, commercial, administratif et financier, au profit de toute personne morale ou physique engagée dans des activités commerciales, financières ou industrielles en France et à l'étranger ;
- et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières, foncières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux objets ci-dessus indiqués ou en tout autre objet similaire ou connexe.

3.1.5 Registre des sociétés et numéro d'immatriculation

Rémy Cointreau est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Cognac sous le numéro 302 178 892. Code APE 741 J.

3.1.6 Lieux de consultation des documents juridiques de la Société

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

3.1.7 Exercice social

Chaque exercice commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante. La durée de l'exercice est de un an.

3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices

Si les résultats de l'exercice le permettent, après le prélèvement destiné à constituer le fonds de réserve légale, qui doit être au moins égal au minimum obligatoire, l'Assemblée, sur la proposition du Conseil d'administration, peut décider de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués.

3.1.9 Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Droit d'admission aux Assemblées

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, par correspondance ou par procuration adressée à la Société, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres régulièrement libérés, trois jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée générale.

Droit de vote

Conformément à la résolution prise lors de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1991, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de quatre ans fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible. Seuls sont admis à assister à l'Assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- en ce qui concerne leurs actions nominatives, par leur inscription en compte, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
- en ce qui concerne leurs actions au porteur, par la remise dans le même délai d'un certificat établi par un intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites à leur compte jusqu'au lendemain de la date de l'Assemblée.

Les cartes d'admission à l'Assemblée seront adressées à tout actionnaire qui en fera la demande à la Société Générale, Service Assemblées Générales, 32 rue du Champ de Tir à Nantes 44000 ou dans un des établissements bancaires habilités, en produisant, si les titres sont au porteur, une attestation d'immobilisation dans les conditions indiquées ci-dessus.

Déclaration de seuil statutaire

Conformément aux statuts, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, une fraction égale à un pour cent (1 %) du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'actionnaires détenant 1 % au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote pour toute Assemblée qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur suivant la date de régularisation de la notification.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires de titres, d'effectuer la déclaration visée au premier alinéa ci-dessus pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Identification des détenteurs de titres

La Société sera en droit de demander, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés et plus généralement à faire usage des dispositions légales de l'article L. 228-2 du Code de commerce prévues en matière

d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.0 Modifications du capital et des droits sociaux

Le capital social peut être augmenté par une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Toutefois, lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire qui la décide statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'Assemblée générale extraordinaire qui fixe les conditions des émissions nouvelles et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour les réaliser dans un délai qui ne peut être supérieur à 26 mois.

L'Assemblée générale extraordinaire peut décider la réduction du capital social, notamment par voie de rachat d'actions ou de réduction de leur valeur nominale, ou encore une réduction du nombre de titres, conformément aux dispositions légales.

Le capital pourra être également amorti conformément à la loi.

3.2.1 Montant du capital

Au 31 mars 2005, le capital social est de 72 084 257,60 euros divisé en 45 052 661 actions de 1,60 euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées et correspondant à 71 896 859 droits de vote.

Forme des titres : les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Autorisation de racheter des actions de la Société

Dans le cadre des trois derniers programmes de rachat de titres, la Société a procédé en février, mars et avril 2003, à l'achat en Bourse de 149 340 actions de la Société. Par ailleurs, au titre des trois derniers programmes, la Société a d'une part cédé 26 895 actions en juin et en septembre 2003, et procédé d'autre part à une vente à réméré de 602 430 actions le 24 mars 2005. En vue de maintenir une couverture parfaite de ses plans d'acquisition d'actions et de gérer partiellement la dilution liée à l'exercice de l'un des plans d'option de souscription, cette dernière vente a été assortie d'une clause résolutoire. Cette opération a été complétée par l'achat le 24 mars 2005 par la Société de 224 497 options d'achat auprès de Barclays Bank PLC. L'ensemble de la transaction permet à Rémy Cointreau de faire face à l'exercice d'un nombre maximum de 826 927 options de souscription ou d'achat d'actions.

Au 31 mars 2005, le nombre des actions détenues par la Société s'élevait à 30 000.

L'Assemblée générale mixte de Rémy Cointreau en date du 7 septembre 2004 a, dans sa trente-cinquième résolution, autorisé le Conseil d'administration pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005 et au plus tard, dans un délai de dix-huit mois à compter du 7 septembre 2004, à acheter ou à vendre les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, soit 3 845 554 actions, déduction faite des actions autodétenues.

Le montant maximal que la Société est susceptible de payer sur la base de ce nombre d'actions s'élève à 192 277 700 euros.

Le programme de rachat est destiné à permettre la réalisation des opérations suivantes, par ordre de priorité :

- régulariser le cours de bourse de l'action de la Société par intervention systématique en contre tendance ;
- remettre les actions à la suite de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe ;
- proposer aux salariés d'acquérir des actions, directement, ou par l'intermédiaire d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;
- utiliser les titres pour réaliser des opérations d'acquisition par voie d'échange ou à titre de paiement ou de toute autre manière susceptible d'améliorer les conditions d'une transaction ;
- remettre les actions à titre de rémunération d'opérations de restructuration et notamment d'opérations de fusion, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- annuler, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution, les titres afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action ;
- conserver les titres ou, le cas échéant, les céder ou les transférer dans le cadre d'une gestion active de ses fonds propres, au regard de ses besoins de financement.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourra être réalisé à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve des périodes d'abstention prévues l'article 731-6 du règlement général de l'AMF ou d'autres dispositions légales ou réglementaires, et par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par le recours à tous instruments financiers dérivés, notamment des opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Dans le cadre de ces objectifs, les actions rachetées pourront être annulées conformément à la quinzième résolution de la même Assemblée dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 50 euros et le prix minimum de vente par action est fixé à 22 euros.

La note d'information relative à ce programme a reçu le visa n° 04-710 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 2 août 2004.

L'entrée en vigueur, le 13 octobre 2004, du règlement européen du 23 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive du 28 janvier 2003, a profondément modifié la portée et les modalités d'application de ce programme de rachat.

3.2.2 Capital autorisé

Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'autorisation est donnée en vertu de la septième résolution de l'Assemblée générale mixte de Rémy Cointreau en date du 7 septembre 2004 au Conseil d'administration, et ce pour une durée de trente-huit mois à compter du 7 septembre 2004, de consentir, en une ou plusieurs fois,

au bénéfice de membres du personnel de la Société et des sociétés ou GIE visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, ainsi que des dirigeants de la Société et des sociétés ou G.I.E. visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, à émettre à titre d'augmentation de capital, ou des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant d'un rachat effectué par elle dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 ou L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le montant total des options consenties en application de la présente autorisation ne pouvant donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 3% du capital de la Société.

Le prix de souscription ou le prix de l'action sera fixé par le Conseil d'administration au jour où l'option est consentie dans les limites autorisées par la loi. Les options de souscription ou d'achat ne pourront être consenties durant les périodes d'interdiction prévues par la loi.

En tout état de cause, en cas d'options de souscription, le prix ne pourra être inférieur au jour où l'option sera consentie, à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ledit jour. En cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions ne pourra être, ni inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce.

Ce prix ne pourra être modifié, sauf dans les cas prévus par la loi, à l'occasion d'opérations financières ou sur titres. Le Conseil d'administration procédera alors, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de ces opérations.

Le délai d'exercice des options sera au maximum de dix ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Délégation au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée générale mixte du 7 septembre 2004 a, dans sa huitième résolution, autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des paragraphes II et III de l'article L. 225-129 du Code de commerce, pour une durée de 26 mois à compter du 7 septembre 2004, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital des réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants ou de la combinaison de ces deux modes de réalisation.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables et les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder le montant en nominal de 70 000 000 euros, fixé indépendamment du plafond maximum d'augmentation résultant des émissions de valeurs mobilières autorisées par cette même Assemblée.

Cette autorisation n'a pas été utilisée à ce jour.

Délégation au Conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières diverses, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale mixte du 7 septembre 2004 a, dans sa neuvième résolution, délégué au Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228.92 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions (autres que des actions de préférences) de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès au capital par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens, ou de toute autre manière, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, et ce, dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, commun aux neuvième et dixième résolutions, et d'un plafond nominal global des titres d'emprunt, commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration en vertu de la même Assemblée générale extraordinaire, de 750 000 000 euros.

Le Conseil d'administration pourra décider d'utiliser les actions auto-détenues pour les substituer à des actions à émettre au titre de la présente résolution.

Les émissions décidées en vertu de cette délégation doivent être réalisées dans le délai maximum de 26 mois à compter du 7 septembre 2004.

La même Assemblée a, dans sa dixième résolution, délégué au Conseil d'administration les pouvoirs à l'effet d'émettre des valeurs mobilières diverses telles que mentionnées ci-dessus, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'administration pourra décider d'utiliser les actions auto-détenues pour les substituer à des actions à émettre au titre de la présente résolution.

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 28 juillet 2005 de renouveler ces délégations pour les étendre aux valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance.

Délégation au Conseil d'administration d'émettre des actions représentant le capital de la Société en conséquence de l'émission, par des sociétés contrôlées, de valeurs mobilières donnant, à terme, accès au capital de la Société

La même Assemblée générale mixte du 7 septembre 2004 a, dans sa dixième résolution, en vue de l'émission d'actions et valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui pourraient être émises par les sociétés dont la société Rémy Cointreau détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, sous la condition de l'accord du Conseil d'administration de Rémy Cointreau, délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission des titres de capital de Rémy Cointreau auxquels donnent droit ces valeurs mobilières, et ce, dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, commun aux neuvième et dixième résolutions.

Dans ce cadre, les actionnaires de Rémy Cointreau ne disposent pas de droit préférentiel de souscription à ces valeurs mobilières émises par ces sociétés.

Les émissions décidées en vertu de cette délégation doivent être réalisées dans le délai maximum de 26 mois à compter du 7 septembre 2004.

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 28 juillet 2005 de

renouveler cette délégation pour l'étendre aux valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance.

Autorisation au Conseil d'administration en vue d'utiliser les délégations d'émission et de réduction de capital en cas d'offre publique visant la Société

L'Assemblée générale mixte du 7 septembre 2004 a, dans sa quinzième résolution, décidé expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital de la Société par l'émission de capital et d'autres valeurs mobilières qui n'ont pas été réservées, ainsi que les délégations de réduction du capital, dont dispose le Conseil d'administration en vertu des résolutions de l'Assemblée générale mixte susvisée, pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société dans les conditions autorisées par la loi. L'utilisation de ces délégations doit dès lors s'inscrire dans le cours normal de l'activité de Rémy Cointreau et leur mise en œuvre ne doit pas être susceptible de faire échouer l'offre publique.

3.2.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

Cependant, Rémy Cointreau a émis en 1991, 400 TSDI pour un montant de 2 000 000 000 francs (304 898 034,47 €). Rémy Cointreau a également émis, le 24 juin 2003 un emprunt obligataire senior d'un montant de 175 millions d'euros et d'une durée de 7 ans et le 5 janvier 2005, un emprunt obligataire d'un montant de 200 millions d'euros et d'une durée de sept ans. Pour l'essentiel, ce dernier emprunt est utilisé pour réduire les montants tirés sur le crédit syndiqué 2004-2008 et permettra de rembourser partiellement l'emprunt OCEANE à échéance d'avril 2006.

Les caractéristiques de ces trois opérations sont mentionnées respectivement aux notes 2.8 et 2.10 de l'annexe aux comptes sociaux de Rémy Cointreau au 31 mars 2005 (voir chapitre 5 du présent document de référence, paragraphe 5.3).

3.2.4 Autres titres donnant accès au capital

Emprunt obligataire convertible

Le 21 mars 1991, la Société a émis un emprunt obligataire convertible, d'un montant de 993 300 000 francs (151 427 608,82 €) représentant 451 500 obligations convertibles, d'une durée de 15 ans et rémunéré au taux de 7,5 % l'an, les obligations étant convertibles à tout moment.

À ce jour, 449 623 obligations ont été converties et il reste à convertir 1 877 obligations correspondant à 30 032 actions.

Emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES)

En vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 24 août 2000, le Conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission au pair de 6 896 551 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 300 millions d'euros. L'emprunt, d'une durée de 5 ans et 61 jours est rémunéré au taux de 3,50 % l'an, terme échu 1^{er} avril de chaque année. Chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment, à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7^e jour ouvré qui précède la date de remboursement. Le 17 octobre 2003, Rémy Cointreau a procédé au rachat de 62 837 obligations qui ont fait l'objet d'une annulation. À ce jour, 21 obligations ont été converties en

actions nouvelles, deux obligations ont été échangées contre des actions existantes et il reste à convertir ou à échanger 6 833 691 obligations correspondant en cas de conversion à 6 833 691 actions.

Autorisation d'émission de titres donnant accès au capital

L'Assemblée générale mixte du 16 septembre 1996 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois pendant un délai de cinq ans, au bénéfice de membres du personnel ou de dirigeants de la Société et des sociétés ou GIÉ visés à l'article 208-4 de la loi sur les sociétés commerciales (article L. 225-180 du Code de commerce), des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société pouvant représenter jusqu'à 1 % du capital social de Rémy Cointreau.

Les Conseils d'administration des 4 décembre 1996 et 25 mars 1998 ont attribué l'intégralité des options correspondantes. Ces plans ont respectivement expiré les 3 décembre 2003 et 24 mars 2005 et les options disponibles au 31 mars 2004 ont été intégralement levées.

L'Assemblée générale mixte du 26 août 1998 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital

social de Rémy Cointreau.

Les Conseils d'administration des 28 octobre 1998, 28 avril et 7 décembre 1999 et 30 mai 2000 ont attribué l'intégralité des options correspondantes. Le nombre d'options disponibles au 31 mars 2005 est de 477 799.

L'Assemblée générale mixte du 24 août 2000 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau. Les Directoires du 1^{er} mars 2001 et du 8 mars 2002 ont attribué l'intégralité des options correspondantes. Le nombre d'actions disponibles au 31 mars 2005 est de 1 223 100.

L'Assemblée générale mixte du 21 septembre 2001 a autorisé le Directoire à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions de la Société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau. Les Directoires du 8 mars 2002 et du 16 septembre 2003 ont attribué 634 500 options dont 287 000 options d'achat d'actions de la Société. Aucune option n'a été levée au 31 mars 2005.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 mars 2005

	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13
	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Achat	Achat
Date de l'Assemblée générale extraordinaire	26/08/98	26/08/98	26/08/98	26/08/98	24/08/00	24/08/00	21/09/01	07/09/04
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/01	08/03/02	16/09/03	08/12/04
Nombre total d'options attribuées	224 044	289 300	499 100	131 280	1 016 600	659 500	287 000	262 000
- dont le nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux ⁽¹⁾	72 466	119 576	127 900	61 960	200 000	275 000	180 000	40 000
- nombre de mandataires sociaux concernés	7	10	10	9	5	5	5	1
Nombre de bénéficiaires total	75	66	85	28	150	43	25	30
Point de départ d'exercice des options	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/03	08/03/06	16/09/07	24/12/08
Date d'expiration	27/10/05	27/04/09	06/12/09	29/05/10	28/02/11	07/03/12	15/09/13	23/12/14
Prix de souscription ou prix de l'action ⁽²⁾	13,55	12,20	16,36	18,85	27,10	25,00	27,67	28,07
Nombre d'options caduques	-	4 700	3 400	-	32 000	-	3 000	-
Nombre d'options souscrites au 31 mars 2005	175 019	183 164	264 577	34 065	65 000	8 500	-	-

⁽¹⁾ Conseil d'administration et membres du Comité de direction dans leur composition antérieure au 19 décembre 2000 et membres du Directoire et du Conseil de surveillance depuis cette date.

⁽²⁾ Les prix d'exercice antérieurs à 1999 résultent de la conversion en euros de données établies à l'origine en francs.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

3.2.5 Tableau d'évolution du capital

Dates	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Primes (en francs)	Primes (en euros)	Capital (en francs)	Capital (en euros)	Capital en nombre d'actions
21/03/1991	Augmentation du capital apport en nature	374 582 actions de 100 F	d'apport : 377 403 520	-	127 758 200	-	1 277 582
16/12/1991	Division du nominal par 10 Attribution gratuite de 6 actions nouvelles pour 10 anciennes	-	-	-	204 413 120	-	20 441 312
	Rémunération des apports consécutifs à la fusion absorption de Rémy & Associés	9 182 533 de 10 F	fusion : 1 467 318 152	-	296 238 450	-	29 623 845
31/03/1994	Augmentation de capital par conversion d'obligations	94 400 actions de 10 F	d'émission : 12 390 000	-	297 182 450	-	29 718 245
	et exercice d'options de souscription d'actions	10 868 actions de 10 F	d'émission: 1 467 180	-	297 291 130	-	29 729 113
31/03/1995	Augmentation de capital par conversion d'obligations	1 019 200 actions de 10 F	d'émission: 133 770 000	-	307 483 130	-	30 748 313
	et exercice d'options de souscription d'actions	5 743 actions de 10 F	d'émission : 775 305	-	307 540 560	-	30 754 056
31/03/1996	Augmentation de capital par conversion d'obligations	6 080 368 actions de 10 F	d'émission : 798 048 300	-	368 344 240	-	36 834 424
4/12/1996	Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions	1 278 989 actions de 10 F	d'émission: 127 272 195,39	-	381 134 130	-	38 114 413
31/03/1998	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	10 753 actions de 10 F	d'émission: 1 070 031,03	-	381 241 660	-	38 124 166
31/03/2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	58 064 actions de 10 F	d'émission: 4 803 202,52	-	381 822 300	-	38 182 230
30/05/2000	Augmentation de capital consécutive à la conversion du capital social en euros par prélèvement sur les réserves disponibles	-	-	-	-	61 091 568	38 182 230

Dates	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Primes (en francs)	Primes (en euros)	Capital (en francs)	Capital (en euros)	Capital en nombre d'actions
30/06/2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	198 332	-	2 518 696,16	-	61 408 899,20	38 380 562
13/10/2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	78 659	-	1 082 396,96	-	61 534 753,60	38 459 221
	et au paiement du dividende en actions	867 048	-	26 540 339,28	-	62 922 030,40	39 326 269
19/12/2000	Augmentation de capital apport en nature	5 000 000	-	162 000 000,00	-	70 922 030,40	44 326 269
31/03/2001	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	51 331	-	738 739,46	-	71 004 160,00	44 377 600
	Augmentation de capital consécutive à la conversion d'OCEANES	21	-	879,90	-	71 004 193,60	44 377 621
31/03/2002	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	82 105	-	1 154 348,38	-	71 135 561,60	44 459 726
31/03/2003	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	120 215	-	1 624 950,23	-	71 327 905,60	44 579 941
31/03/2004	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	199 908	-	2 759 676,45	-	71 647 758,40	44 779 849
31/03/2005	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	272 812	-	4 254 831,72	-	72 084 257,60	45 052,661

Aucun mouvement significatif n'est intervenu dans la répartition du capital social postérieurement à l'augmentation par apport en nature du 19 décembre 2000, à l'exception de la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC, qui détenait 11,97 % du capital et 7,5 % des droits de vote au 31 mars 2005. Au 27 avril 2005, elle détenait 13,40 % du capital et 8,4 % des droits de vote.

Par ailleurs, suite à la vente à réméré de 602 430 actions propres effectuée par la Société au profit de Barclays Capital Securities Ltd, cette dernière détenait 1,37 % du capital et 0,85 % des droits de vote de la Société au 31 mars 2005 .

3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

3.3.1 Droits de vote, nombre d'actionnaires, informations sur les actionnaires détenant 1 % ou plus et sur la nature de leur participation, pacte, capital détenu par le personnel, auto-détention

Répartition du capital au 31 mars 2005

Actionnaires	Situation au 31/03/2005			Situation au 31/03/2004			Situation au 31/03/2003		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Orpar	19 831 197	44,02	55,17	19 831 197	44,29	55,85	19 831 197	44,48	56,03
Récompart	6 270 339	13,92	17,21	6 270 339	14,00	17,42	6 270 339	14,07	17,48
Arnhold and S.Bleichroeder, LLC	5 392 067	11,97	7,50	4 476 917	9,99	6,30	-	-	-
Rémy Cointreau (auto-détention)	30 000	0,07	-	632 430	1,41	-	655 573	1,47	-
Public	13 529 058	30,02	20,12	13 568 966	30,31	20,43	17 822 832	39,98	26,49
Total	45 052 661	100,00	100,00	44 779 849	100,00	100,00	44 579 941	100,00	100,00

Il existe des droits de vote double (cf Chapitre 3 § 3.1.9).

Les fonds d'épargne du personnel représentent moins de 1 % du capital de Rémy Cointreau.

Il s'agit du seul mode de détention du capital par le personnel de Rémy Cointreau.

À la connaissance de la Société, il existe l'action de concert et le pacte d'actionnaires suivants entre la société Orpar et les actionnaires de la société Récompart :

- Conformément à l'article 13.1. des statuts de la société Récompart, les actionnaires détenteurs des actions de catégorie B, dont la société Orpar à hauteur de 99,99 %, disposent d'un droit de présentation pour la nomination par le Conseil de surveillance des deux membres du Directoire. En conséquence, deux des mandataires sociaux de la société Orpar, M. François Hériard Dubreuil et M. Marc Hériard Dubreuil, ont été respectivement désignés en qualité de Président et de membre du Directoire de la société Récompart. Cette disposition a pour but d'assurer une concertation entre les actionnaires de la société Récompart et de la société Orpar pour l'exercice des droits de vote attachés aux 6 270 339 actions Rémy Cointreau détenues par Récompart.
- Par ailleurs, la société Orpar dispose à l'égard de la société Récompart d'une option d'achat portant sur les actions Rémy Cointreau détenues par Récompart. Cette option pourrait être exercée par Orpar dans l'éventualité où un tiers présenterait une offre en vue de prendre le contrôle de la société Rémy Cointreau. Ce pacte d'actionnaires prendra fin le 27 juin 2011, sauf tacite reconduction pour une ou plusieurs périodes successives de cinq ans.

Actions et droits de vote des membres du Conseil d'administration au 31 mars 2005

Actionnaires	Actions	%	Actions avec droit de vote double	Droits de vote	%
Mme Dominique Hériard Dubreuil	2 466	0,00	266	2 732	0,00
M. François Hériard Dubreuil	100	0,00	10	110	0,00
M. Marc Hériard Dubreuil	100	0,00	10	110	0,00
M. Pierre Cointreau	100	0,00	50	150	0,00
M. Brian Ivory	100	0,00	0	100	0,00
M. Jürgen Reimnitz	100	0,00	0	100	0,00
M. Patrick Duverger	523	0,00	523	1 046	0,00
M. Guy Le Bail	10 101	0,00	1	10 102	0,02
M. Xavier Bernat	100	0,00	0	100	0,00
M. Håkan Mogren	100	0,00	0	100	0,00
Total	13 790	0,00	860	14 650	0,03

La Société détient 30 000 actions propres. Les caractéristiques du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale du 7 septembre 2004 sont décrites au chapitre 3 paragraphe 3.2.1 du présent document.

Les produits optionnels (obligations convertibles, OCEANes et options de souscription d'actions) sont décrits au chapitre 3 § 3.2.4 du présent document. La dilution potentielle maximale est mentionnée dans l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 5 § 9 du présent document).

3.3.2 Modifications sur la répartition du capital au cours des trois dernières années

Au cours de l'exercice 2002/2003, l'exercice de 120 215 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 192 344 euros qui a été porté à 71 327 905,60 euros. À la date de clôture de l'exercice, la société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote.

Au cours de l'exercice 2003/2004, l'exercice de 199 908 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 319 852,80 euros qui a été porté à 71 647 758,40 euros. À la date de clôture de l'exercice, la société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote. La société Arnhold and S. Bleichroeder, LLC détenait plus de 5 % du capital et des droits de vote.

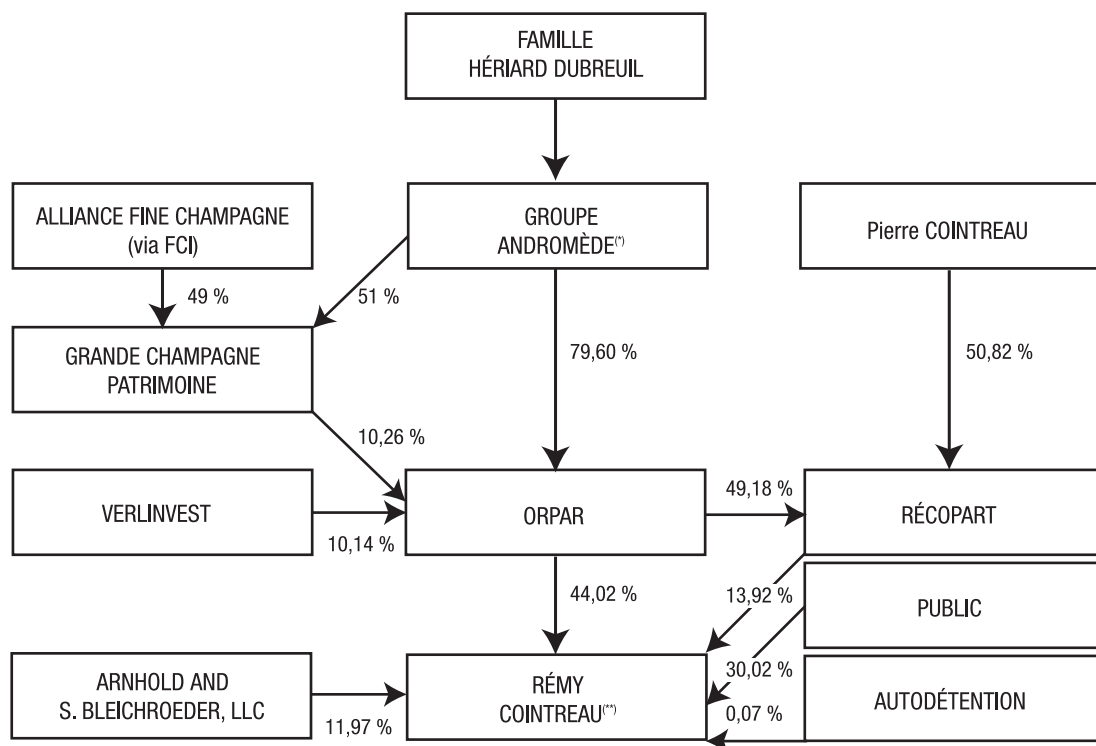
Au cours de l'exercice 2004/2005, l'exercice de 272 812 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 436 499,20 euros qui a été porté à 72 084 257,60 euros. À la date de clôture de l'exercice, la société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote. La société Arnhold and S. Bleichroeder, LLC détenait plus de 10 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

3.3.3 Personnes qui contrôlent la société et information sur leur participation

Au 31 mars 2005, la société Orpar était contrôlée à 84,83 % par la société Andromède dont le contrôle est assuré par la famille Hériard Dubreuil.

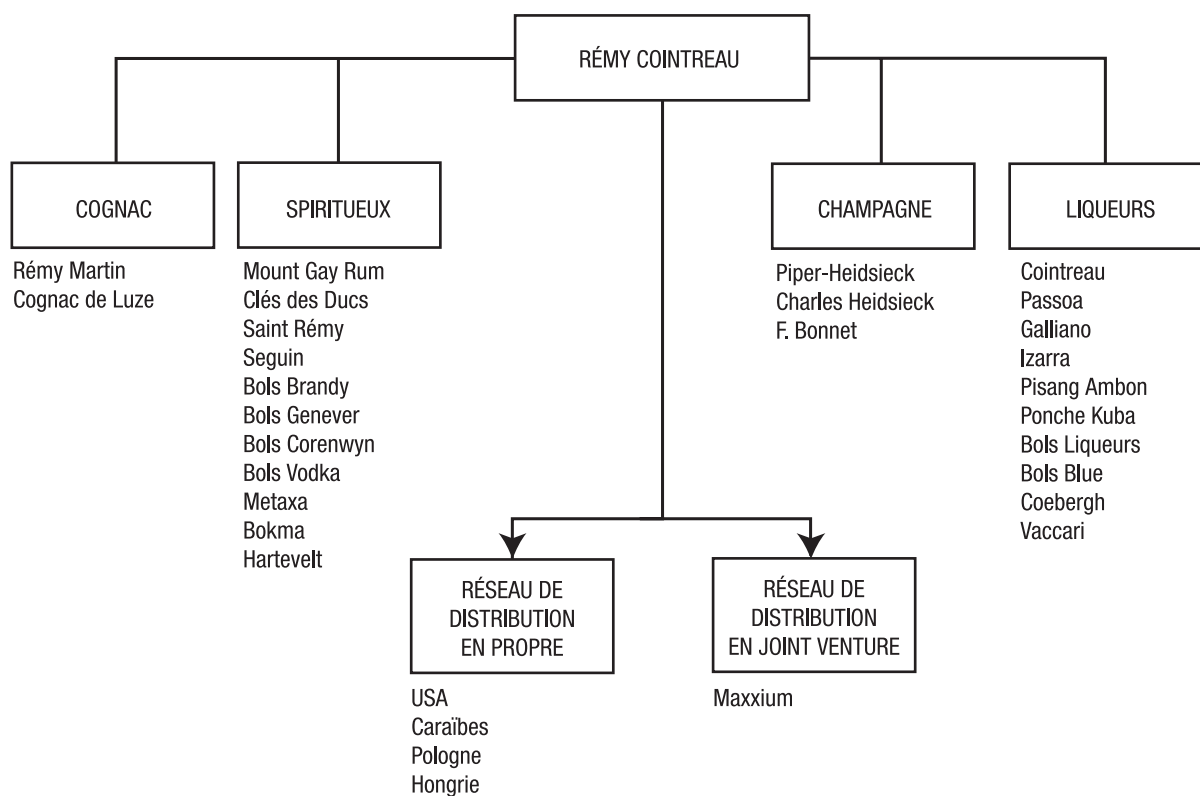
Au 31 mars 2005, la société Orpar détient 19 831 197 actions de la société Rémy Cointreau correspondant à 39 662 394 droits de vote.

Organigramme au 31 mars 2005 (% en capital)



(*) Rémy Cointreau est consolidé dans le groupe Andromède.

(**) Seule les actions Rémy Cointreau sont admises aux négociations sur un marché réglementé.



3.4 Marché des titres de Rémy Cointreau

Bourse et Actionariat

Les actions de Rémy Cointreau sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA, à l'exclusion de tout autre marché réglementé.

Action Rémy Cointreau sur 18 mois

(en €)	Volume	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Capitaux en millions
Décembre 03	1 127 578	26,42	28,24	24,73	29,78
Janvier 04	1 127 626	26,07	28,80	25,12	29,72
Février 04	1 312 379	27,82	28,92	26,50	36,29
Mars 04	7 192 180	27,83	29,39	25,90	190,52
Avril 04	1 863 790	27,70	28,10	26,26	51,41
Mai 04	831 164	27,64	28,68	26,54	23,09
Juin 04	1 383 252	26,85	27,70	25,53	36,82
Juillet 04	986 921	27,15	27,80	26,25	26,77
Août 04	833 739	28,15	28,92	27,00	23,48
Septembre 04	965 882	28,15	29,05	27,10	27,05
Octobre 04	1 465 633	26,72	27,69	25,60	38,97
Novembre 04	1 783 426	27,28	28,50	26,44	48,86
Décembre 04	1 998 156	28,44	30,40	27,00	56,63
Janvier 05	1 370 928	30,35	31,37	29,34	41,46
Février 05	1 137 268	31,58	32,10	30,50	35,83
Mars 05	1 044 628	31,16	32,36	29,17	32,19
Avril 05	1 782 471	33,09	34,40	31,64	58,94
Mai 05	901 893	33,61	34,33	33,57	30,26

Au 31 mars 2005, la capitalisation boursière de Rémy Cointreau s'élevait à 1 457 millions d'euros.

3.5 Dividendes

Affectation du résultat 2004/2005

Le Conseil d'administration proposera à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de Rémy Cointreau du 28 juillet 2005, l'affectation du résultat de la manière suivante :

Perte de la société au 31 mars 2005	(€23 361 831,91)
Report à nouveau créditeur de	€17 940 516,81
Augmenté d'une réserve exceptionnelle de	€78 365 679,50
Montant total distribuable de	€72 944 364,40
Dotations à la réserve légale	€43 649,92
À titre de distribution de dividende, soit € 1,00 par action	€45 052 661,00
Au report à nouveau	€27 848 053,48
Total	€72 944 364,40

La somme répartie à titre de dividende entre les actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à la réfaction de 50 % prévue à l'article 158-3, 2° du code général des impôts.

Paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Cette faculté a été utilisée par l'Assemblée générale des actionnaires de Rémy Cointreau du 24 août 2000 au titre du dividende mis en distribution pour l'exercice 1999/2000.

Prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont alors reversés à l'État.

4. Renseignements concernant l'activité de Rémy Cointreau

4.1 Présentation de la société Rémy Cointreau et de son Groupe

4.1.0 Présentation générale, historique et stratégie de Rémy Cointreau

4.1.0.1 Présentation générale

Le groupe Rémy Cointreau (ci-après "le Groupe") est l'un des principaux opérateurs sur le marché mondial des vins et spiritueux avec un portefeuille de marques renommées parmi lesquelles les cognacs Rémy Martin, la liqueur d'orange Cointreau, le rhum Mount Gay, les champagnes Piper-Heidsieck et Charles Heidsieck, les liqueurs et la vodka Bols, le brandy Metaxa.

Le Groupe est :

- leader avec Rémy Martin sur le marché des cognacs de qualité supérieure et numéro deux en volume total,
- un des principaux acteurs internationaux en champagne avec Piper-Heidsieck et Charles Heidsieck,
- l'un des tout premiers producteurs et distributeurs de liqueurs en Europe avec Cointreau et Passoa (source : Nielsen),

- un opérateur de référence sur le marché des spiritueux (vodka en Pologne, Brandy, alcools à base de genièvre).

Au titre de l'exercice 2004/2005, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 905 millions d'euros avec une marge d'exploitation de 18,5 % pour un résultat net courant part du Groupe de 79 millions d'euros.

Rémy Cointreau est coté sur le marché Euronext – compartiment A d'Euronext Paris SA, indice CAC MID 100 - SBF 120. Avec 40 % environ d'actionnariat flottant, le contrôle ultime de Rémy Cointreau est détenu par la famille Hériard Dubreuil.

Rémy Cointreau SA est noté « BB - » perspective stable par Standard & Poor's et « Ba2 » perspective négative par Moody's.

4.1.0.2 Historique

Le Groupe, dont les origines remontent à 1724, résulte du rapprochement réalisé en mars 1990 des sociétés holding des familles Hériard Dubreuil et Cointreau contrôlant respectivement E. Rémy Martin & Cie S.A. et Cointreau & Cie S.A. En Octobre 2000, l'acquisition de la société hollandaise Erven Lucas Bols a permis de renforcer la taille et l'implantation géographique du Groupe.

Le tableau ci-dessous retrace les dates et les événements clés de l'histoire de Rémy Cointreau :

Dates clés de l'histoire de Rémy Cointreau

1724	Fondation de la maison de Cognac Rémy Martin
1849	Création de Cointreau & Cie par les frères Cointreau
1924	Acquisition par André Renaud de E. Rémy Martin & Cie S.A.
1965	André Hériard Dubreuil succède à son beau-père André Renaud et crée le réseau international de distribution Rémy Martin
1985	Acquisition par le groupe Rémy Martin des champagnes Charles Heidsieck
1988	Acquisition par le groupe Rémy Martin des champagnes Piper-Heidsieck
1989	Acquisition par le groupe Rémy Martin des marques Galliano et Mount Gay
1990	Apport par Pavis SA des titres Rémy Martin à Cointreau & Cie S.A.
1991	Fusion-absorption de Rémy & Associés par Pavis qui prend la dénomination sociale de Rémy Cointreau
1998	Dominique Hériard Dubreuil est nommée Président de Rémy Cointreau
1999	Création du "joint-venture" de distribution Maxxium
2000	Acquisition de Erven Lucas Bols

Pour une description de la structure simplifiée de l'actionnariat de Rémy Cointreau, voir l'organigramme simplifié au 31 mars 2005 au paragraphe 3.3.3 du présent document de référence.

4.1.0.3 Stratégie

Au sein d'une économie des vins et spiritueux en pleine mutation, Rémy Cointreau mène une stratégie qui vise à renforcer le développement de ses marques premium dont la qualité et la rareté singularisent le Groupe dans un secteur où les consommateurs se comportent de plus en plus en amateurs avertis.

Cette stratégie repose sur :

1. le renforcement des programmes de communication de marque avec des niveaux d'investissement marketing élevés ;
2. une politique d'innovations ciblées qui cherche à anticiper l'évolution des modes de consommation ;
3. des actions commerciales adaptées aux marchés grâce à une excellente connaissance des circuits de distribution ;
4. une politique de partenariats et d'alliances offensive et sélective sur le modèle mis en oeuvre en août 1999 avec la création du joint-venture de distribution Maxxium BV, qui vise à réduire les coûts commerciaux et à proposer un portefeuille complet de marques à forte notoriété et complémentaires sur leurs marchés.

4.1.1 Description des principales activités de Rémy Cointreau

4.1.1.1 Organisation par activité et secteur

Rémy Cointreau est organisé autour de quatre branches d'activité regroupant quatre familles de produits (cognac, champagne et vins, liqueurs et spiritueux), et de deux réseaux de distribution :

- un réseau propre couvrant essentiellement les États-Unis, les Caraïbes, la Pologne et la Hongrie,
- un réseau en joint-venture à travers Maxxium.

Le Groupe a ainsi pour client final soit les filiales Maxxium, soit des grossistes et des distributeurs spécialisés aux États-Unis, en Pologne et dans les autres marchés où Rémy Cointreau a ses propres filiales de distribution. La distribution aux consommateurs finaux est essentiellement assurée par des chaînes intégrées ou des grossistes et opérateurs spécialisés qui représentent un total d'environ 25 000 comptes.

Conjoncture

L'exercice 2004/2005 a été marqué par les principaux facteurs suivants :

- poursuite de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain (effet défavorable de 31 millions d'euros sur le résultat opérationnel par rapport à l'exercice précédent),
- poursuite de la politique d'augmentation des prix,
- poursuite de l'amélioration du mix produits,
- croissance sélective des investissements marketing.

L'activité de l'exercice aura été essentiellement portée par les bonnes performances des marchés américains et asiatiques alors que les marchés européens restent en retrait de cette dynamique de croissance.

Le Groupe a délivré sur l'exercice une croissance organique de son résultat opérationnel de 14,4 %.

De nouvelles tendances de consommation émergent, partout dans le monde, grâce notamment aux efforts déployés par les acteurs du marché pour faire évoluer les habitudes de consommation : aux États-Unis, le segment des spiritueux reste stimulé par la mode des cocktails et le développement de la catégorie "Premium"; en Europe, les consommateurs

plus traditionnels se tournent vers les "long drinks"; en Asie, la demande devient de plus en plus qualitative et s'oriente vers la recherche de nouveaux modes de consommation. Reflétant l'évolution rapide de nos sociétés, les marchés deviennent plus complexes à aborder. Ils se composent de multiples niches chacune avec des aspirations, une moyenne d'âge et un pouvoir d'achat différents. Le nouvel enjeu pour les marques est de répondre à ces mutations, tout en s'affirmant comme des références incontournables dans un marché très concurrentiel.

L'offre du Groupe a été conçue et renforcée ces dernières années, pour capitaliser durablement sur ces tendances.

Saisonnalité des activités

L'activité du Groupe est répartie à hauteur de 44 % sur le premier semestre social (1^{er} avril - 30 septembre) et de 56 % sur le second semestre social (1^{er} octobre - 31 mars).

4.1.1.2 Revue par secteur (évolution du marché et performance de Rémy Cointreau)

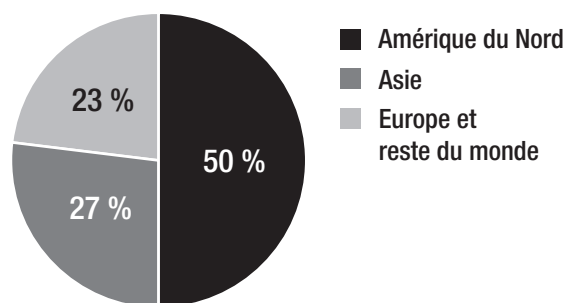
(a) Cognac

La branche Cognac est la plus importante en termes de chiffre d'affaires (35 % du total) et représente 42 % de la contribution au résultat opérationnel (avant frais centraux et de distribution) en 2004/2005.

Les activités Cognac du Groupe sont regroupées au sein de la société CLS Rémy Cointreau qui élabore et commercialise les marques Rémy Martin et De Luze.

Chiffre d'affaires branche Cognac de l'exercice 2004/2005 : 319 millions d'euros

Répartition géographique (en %)



Source : Rémy Cointreau

Description de l'appellation d'origine contrôlée cognac

Le cognac est un brandy (eau-de-vie de distillation de raisin) d'appellation d'origine contrôlée issue de la région de Cognac en France. L'appellation est organisée en crus géographiques, dont les deux plus prestigieux sont la "Grande Champagne" et la "Petite Champagne".

La "Fine Champagne" désigne un cognac résultant exclusivement de crus de Grande Champagne (minimum de 50 %) et de Petite Champagne.

Il existe plusieurs niveaux qualitatifs classés selon les standards légaux relatifs à l'âge moyen des eaux-de-vie :

- VS ("Very Superior"), dont l'âge moyen minimum est de 2,5 ans,
- VSOP ("Very Superior Old Pale"), dont l'âge moyen minimum est de 4,5 ans,
- QSS ("Qualité Supérieure Supérieure"), dont l'âge moyen minimum est de 6,5 ans,
- QS ("Qualité Supérieure"), vise l'ensemble des étiquettes VSOP et QSS.

Le Groupe élabore et commercialise principalement sous la marque Rémy Martin des cognacs d'âge et de qualité supérieure (QS) qui ont représenté 91 % de ses ventes en volumes pour l'exercice 2004/2005.

Les principaux marchés géographiques de l'industrie sont l'Europe, l'Amérique du Nord (principalement les États-Unis) et la région Asie-Pacifique (Chine et Japon en particulier).

Au cours des deux dernières années Rémy Martin a concentré ses actions sur les produits phares de la gamme que sont le VSOP, l'XO Excellence et le Louis XIII avec pour priorité :

- de mettre plus en avant l'engagement d'excellence de la Marque dans la conception de ses produits afin de renforcer notre leadership dans la catégorie premium,
- d'améliorer la cohérence d'ensemble de la gamme à travers notamment une communication recentrée sur la Marque Rémy Martin.

Évolution de l'industrie en 2004/2005

La reprise de la croissance se confirme pour l'industrie du Cognac avec des volumes globaux de 10,3 millions de caisses en 2004/2005, soit une progression de + 5 % par rapport à l'année précédente.

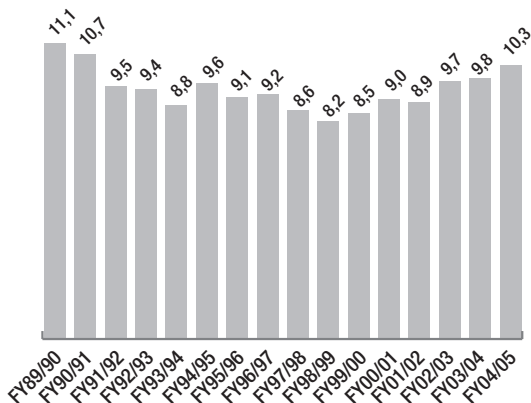
Aux États-Unis, l'année 2004/2005 a connu une croissance des volumes de + 3 %. La progression a été très forte sur le segment des QSS, segment XO et au-delà, avec + 24 % (source : BNIC-2004/2005).

Le continent asiatique, stimulé par la forte croissance chinoise, a vu la poursuite du développement des volumes sur la plupart des marchés, Chine et Singapour notamment, avec une progression globale de + 15 % alors que les volumes de Cognac ont continué à s'éroder au Japon. La croissance des QSS en Asie atteint + 24 %.

L'activité "hors taxes" a connu une année stable avec toutefois une progression des QSS de + 18 % au détriment des qualités ordinaires - 21 %.

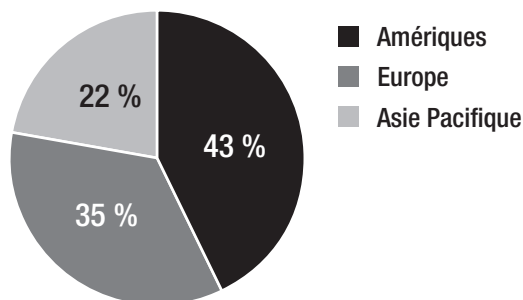
Les volumes en Europe ont progressé de + 3 % par rapport à l'an passé avec de bons résultats aux Royaume-Uni et en Russie. Le segment des QSS progresse lui de +13 %.

Total des ventes de bouteilles de cognac (en millions de caisses de 8,4 L) :



Source : BNIC (chiffres à fin mars)

Répartition géographique de la consommation de cognac en 2004/2005



Source : BNIC

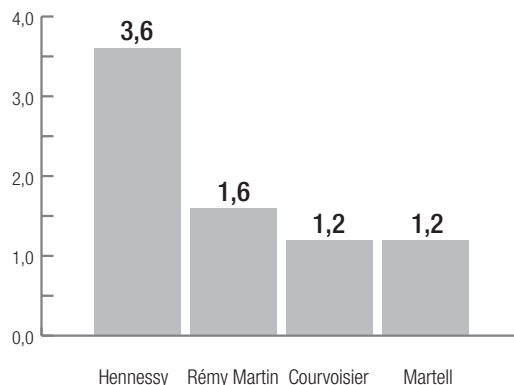
Performance de Rémy Cointreau

En 2004/2005, Rémy Martin a confirmé sa position de deuxième maison de cognac en volume avec 16 % de part de marché globale et conservé sa première place sur le segment des qualités supérieures avec 30 % de part de marché (source : BNIC-mars 2005).

Au cours de l'année 2004/2005, Rémy Martin a progressé de + 3 % en volumes, hors produits à base de cognac, dont + 13 % sur le segment QSS (XO et au-delà).

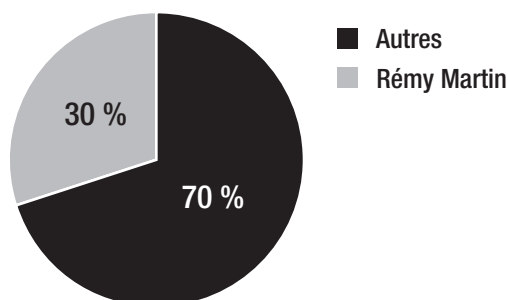
Le chiffre d'affaires progresse de 6 % à cours de change comparable et de 0,5 % en données publiées en fonction de l'incidence du change.

Les ventes de cognac en 2004 par marques en millions de caisses



Source : presse régionale (estimations 2004)

Les ventes de QS à fin mars 2005 par marques



Source : BNIC

Le déploiement de Rémy Martin à l'international, initié depuis de nombreuses décennies, lui permet d'équilibrer ses sources de revenus entre les États-Unis, l'Europe et l'Asie.

Les ventes de Rémy Martin Cognac (Source : Rémy Cointreau) sont en progression aux USA principalement sur le segment VSOP et QSS. En Asie, les ventes ont progressé grâce notamment au segment des QSS.

En Europe, malgré de bonnes performances au Royaume-Uni, les volumes sont en retrait, du fait principalement du recul du marché allemand.

Les ventes de cognac Rémy Martin en volume (en milliers de caisses)

	2004/05	2003/04	%	2002/03
Cognac	1 638	1 594	+ 2,8%	1 567
Produits à base de Cognac	104	134	- 22,3%	132
Total Rémy Martin	1 742	1 728	0,8%	1 699

Source : Rémy Cointreau

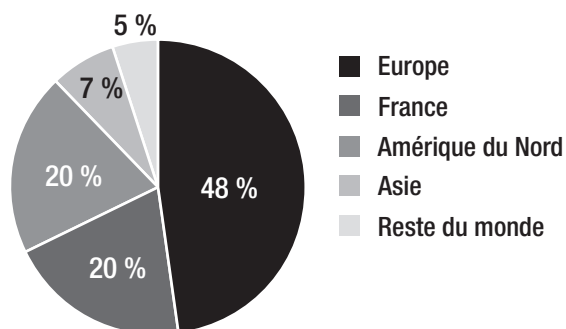
(b) Champagne et Vins

La branche Champagne et Vins représente 14 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 7 % du résultat opérationnel avant frais centraux et de distribution au titre de l'exercice 2004/2005.

Les activités de la branche sont menées à travers plusieurs filiales principalement situées à Reims au cœur de la Champagne en France.

Chiffre d'affaires branche Champagne et Vins de l'exercice 2004/2005 : 130 millions d'euros

Répartition géographique (%)



Source : Rémy Cointreau

(i) Champagne

Le Groupe est l'un des principaux producteurs de champagne en terme de volume, avec 9,9 millions de bouteilles vendues en moyenne au cours des trois derniers exercices.

La principale marque du Groupe en volume et part de marché est Piper-Heidsieck. Piper-Heidsieck appartient au peloton des marques leader en France, en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni et aux États-Unis dans le segment supérieur du marché des "Grandes Marques". La marque Charles Heidsieck, positionnée dans le segment des "Vins" haut de gamme, est distribuée dans les circuits spécialisés, principalement en France, en Italie, aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Description de l'appellation d'origine contrôlée champagne

Le champagne est un vin "mousseux" d'appellation d'origine contrôlée (AOC), élaboré suivant des critères stricts dont les principaux sont les suivants :

- les raisins doivent provenir du vignoble délimité (32 000 hectares dont 95 % exploités) situé dans la région Champagne en France ;
- le rendement du vignoble est limité et fait l'objet d'un arrêté annuel afin de préserver la qualité ;
- seulement trois cépages sont admis : Pinot noir, Pinot Meunier et Chardonnay ;
- un vieillissement minimum de quinze mois en bouteille est exigé pour les champagnes non millésimés et trois ans pour les millésimés.

En raison de ces contraintes de production, le champagne peut être considéré comme un produit rare, voire de luxe.

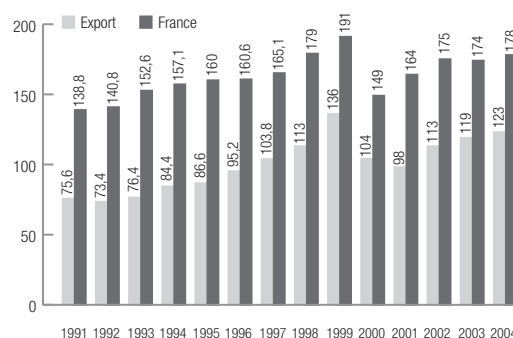
Pour faire face à une demande accrue, les producteurs de Champagne ont décidé d'accroître la superficie exploitée du vignoble dans l'AOC de 300 hectares par an entre 2000 et 2005.

En dépit de cette politique d'extension, et compte tenu des aléas climatiques, il est probable que la production totale en Champagne ne puisse dépasser à terme 330 millions de bouteilles par an.

Le prix du raisin est libre depuis 1990 ; cependant, une négociation générale a lieu au sein de la profession tous les quatre ans en vue d'atténuer les effets inflationnistes résultant de la limitation en volume de la production.

Évolution de l'industrie et performance de Rémy Cointreau

Total des expéditions de champagne (en millions de bouteilles)

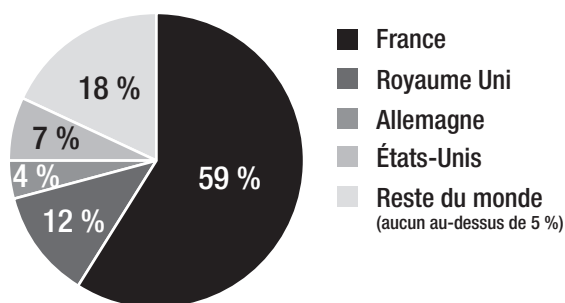


Source : CIVC

Avec un volume expédié de 300,6 millions de bouteilles, l'année 2004 est la quatrième année de croissance consécutive après le recul de 22 % constaté en 2000 (effet post-millénaire). Soit une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente.

Si l'on exclut les expéditions de l'année 1999, fortement influencées par le changement de millénaire, l'année 2004 aura été une année record des expéditions de vins de champagne. La croissance des expéditions en 2004 est équilibrée entre les exportations avec + 3,9 millions de bouteilles (+ 3,3 %) et les ventes sur le marché français avec + 3,4 millions de bouteilles (+ 2 %).

Répartition géographique des ventes de champagne en 2004



Source : CIVC

Rémy Cointreau fait partie des acteurs de référence avec 3,2 % de part de marché. La catégorie Champagne a enregistré en 2004/05 une croissance organique de 17,2 % de son résultat opérationnel (+ 5,2 % en données publiées) avant frais centraux et de distribution.

Piper-Heidsieck et Charles Heidsieck représentent ensemble 85 % du chiffre d'affaires de la branche Champagne. La branche souhaite développer ces deux marques, totalement complémentaires, tout en continuant à optimiser la rentabilité opérationnelle.

Depuis bientôt 10 ans, Piper-Heidsieck s'est révélée une des marques les plus dynamiques du secteur. Boisson de toutes les célébrations, petites ou grandes, la marque a su faire combiner avec succès la tradition d'un vin d'exception et une expression contemporaine qui sait parfois s'affranchir des conventions : habillée de rouge, corsetée dans la cuvée de prestige "Piper-Heidsieck habillée par Jean-Paul Gaultier", en version nomade dans sa version "Baby Piper", ou encore s'affirmant dans une consommation féminine et mode avec Rosé Sauvage : une autre façon de consommer le champagne.

Le lancement avec succès de la cuvée "Rosé Sauvage" en 2002, et plus récemment en 2003 celui des cuvées "Sublime" et "Divin", ainsi que le renouveau de la mythique et historique cuvée "Rare", constituent des étapes clés de la stratégie de montée en gamme de la marque et viennent compléter une gamme riche et prestigieuse.

Avec une croissance de 2,5 % de ses exportations au cours de l'année 2004, Piper-Heidsieck est le 3^e acteur de Champagne à l'exportation (source Impact).

Vin de prestige réservé aux connaisseurs, "Perle Rare" de la Champagne, Charles Heidsieck est le premier Brut Réserve à porter sur sa bouteille l'année de sa mise en cave. Alors que la législation impose un minimum de 15 mois de vieillissement, le parti pris de Charles Heidsieck est de proposer des vins conservés plus de trois ans en cave.

Charles Heidsieck bénéficie d'une reconnaissance internationale, renouvelée chaque année notamment lors de l'International Wine Challenge de Londres.

Le concept Charles Heidsieck, vin rare et limité, est reconnu sur les marchés à forte "culture vin", en Italie, en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en France.

(ii) Vins

La composante « vins » de l'activité comprend les marques René Junot (vins tranquilles) et Piper Sonoma (vins effervescents) exploitées aux États-Unis. Ces marques ont réalisé un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros en 2004/2005.

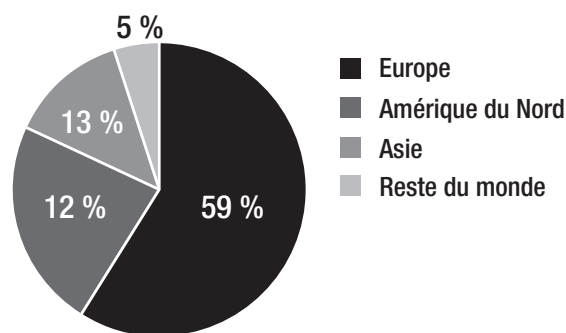
(c) Liqueurs

La branche Liqueurs de Rémy Cointreau représente 18 % du chiffre d'affaires consolidé et 22 % du résultat d'exploitation avant frais centraux et de distribution pour l'exercice 2004/2005.

Les activités liqueurs du Groupe sont menées à travers des filiales de production situées en France (le principal site est à Angers) et aux Pays-Bas. Les marques clés du portefeuille sont Cointreau et Passoa qui représentent respectivement 56 % et 14 % du chiffre d'affaires de la branche au titre de l'exercice 2004/2005.

Chiffre d'affaires branche Liqueurs de l'exercice 2004/2005 : 161 millions d'euros

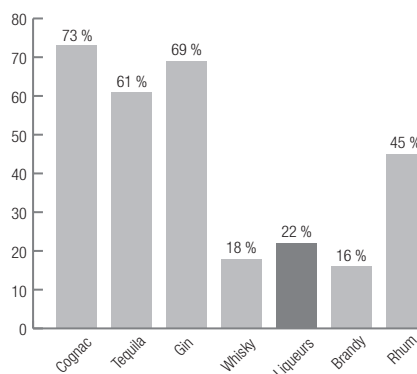
Répartition géographique (en %)



Source : Rémy Cointreau

Évolution de l'industrie et performance de Rémy Cointreau

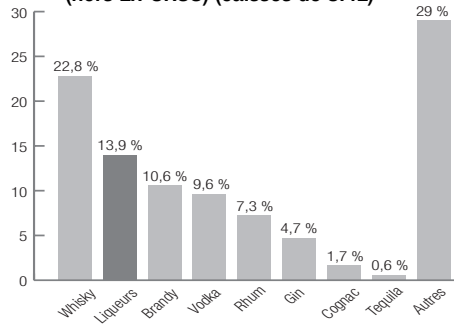
Catégories internationales de liqueurs et spiritueux : Part des cinq premières marques dans chaque catégorie (volumes caisses de 8.4L)



Source : IWSR (International Wine & Spirit Record) - Data 2003

Comme les autres grandes catégories de spiritueux (whisky, brandy, et rhum dans une moindre mesure), le marché des liqueurs reste très fragmenté puisque les cinq marques leaders ne représentent que 22 % du total de la catégorie. Les liqueurs sont en termes de volume d'activité la deuxième catégorie en Europe derrière les whiskies.

Catégories internationales de liqueurs et spiritueux en Europe (hors Ex-URSS) (caisses de 8.4L)

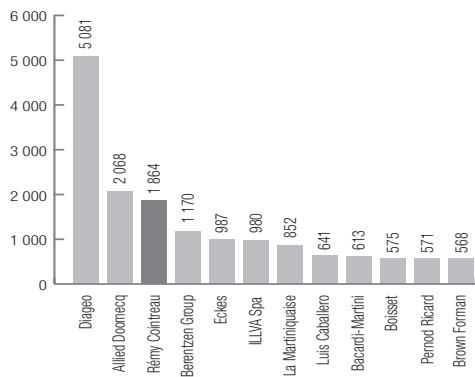


Source : IWSR - Data 2003

En outre, le secteur des liqueurs se caractérise par une très grande diversité "d'arômes" et de "recettes" qui exige une approche marketing catégorielle très pointue.

Le marché des liqueurs fait partie des cinq catégories à plus forte croissance en Europe et répond aux exigences des consommateurs en termes de goûts et de teneur alcoolique. Il offre une très grande flexibilité en termes d'innovation produits.

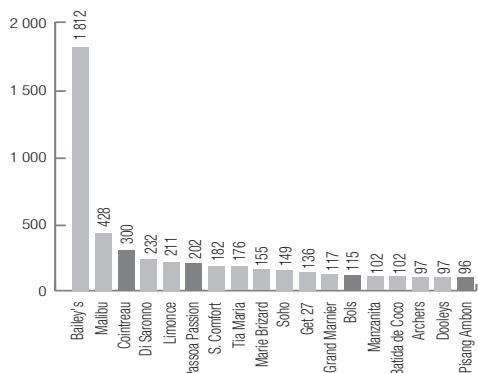
Les concurrents sur le marché européen de la liqueur (caisses de 8.4L)



Source : IWSR - Data 2003

Rémy Cointreau se place en numéro 3 sur le marché européen et se trouve en position pour saisir les opportunités du secteur avec son portefeuille de liqueurs et ses deux marques phares qui sont classées parmi les 10 premières en Europe par Nielsen en grande distribution.

Les premières marques de liqueurs en grande distribution en Europe (en milliers de caisses de 8.4L)



Source : Nielsen Off trade Europe MAT Dec. 04

Au cours de l'exercice 2004/2005, la catégorie liqueurs de Rémy Cointreau a enregistré une légère progression de son chiffre d'affaires d'ensemble (+ 3 % à cours de change constant). Le chiffre d'affaires des marques Cointreau et Passoa (hors "Ready to drink") a progressé de 8 %. Cette évolution contribue à l'amélioration de la marge opérationnelle de la catégorie, qui est passée de 30,8 % l'année précédente à 31,9 %. Cette amélioration reflète par ailleurs une plus grande sélectivité dans les choix d'investissements publi-promotionnels combiné à une évolution favorable du mix marques et marchés.

Cointreau, première marque de liqueurs du Groupe avec un volume de 1 240 000 caisses pour l'exercice 2004/2005, regroupe trois propositions produits différentes :

- Cointreau Liqueur à 40° qui représente 97 % des volumes de la marque, affiche de bonnes performances commerciales avec une croissance volume globale de 5 % tirée notamment par le marché américain, premier marché de Cointreau, où la marque a enregistré une progression de 6 % des volumes vendus aux détaillants (depletions), compensant ainsi le recul sur certains de ses marchés traditionnels européens (Allemagne et Belgique notamment),
- Cointreau "C" à 17°, à base de citron vert et d'agrumes, distribué en France, en Belgique et en Italie,
- Cointreau Prémix, une gamme de "ready to drink" à faible degré d'alcool, commercialisée en Australie.

Passoa a continué de progresser fortement en 2004/2005 sur sa proposition de liqueurs aux fruits exotiques, pour atteindre un volume de 519 000 caisses. La marque confirme ainsi son succès sur son segment, celui des liqueurs jeunes, avec une progression notable sur le marché français notamment. Le lancement avec succès de 2 nouveaux parfums (Spicy Mango et Melon Cactus) a également contribué au développement de la marque en Europe.

Les **liqueurs italiennes** regroupent les marques Galliano et Vaccari commercialisées principalement en Australie et aux États-Unis.

Dans le domaine des liqueurs, la marque **Bols** est présente depuis plus de 400 ans, ce qui fait de Bols la plus ancienne distillerie d'Europe.

Les marques **Bols Blue** et **Bols Liquors** sont commercialisées dans 100 pays avec pour principaux marchés les USA, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et le Canada. Les liqueurs Bols se positionnent dans l'univers des cocktails de qualité et commercialisent plus d'un million de caisses par an (dont une partie est produite sous licence aux USA).

Coebergh est la liqueur n°1 en Hollande.

La liqueur **Ponche Kuba**, préparée à base de lait, de rhum, et de brandy est principalement consommée dans les Caraïbes (République Dominicaine notamment).

Pisang Ambon fut la première liqueur pour les jeunes créée en 1948 à partir de fruits exotiques indonésiens et d'un goût de banane. Ces caractéristiques lui permettent de parfaitement s'intégrer dans la gamme des liqueurs jeunes de Rémy Cointreau. Les ventes de la marque s'effectuent essentiellement aux Pays-Bas, en Belgique et en France.

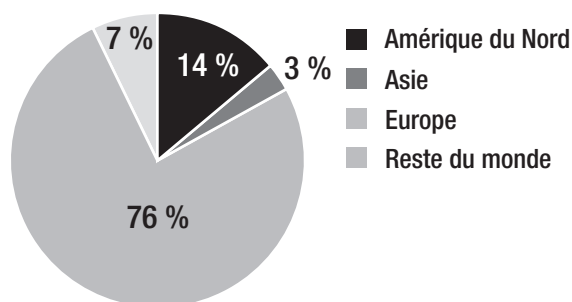
(d) Spiritueux

La branche des Spiritueux de Rémy Cointreau représente 21 % du chiffre d'affaires consolidé et 23 % du résultat d'exploitation consolidé avant frais centraux et de distribution au titre de l'exercice 2004/2005.

La branche Spiritueux comprend le rhum Mount Gay, le brandy Saint Rémy, l'armagnac Clés des Ducs, la spécialité grecque Metaxa, les vodkas Bols, Sopolica et Niagara ainsi que les gammes de Genièvre élaborées aux Pays-Bas (Bols, Bokma et Hartevelt).

**Chiffre d'affaires branche Spiritueux de l'exercice 2004/2005 :
186 millions d'euros**

Répartition géographique (en %)



Source : Rémy Cointreau

Évolution de l'industrie et performance de Rémy Cointreau

Le Groupe évolue dans les catégories de spiritueux à très fort volume, en concurrence avec des producteurs locaux et des acteurs internationaux : le rhum, le brandy et la vodka sont en très forte progression depuis quelques années ; c'est pourquoi la stratégie du Groupe est de porter ses efforts marketing sur un nombre défini de marchés ciblés et les niches à plus fort potentiel.

Cette stratégie est mise en œuvre en particulier aux États-Unis et aux Caraïbes pour Mount Gay, en Scandinavie et en Amérique du Nord pour le brandy St Rémy, en Europe de l'Est (Pologne, Hongrie) pour la vodka. Les produits à base de genièvre restent à dominante régionale et sont essentiellement vendus aux Pays-Bas. La marque Metaxa est, quant à elle, distribuée en Grèce, en Allemagne et en Europe Centrale.

Pour l'élaboration de ces produits, le Groupe a intégré son expertise, propre à chaque catégorie, tout en valorisant les savoir-faire spécifiques en termes d'assemblage et de vieillissement. Cette exigence qualitative, qui s'exprime aussi bien dans la production du rhum que dans celle du brandy et de la vodka, fait des marques du Groupe des références sur chacun de leurs marchés.

Le Groupe a vendu 6 900 000 de caisses de spiritueux au cours de l'exercice 2004/2005, ce qui représente 186 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Rhum :

Suite à la cession des rhums Saint James et Bally intervenue au deuxième trimestre 2003, **Mount Gay** est dorénavant la marque clé de l'activité rhum du Groupe.

Le rhum Mount Gay qui est élaboré à la Barbade à partir de mélasse, est une des plus anciennes marques de spiritueux au monde (1703).

Les ventes de la marque Mount Gay s'élèvent à 432 000 caisses, soit une progression de 7 % par rapport à l'année précédente.

Les deux principaux marchés historiques de la marque sont les États-Unis et la Barbade. Néanmoins, il est à noter que Mount Gay continue son développement au Royaume-Uni, axe de développement stratégique de la marque.

Brandy :

Le brandy **Saint Rémy** est l'une des rares marques internationales qui ait réussi à s'imposer sur des marchés dominés par une production et des marques locales. Il s'est vendu 720 000 caisses sous la marque Saint Rémy en 2004/2005. Outre la consolidation de ses positions sur ses marchés historiques comme le Canada, les États-Unis, l'Australie ou le Nigéria, la marque a affiché au cours de l'exercice des progressions remarquables en Asie du Sud-Est, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

Vodka :

Dans le domaine de la vodka, la principale marque du portefeuille est **Bols Vodka**. La marque est leader en Pologne avec une part de marché de 36 % sur le segment haut de gamme (source AC Nielsen). Les ventes de la vodka Bols s'élèvent à environ 2 000 000 caisses (avril 2004-mars 2005). Les principaux concurrents en Pologne sur le segment haut de gamme sont Sobieski (24,5 % de part de marché), Smirnoff avec une part de marché de 12,9 % et Wyborowa (7,9 % de part de marché).

La vodka **Sopolica** a été lancée en janvier 2000. Sa part de marché atteint 7,7 % sur le segment cœur de marché (source AC Nielsen) et ses ventes ont dépassé les 800 000 caisses (avril 2004-mars 2005). Sur ce segment, ses concurrents sont Absolut (35,9 % de part de marché) et Luksusowa (10,1 % de part de marché).

Le portefeuille vodka du Groupe comprend aussi la vodka **Niagara** qui a été introduite sur le marché en décembre 2001. Les ventes ont atteint 137 000 caisses (avril 2004-mars 2005).

Genièvre :

Les marques **Bols Genevers** restent principalement commercialisées en Hollande et en Belgique. Cette catégorie traditionnelle de genièvre est désormais arrivée à maturité. L'augmentation des taxes par le gouvernement hollandais début 2004 combinée à une situation économique difficile a eu un impact négatif sur les ventes. L'offre de Bols est nettement en tête de sa catégorie et ce, au travers de sa marque clé dans cette catégorie, Jonge Bols. La marque Bols Corenwyn reste un acteur de choix sur le marché hollandais, avec une part de marché confortable dans la catégorie "niche" du korenwijn.

Metaxa :

Créé en 1888 par Spyros Metaxa, Metaxa est un spiritueux grec nationalement reconnu et dont la renommée s'est développée dans toute la zone d'Europe Centrale où il incarne le meilleur de l'esprit méditerranéen.

Avec un procédé de distillation spécifique, vin de muscat vieilli et mélange savant de plantes, Metaxa est unique.

Metaxa est vendu dans plus de 50 pays à travers le monde. Les principaux marchés sont la Grèce, l'Allemagne, l'Europe Centrale et l'Europe de l'Est. Les ventes annuelles de Metaxa dépassent le million de caisses, en constante évolution ces dernières années.

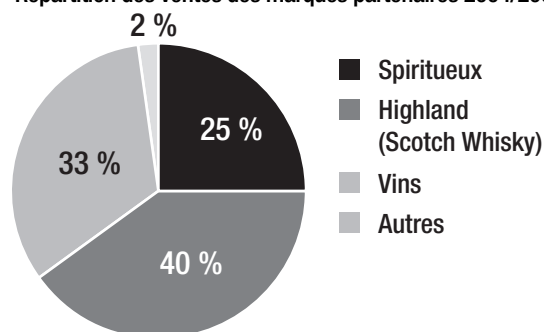
Le potentiel de croissance de la marque reste élevé en particulier dans les nouveaux pays de l'Union européenne et dans les Balkans. Après le succès des jeux olympiques d'Athènes et compte tenu de ses fortes racines grecques, Metaxa devrait bénéficier du développement du tourisme en Grèce.

(e) Marques partenaires

Les marques tierces, dites partenaires, distribuées par Rémy Amérique et les filiales en propre de Rémy Cointreau (hors Maxxium) représentent 12 % du chiffre d'affaires consolidé et environ de 7 % du résultat d'exploitation consolidé avant frais centraux et de distribution au titre de l'exercice 2004/2005.

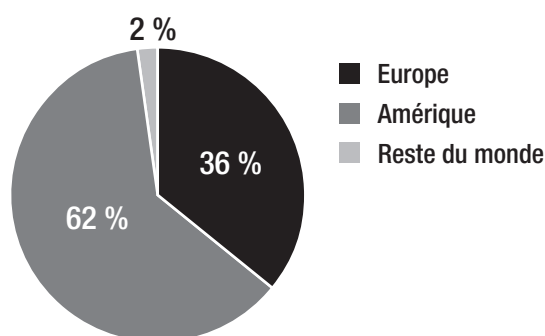
Cette activité concerne principalement la distribution des vins Antinori et des scotch whiskies The Famous Grouse et The Macallan aux États-Unis, ainsi que la commercialisation de marques d'agence sur le marché hors taxes allemand. Les marques partenaires contribuent au renforcement du portefeuille de Rémy Cointreau et à l'optimisation des coûts de distribution sur les marchés concernés.

Répartition des ventes des marques partenaires 2004/2005



Source : Rémy Cointreau

Répartition géographique des ventes des marques partenaires 2004/2005 : 109,2 millions d'euros



Source : Rémy Cointreau

4.1.2 Évolution des volumes

	Mars 2005	Mars 2004	Mars 2003	Variation 2005/2004
Cognac	1 822	1 835	1 799	(0,7 %)
Liqueurs	2 971	3 046	3 358	(2,5 %)
Spiritueux	6 924	7 082	7 663	(2,2 %)
Champagne & Vins	1 030	1 067	1 101	(3,5 %)
Marques partenaires	1 605	1 472	2 312	9,1 %
Total Groupe	14 352	14 502	16 233	(1,0 %)

La variation des volumes de la catégorie liqueurs tient compte de la baisse des volumes commercialisés pour les produits "Ready to drink" et "Premix". Pour la catégorie spiritueux, la baisse des volumes s'explique essentiellement par la chute des ventes de genièvre en Hollande et par l'impact de la cession de la marque Saint James.

L'évolution de la catégorie champagne et vins reflète la volonté stratégique d'amélioration du mix qualité, ce qui se traduit par la baisse des volumes de marques distributeurs.

L'évolution de la catégorie des marques partenaires tient compte de la cession en 2004 de l'activité de distribution de vins en Hollande et de l'interruption de contrats de distribution secondaires.

4.1.1.3 Distribution

La structure de distribution comprend, d'une part, le joint-venture Maxxium et, d'autre part, des filiales soit contrôlées à 100 %, soit en joint-venture avec des partenaires locaux.

- Maxxium a été créé en août 1999 avec deux partenaires Highland Distillers et Jim Beam Brands. Cette association s'est renforcée depuis mai 2001 avec l'arrivée de Vin & Sprit, propriétaire de la vodka Absolut. Rémy Cointreau détient actuellement 25 % du capital de Maxxium.

Maxxium, grâce à un portefeuille large et diversifié de vins et spiritueux, est en mesure d'offrir un service marketing et commercial de qualité auprès des clients et distributeurs locaux.

Ayant son siège à Amsterdam, Maxxium emploie 1 602 personnes réparties dans 35 pays en Europe, en Asie, au Canada et en Amérique du Sud.

À ce jour, Maxxium se situe parmi les trois premiers groupes de distribution au Canada, en Grande-Bretagne, en France, en Grèce, au Bénélux, en Suède, en Chine, en Australie et en Nouvelle-Zélande (source : Rémy Cointreau). Ce réseau a une présence commerciale étendue couvrant plus de soixante dix marchés à travers le monde.

- Le réseau directement contrôlé par Rémy Cointreau couvre essentiellement les territoires suivants :
 - États-Unis
 - Caraïbes
 - Pologne (joint-venture) et Hongrie

À travers ces différents canaux de distribution, Rémy Cointreau assure la mise en avant de ses produits dans les différents points de vente tels que grandes surfaces, cavistes spécialisés, cafés, hôtels, bars et restaurants, boutiques hors taxes.

Ainsi, avec ses deux réseaux de distribution, Rémy Cointreau renforce le potentiel de développement de ses marques internationales et optimise ses coûts.

4.1.3 Évolution du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation

Des informations chiffrées par secteur et par zone géographique sont présentées ci-dessous :

Informations par secteur

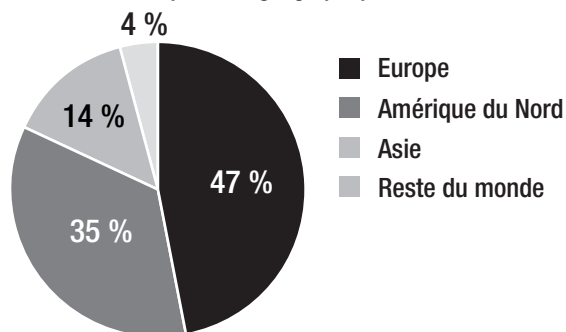
au 31 mars	2005 M€	2004 M€	2003 M€	Variation 2005/2004
Chiffre d'affaires				
Cognac	319	317	359	0,5 %
Liqueurs	161	161	175	0,4 %
Spiritueux	186	184	201	1,0 %
Champagne & Vins	130	126	130	3,1 %
Marques partenaires	109	100	135	9,0 %
Total	905	888	1 000	1,9 %
Résultat d'exploitation				
Cognac	99,5	114,3	149,3	(12,9 %)
Liqueurs	51,5	49,3	50,4	4,3 %
Spiritueux	56,0	53,9	61,5	4,1 %
Champagne & Vins	15,9	15,3	17,2	3,9 %
Marques partenaires	16,8	15,4	20,9	9,1 %
Total	239,7	248,2	299,3	(3,4 %)
Frais du réseau, frais centraux et charges non répartis				
	(72,0)	(74,7)	(85,5)	(3,6 %)
Total	167,7	173,5	213,8	(3,3 %)

Informations par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

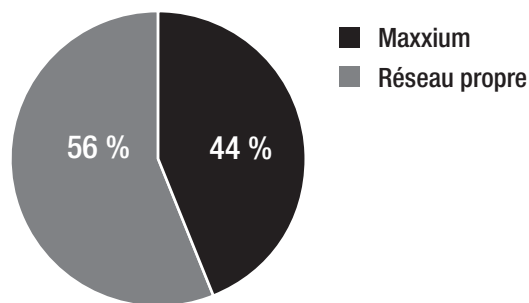
Chiffre d'affaires	2005 M€	2004 M€	Variation 2005/2004	2003 M€
France	50	53	(5,6 %)	62
Autres pays européens	375	362	3,6 %	407
Amérique du Nord	314	310	1,3 %	352
Asie-Pacifique	127	122	4,1 %	127
Reste du monde	39	41	(4,8 %)	52
Total	905	888	2,0 %	1 000

Chiffre d'affaires Rémy Cointreau de l'exercice 2004/2005 par zone géographique



Source : Rémy Cointreau

Répartition du chiffre d'affaires Rémy Cointreau de l'exercice 2004/2005 par réseau (en %)



Source : Rémy Cointreau

4.1.4 Principaux établissements du Groupe (localisation, importance et propriétés foncières : établissements intervenant pour plus de 10 % dans le chiffre d'affaires)

Les principaux établissements du Groupe sont :

- (a) Le siège administratif de Rémy Cointreau, qui regroupe les services fonctionnels du Groupe, est situé à Paris au 21 Boulevard Haussmann dans un immeuble en location.
- (b) Sites de production

(i) Cognac (Rémy Martin)

Les installations dont le Groupe est propriétaire sont regroupées sur deux sites :

- Site de Merpins (périphérie de Cognac)

Un complexe de 15 000 m² affecté à l'activité de vieillissement (chais, cuverie, préfinition, laboratoire, bureaux) sur un terrain de 200 000 m² avec une capacité de stockage de 1 727 000 hl.

Un complexe de conditionnement de 20 800 m² sur un terrain de 67 000 m² doté d'une capacité de stockage de 130 000 hl et 10 chaînes de conditionnement ; en 2004, 32 millions de bouteilles ont été conditionnées sur ce site.

- Site de Cognac

Un complexe de bureaux et chais de vieillissement de 18 500 m².

(ii) Angers (Liqueurs & Spiritueux)

- Les installations dont le Groupe est propriétaire sont regroupées sur le site de St Barthélémy d'Anjou d'une superficie de 100 000 m² dont 45 000 m² de bureaux et bâtiments.
- Le complexe regroupe les activités de distillations (19 alambics), de cuverie de fabrication (54 000 hl) et de conditionnement (10 lignes). En 2004, 37 millions de bouteilles ont été conditionnées sur ce site.
- Le Groupe a réalisé en 2004 un investissement dans une plate-forme logistique dont les activités de stockage et de préparation de commandes ont été sous-traitées par l'intermédiaire d'un contrat conclu avec le groupe Mory. Ce bâtiment d'une surface totale de 18 000 m² et d'une capacité de stockage de 20 500 palettes a été construit sur un terrain de 46 800 m² situé à proximité des bâtiments existants.

(iii) Reims (Piper-Heidsieck and Charles Heidsieck)

Les installations dont le Groupe est propriétaire sont regroupées sur trois sites :

- Site Boulevard Henri Vasnier (Reims)

Un complexe comprenant un ensemble de bureaux, locaux de visites et réception, une cuverie et des caves sur une surface de terrain de 24 000 m² dont une surface bâtie de 5 000 m² et 9 700 m² développée.

- Site Allée du Vignoble (Reims)

Un complexe comprenant un ensemble de bureaux et locaux de réceptions, de cuveries, d'ateliers et de caves sur une surface de terrain de 144 000 m² dont 30 000 m² sont construits.

- Site - Chemin Vert (Reims)

Un complexe comprenant une unité de stockage de produits finis ainsi qu'un ensemble de caves et crayères (surface développées de 12 700 m²).

L'ensemble industriel (trois sites) d'une capacité industrielle (tirage/habillage) de 12 à 15 millions de bouteilles, comprend une cuverie moderne de 72 000 hl et des cuveries plus anciennes de stockage de vins de réserves et des caves qui abritent en permanence plus de 30 millions de bouteilles.

(iv) Avandis (Liqueurs et Spiritueux)

Les produits Bols et les marques locales destinées au marché hollandais sont élaborés au sein de l'unité Avandis localisée à Zoetermeer aux Pays-Bas.

Avandis est un joint-venture entre trois partenaires : Bols, De Kuyper, et UTO. Le site a une surface de 80 000 m² et dispose d'une capacité de production de 46 millions de bouteilles sur 9 lignes d'embouteillage.

(v) Poznan (Vodka)

L'unité de production polonaise est située à Oborniki près de Poznan et produit principalement les vodkas Bols, Sopolica et Niagara. Le site a une surface de 80 000 m² dont 45 000 m² sont actuellement utilisés et 10 000 m² construits. L'unité possède 3 lignes d'embouteillage automatiques. En 2004, 54 millions de bouteilles y ont été conditionnées.

(c) Distribution

- Rémy Amérique Inc dont le siège est à New York dans des locaux en location, a pour vocation de couvrir la distribution des marques du Groupe et de marques partenaires aux USA (effectif : 206 personnes).
- Rémy Caribbean & Latin America, division de Mount Gay Distilleries, localisée à la Barbade, assure la distribution des marques du Groupe et de produits partenaires (dont la Vodka Absolut) dans les Caraïbes et en Amérique Centrale et du Sud (effectif : 18 personnes).
- Bols Sp zoo (société contrôlée à 50 % avec un partenaire local) couvre le marché polonais. La société a son siège à Varsovie et emploie 345 personnes.
- Maxxium BV, dont le siège est à Amsterdam dans des locaux en location, est le joint-venture de distribution dans lequel Rémy Cointreau détient 25 % auprès de ses trois partenaires (Edrington, Jim Beam Worldwide, Vin & Sprit). Maxxium a pour vocation de couvrir l'ensemble des marchés (hors USA et Caraïbes) et de distribuer les marques des actionnaires et un portefeuille de produits tiers. Maxxium a un effectif de 1 602 personnes réparties en 38 filiales.

4.1.5 Engagements de livraisons (politique menée par les différentes sociétés du Groupe)

D'une manière générale, les distributeurs de Rémy Cointreau (filiales ou distributeurs exclusifs) disposent de deux à trois mois de stocks. Le Groupe n'a pas enregistré de cas importants d'interruption d'activité.

4.1.6 Événements exceptionnels qui ont influencé les différentes activités

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel susceptible d'affecter substantiellement les résultats, l'activité, le patrimoine ou la situation financière de Rémy Cointreau ou de son Groupe.

4.2 Dépendance éventuelle du groupe Rémy Cointreau

Marques

Le groupe Rémy Cointreau attache une importance particulière à la protection en France et dans le monde de la propriété intellectuelle de ses marques qui constituent l'actif principal de son activité.

Les principales marques détenues et exploitées par le Groupe sont par catégorie :

Cognac : Rémy Martin, De Luze
 Liqueurs : Cointreau, Passoa, Galliano, Izarra, Bols Liqueurs, Bols Blue, Pisang Ambon, Coebergh.
 Spiritueux : Le rhum Mount Gay, le brandy St Rémy, l'Armagnac Clés Des Ducs, Bols Vodka, Metaxa.
 Champagne : Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck.

Rémy Cointreau mène une politique active de suivi de ses dépôts de marque dans leur catégorie et sur leurs marchés et entreprend toutes les actions nécessaires pour lutter contre la contrefaçon, particulièrement en Asie, et contre la concurrence déloyale éventuelle.

Il n'y a pas à ce jour de litige ou de risque identifié significatif dans le domaine de la propriété des marques de Rémy Cointreau.

Principaux contrats et clients

Il n'existe aucune dépendance de Rémy Cointreau vis-à-vis de clients, de distributeurs exclusifs indépendants ni de contrats de distribution de spiritueux de groupes tiers susceptibles d'affecter substantiellement les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe.

Les dix premiers clients du Groupe (hors ventes à Maxxium) représentent 23 % du chiffre d'affaires consolidé.

Approvisionnement

La production de champagne et de cognac s'inscrit dans des aires d'appellation d'origine contrôlée régies par des règles strictes et des conditions climatiques qui leur sont propres.

- En Champagne, les approvisionnements de Rémy Cointreau dépendent (à hauteur de 94 % de ses besoins) de contrats à moyen terme (3, 5, 6, 9 ans) négociés avec les principales coopératives de la région et plusieurs milliers de récoltants. Cette politique contractuelle qui couvre environ 1 000 hectares sur les 32 000 hectares de l'appellation, est un élément stratégique du développement des marques du Groupe dans une région limitée dans sa capacité de production (voir paragraphe 4.1.1.2, (b), (i)). Depuis 1990, le Groupe a su enrichir et renforcer sa capacité d'approvisionnement tout en cherchant à améliorer ses critères qualitatifs ; le renouvellement des contrats venus à échéance en 2004 (environ 35 % du total) s'est effectué dans des conditions qui assurent un niveau d'approvisionnement sur les trois prochaines années en harmonie avec ses besoins de développement. Le renouvellement des contrats venant à échéance en 2005 est en cours et représente environ 15 % du total.
- Depuis 1966, la constitution de stocks d'eau-de-vie de Cognac repose sur des accords de partenariat conclus avec les producteurs de

Grande et Petite Champagne. Cette politique a permis de gérer l'approvisionnement sur le long terme et de répondre aux exigences de qualité de la marque Rémy Martin.

Ces accords se sont concrétisés par la mise en place de relations contractuelles et de structures juridiques et financières avec :

- mille livreurs de vins liés par des contrats annuels ;
- les groupements de producteurs qui réunissent environ quatre cent bouilleurs de cru ; les contrats ont une durée de trois ans ;
- une coopérative (Alliance Fine Champagne) qui résulte de la fusion intervenue le 28 février 2005 des coopératives Champaco et Prochacoop et qui rassemble au total 1 200 adhérents qui couvrent environ 70 % des hectares de la Petite et Grande Champagne.

Le stockage est réalisé, soit directement chez le viticulteur et financé par lui-même, soit chez CLS Rémy Cointreau et financé par des ressources bancaires de la coopérative et par CLS Rémy Cointreau qui verse dès la mise en stock un acompte à la coopérative.

En application de la loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003, Rémy Cointreau consolide depuis le 1^{er} avril 2003, en tant qu'entités "ad-hoc", les stocks de la coopérative de stockage et de vieillissement Alliance Fine Champagne.

Dans un souci de cohérence de sa politique d'approvisionnement Rémy Cointreau a désigné au 31 mars 2005 la coopérative Alliance Fine Champagne comme organisme unique responsable de la centralisation de ses obligations d'achat d'eaux-de-vie contractées dans le cadre des contrats pluri-annuels conclus avec les groupements de bouilleurs de cru. La mise en œuvre de cet engagement entraînera courant 2005, concomitamment à la souscription par les bouilleurs de cru de parts sociales de la coopérative, le transfert à celle-ci de ces engagements qui s'élèvent au 31 mars 2005 à 59 783 hectolitres d'alcool pur.

- Les activités Liqueurs et autres Spiritueux ne présentent pas de contraintes d'approvisionnement ou de production significatives pour le Groupe.
- Les dix principaux fournisseurs du Groupe comptent pour 55 % des approvisionnements de matières premières hors eaux-de-vie et vins.

4.3 Effectifs et évolution au cours des trois derniers exercices

L'effectif total des sociétés consolidées s'élève à fin mars 2005 à 1 844 personnes, comparé à 1 945 à fin mars 2004. Cette réduction maîtrisée, principalement sur l'Europe, est notamment due à la poursuite de notre politique d'ajustement permanent et d'amélioration de la performance de nos sites de production.

Répartition des effectifs par zone géographique

	Au 31/03/2005		Au 31/03/2004		Au 31/03/2003	
		%		%		%
France	980	53	1 021	52	1 043	47
Europe (hors France)	531	29	590	30	694	32
Amérique	329	18	330	17	460	21
Asie	4	-	4	-	-	-
Total	1 844		1 945		2 197	

Répartition des effectifs par activité

	Au 31/03/2005		Au 31/03/2004		Au 31/03/2003	
		%		%		%
Cognacs, Liqueurs & Spiritueux	957 ⁽¹⁾	52	951	49	1 103	51
Champagne & Wines	220	12	228	12	249	11
Distribution	667	36	698	36	776	35
Holding	-	-	67	3	69	3
Total	1 844		1 945		2 197	-

(1) Les effectifs Holding sont désormais inscrits dans cette rubrique.

Répartition des effectifs (CDI + CDD) par sexe

La répartition hommes/femmes est stable à 62/38, et se décompose ainsi par zone géographique :

	Hommes		Femmes		Total	
		%		%		%
France	612	62	368	38	980	53
Europe (hors France)	340	64	191	36	531	29
Amérique + Asie	197	59	136	41	333	18
Total	1 149	62	695	38	1 844	-

Répartition des effectifs (CDI + CDD) France par catégorie professionnelle

En France, la répartition des collaborateurs par catégorie professionnelle est la suivante :

	Effectif	%
Cadres	242	25
Agents de Maîtrise	238	24
Employés	101	10
Ouvriers	399	41
Total	980	100

Rémy Cointreau poursuit le développement des politiques collectives de ressources humaines, destinées à favoriser la mobilisation de ses équipes et la motivation de tous ses collaborateurs ; ces développements se traduisant dans l'évolution des indicateurs sociaux.

Un effort important a été réalisé sur la prévention dans le domaine de la sécurité, permettant notamment de maintenir un taux de gravité des accidents du travail inférieur à 0,5 en France (mesurant le nombre de jours d'arrêt de travail par rapport aux jours travaillés).

D'autre part, l'absentéisme, toutes catégories confondues, est stabilisé, à 4 % traduisant la mobilisation permanente des équipes autour des enjeux de l'entreprise.

L'effort formation, quant à lui, a été maintenu au même niveau pour l'ensemble des catégories professionnelles avec un objectif constant d'investissement sur le renforcement des compétences des collaborateurs. Le niveau de l'effort pour cet exercice est voisin de 3 % de la masse salariale.

L'organisation du temps de travail, mise en œuvre en concertation avec les partenaires sociaux, permet de délivrer un service aux clients en

constante amélioration tout en conciliant les contraintes de nos collaborateurs. Nos équipes de production et logistique bénéficient d'une organisation du temps de travail modulée sur l'année, autour d'un horaire hebdomadaire moyen inférieur à 35 heures. Les autres équipes bénéficient d'une grande autonomie dans l'organisation du travail, bâtie autour de forfait annuel prévoyant selon les cas moins de 212 jours de travail par an.

Le Groupe est, par ailleurs, particulièrement attentif au statut social collectif de ses collaborateurs. Ainsi, en France, les collaborateurs bénéficient d'un régime de prévoyance complémentaire aux régimes obligatoires. Par ailleurs, près de 80 % des salariés du groupe en France bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire particulièrement attractif et novateur. Enfin le groupe Rémy Cointreau consacre en France plus de 1,6 million € au financement des œuvres sociales (budgets des comités d'entreprise et d'établissements, titre-repas, etc.).

4.4 Politique d'investissements

4.4.0 Politique de recherche

Les entités de production possèdent des laboratoires de Recherche et Développement qui travaillent aussi bien sur les liquides que sur les articles de conditionnement.

Ces laboratoires, équipés de matériel performant, sont en liaison régulière avec des centres de recherches extérieurs privés ou universitaires.

Les équipes en charge de ces travaux en interne sont pluridisciplinaires, composées de techniciens, d'œnologues, d'ingénieurs, de titulaires de doctorats scientifiques. Leur mission est de pouvoir faire prendre en compte par l'entreprise les avancées et découvertes affectant nos différentes activités tant sur le plan de méthodes culturales, du traitement des liquides que des process de production industrielle avec pour but ultime de fournir au consommateur un produit de grande qualité au meilleur coût.

Les laboratoires Rémy Martin sont également accrédités 17025, ce qui permet de souligner l'attachement que porte le groupe Rémy Cointreau à la satisfaction des besoins du consommateur en termes de garantie de qualité.

Les investissements dans la recherche et le développement sont directement pris en charge par chacune des sociétés concernées. Cela représente 16 personnes et un budget de 1,3 million d'euros soit 0,14 % du chiffre d'affaires.

4.4.1 Principaux investissements sur les 3 derniers exercices

Investissements industriels et administratifs

Le Groupe considère que les besoins en investissements nécessaires au développement et à l'entretien des sites industriels et administratifs se chiffrent chaque année dans une fourchette de 25 à 30 millions d'euros.

4.4.2 Principaux investissements en cours de réalisation

Dans le cadre d'un projet supply chain, une plate-forme logistique localisée à proximité du site de Saint Barthélémy (Angers) a été réalisée. Ce projet d'un montant de 7 millions d'euros est opérationnel depuis mars 2005. Cette nouvelle plate-forme permettra d'optimiser les flux logistiques d'exportation pour l'ensemble des produits du Groupe et d'offrir un meilleur service à nos clients.

Un projet d'investissement concernant les chais de vieillissement de rhum à La Barbade est en cours de réalisation pour un investissement net de 4,3 millions d'euros.

Par ailleurs, des projets d'optimisation de process liquide et de conditionnement à Cognac sont en cours d'étude.

4.5 Renseignements concernant les principales filiales

Voir renseignement détaillé concernant les filiales principales de Rémy Cointreau au paragraphe 5.3 du chapitre 5 du présent document de référence, "Tableau des filiales et participations au 31 mars 2005" et la liste des filiales du périmètre de consolidation du Groupe en note 29 de

l'annexe aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2005 (chapitre 5, paragraphe 5.2 du présent document de référence).

4.6 Sans objet

4.7 Risques de l'émetteur

4.7.1 Risques de marché

Risque de change

Les résultats de Rémy Cointreau sont sensibles aux variations de change dans la mesure où le Groupe réalise 68 % de son chiffre d'affaires hors de la zone euro alors que la production est majoritairement située dans cette zone.

L'exposition du Groupe au risque de change porte essentiellement sur les flux nets libellés dans des devises autres que l'euro, des sociétés de production vers Maxxium, la filiale de distribution américaine et les agents exclusifs étrangers. Les principales devises concernées sont l'USD, l'AUD, le CAD, le JPY, le GBP, le HKD, et dans une moindre mesure le CHF et le NZD.

La politique de gestion des risques de change s'effectue dans le cadre de règles de prudence et de procédures décisionnelles agréées par le Conseil d'administration.

En particulier, le Groupe s'attache à couvrir son exposition commerciale nette budgétaire sur un horizon glissant de 15 à 18 mois maximum. Cette gestion se fait par la souscription de contrats de couverture de change de type ferme ou optionnel.

On notera que la vente d'option est, soit limitée à la revente d'une option pour dénouer un achat préalable, ou soit à des opérations d'adossement qui font l'objet d'une autorisation au cas par cas.

Cette politique de couverture ne permet de couvrir que le risque de change à court terme. Elle ne peut prétendre mettre le groupe Rémy Cointreau à l'abri des effets économiques des tendances monétaires longues sur le chiffre d'affaires et les marges du Groupe.

Il est précisé que le Groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en euro des états financiers des sociétés hors zone euro.

Sur l'exercice clôturé au 31 mars 2005, les flux commerciaux nets couverts sont les suivants :

(en millions de devises)	USD	AUD	CAD	JPY	GBP	NZD	CHF
Positions couvertes	260,0	15,0	17,0	2 200,0	20,0	5,2	5,9
Cours moyen	1,1907	1,7589	1,5839	133,23	0,7006	1,8591	1,5353
Positions non couvertes	6,0	0,6	0,1	342,9	- 0,6	0,1	0,1
Total	266,0	15,6	17,1	2 542,9	19,4	5,3	6,0

Il est à noter que les excédents HKD étant systématiquement vendus contre USD, la position globale USD inclut le HKD (soit l'équivalent de 31,9 MUSD).

Les contrats de change en portefeuille au 31 mars 2005 concernent :

- des couvertures adossées aux flux nets réalisés mais non encore encaissés au 31 mars 2005 (swaps cambistes),
- des couvertures mises en place au titre de l'exercice 2005/2006.

Les contrats de change mis en place au titre de la couverture des flux de l'exercice 2005/2006 permettent au Groupe d'assurer un cours plancher garanti en €/USD de 1,2976 sur 90,6 % de son exposition nette.

Au 31 mars 2005, la valeur au marché du portefeuille d'instruments de change s'élève à 7,72 M€ se décomposant de la manière suivante :

Exercice 2005/2006	Valeur au marché
Ferme	-
Optionnel	7,72
Total	7,72

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la sensibilité du résultat opérationnel de Rémy Cointreau aux variations de change :

Exercice	Résultat opérationnel					Cours €/USD	
	Aux cours de change de l'exercice	Aux cours de change de l'exercice précédent	Impact de change	Dont transaction	Dont conversion	Moyen	Couvert
2003/2004	173,5	215,1	(41,6)	(36,4)	(5,2)	1,18	1,01
2004/2005	167,7	198,6	(30,9)	(30,3)	(0,6)	1,26	1,19

Risque de taux

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif principal de se couvrir contre le risque de hausse de taux d'intérêt, le Groupe a structuré ses ressources en panachant dette à taux fixe et à taux variable.

Au 31 mars 2005, la dette financière (hors titres subordonnés à durée indéterminée et obligations convertibles) se ventilait comme suit :

(Millions €)		
Taux fixe		386,7
Taux variable		126,2
Intérêts courus non échus		5,8
Total		518,7

La dette à taux variable fait l'objet de contrats de couverture de taux sur des échéances n'excédant pas 3 exercices.

La sensibilité à la variation de + / - 100 points de base de la dette à taux variable à renouveler à moins d'un an est la suivante :

(Millions €)		Premier trimestre		Deuxième trimestre		Troisième trimestre		Quatrième trimestre		TOTAL
		Taux moyen		Taux moyen		Taux moyen		Taux moyen		
Position nette à renouveler à moins d'un an		113		111		156		91		
Couverture	FRA	110	2,47%	120	2,39%	80	2,35%	50	2,40%	
	CAP	3	3,00%	-	-	76	3,00%	41	3,00%	
Total		113	2,48%	120	2,39%	156	2,67%	91	2,67%	
Dette non couverte		-		-9		-		-		
Sensibilité (variation de + 100 bps)*		0,02		0,00		0,57		0,31		0,90
Sensibilité (variation de - 100 bps)*		-0,01		0,00		-0,19		-0,10		-0,30

* La sensibilité est calculée sur le nominal de la dette couvert par des CAP dans la limite du taux garantie de l'instrument de couverture.

Taux de référence Euribor 3 mois : 2,147 %

Il est à noter qu'au 31 mars 2005, l'intégralité de la dette à taux variable de l'exercice 2005/2006 et environ 66 % de celle afférent à l'exercice 2006/2007 sont couverts contre la hausse des taux d'intérêt, principalement au moyen de CAP et de FRA.

L'objectif poursuivi est de remplacer au fur et à mesure du temps les CAPS mis en place par des FRA. Cette approche vise à nous immuniser totalement face à une fluctuation à la hausse des taux d'intérêt en figeant les taux.

Au 31 mars 2005, la valeur au marché du portefeuille d'instruments de taux s'élève à (0,15) M€ se décomposant de la manière suivante :

	Valeur au marché
Ferme	(0,06)
Optionnel	(0,09)
Total	(0,15)

Risque de liquidité

Le tableau ci-après synthétise les principales caractéristiques et échéances de l'endettement du Groupe :

Devise	Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes confirmées (€)	Dette au 31/03/2005 (€)	Échéances
EUR	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
	OCEANE				
	- Principal	Fixe	297,3	297,3	1-avril-06
	- Prime de remboursement*	Fixe	34,3	27,7	1-avril-06
	Emprunt convertible	Fixe	0,6	0,6	21-mars-06
	Sous-total			325,6	
EUR	TSDI (net)	Variable	28,3	28,3	16-mai-06
	DETTES À LONG ET MOYEN TERME				
	- Obligations à haut rendement 6,5 %	Fixe	175,0	175,0	1-juillet-10
	- Obligations à haut rendement 5,2 %	Fixe	200,0	200,0	15-janvier-12
	- Autres emprunts obligataires	Fixe	9,6	9,6	30-juin 06 à 07
	- Crédit syndiqué	Variable	418,8	0,0	10-juin-08
	- Autres emprunts à long terme et moyen terme	Variable	8,0	8,0	
	Sous-total			392,6	
EUR	DETTE À COURT TERME				
	- Crédit syndiqué (AFC)	Variable	78,3	77,5	30-avril-05
	- Crédit syndiqué	Variable	43,8	0,0	10-juin-05
	- Lignes bilatérales (AFC)	Variable	9,4	9,4	31-mai-05
	- Autres emprunts obligataires	Fixe	2,1	2,1	30-juin-05
	- Lignes non confirmées**	Variable	NA	0,0	
	- Autre dette court terme	Variable	29,9	29,9	
	Sous-total			118,9	
PLN	DETTE À COURT TERME				
	- Lignes bilatérales	Variable	28,7	1,4	30-janvier-06

* Montant amorti au 31 mars 2005 : 27,7 millions d'euros.

Montant maximum à échéance en cas de non conversion : 34,3 millions d'euros.

** Net des disponibilités.

Politique de financement

Au 31 mars 2005, le Groupe n'a aucun financement ad-hoc significatif adossé aux actifs.

4.7.2 Environnement réglementaire - Risques juridiques

Les activités de production et de commercialisation des produits du Groupe font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays, notamment en ce qui concerne la fabrication, le conditionnement et la mise sur le marché de ces produits. Le Groupe dispose, pour tous les aspects importants de ses activités, de l'ensemble des autorisations nécessaires à leur poursuite et n'a pas rencontré, à cet égard, de contraintes particulières susceptibles d'affecter de façon significative ses activités.

En France, les activités du Groupe sont soumises aux dispositions du code de la santé publique qui fixent notamment des règles précises en matière de publicité des boissons alcooliques. La circulation de ces dernières est soumise au régime fiscal des contributions indirectes. La circulation intracommunautaire des boissons alcooliques a été harmonisée en matière de droits indirects, dits d'accises, qui comprennent le droit de circulation et le droit de consommation. La circulation des produits en suspension de droits s'effectue au sein de l'Union européenne sous couvert d'un document d'accompagnement établi par l'expéditeur et validé préalablement à leur mouvement.

Les boissons spiritueuses sont soumises, quant à leur définition et à leur présentation, aux dispositions du règlement CEE n° 1576/89 et du règlement CEE n° 1014/90 pris pour son application. Sont ainsi notamment précisés les définitions des boissons spiritueuses, les matières premières, les traitements autorisés, les dénominations de vente, le titre alcoométrique minimal et les règles d'étiquetage.

Aux États-Unis, une loi fédérale, "The Federal Alcohol Administration Act (FAA Act)", réglemente l'ensemble des pratiques commerciales entre les importateurs, telle la filiale du Groupe, Rémy Amérique Inc., les grossistes et les détaillants, ainsi que la production locale de boissons alcooliques. Sur le plan international, cette loi fédérale réglemente la composition des produits, le contenu de la documentation en provenance des pays de production, les contraintes d'étiquetage et le régime douanier.

Par ailleurs, chacun des cinquante États possède des lois locales qui réglementent le transport, la vente et l'achat des boissons alcooliques. Ces lois des États réglementent également la publicité et la promotion de ces boissons. Les règles, à cet égard, sont très similaires à celles en vigueur en France en matière de protection de la jeunesse.

Cet environnement réglementaire relatif à la production et à la commercialisation des boissons alcooliques est évidemment susceptible de connaître des évolutions en France, au sein de l'Union européenne ou dans le reste du monde qui pourraient affecter notre secteur d'activités ou augmenter les responsabilités des entreprises qui le composent. À la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas connaissance de l'existence de telles évolutions réglementaires qui seraient d'une importance significative à cet égard et qui seraient applicables à une date certaine.

À la date du présent document de référence, ni Rémy Cointreau ni aucune de ses filiales n'ont été impliqués ou ne sont impliqués dans une procédure judiciaire relative à un problème de responsabilité du fait de produits défectueux qui a donné ou est susceptible de donner lieu à une décision de justice prononcée à son encontre.

Le Groupe attache par ailleurs la plus grande importance à la protection de ses droits de propriété industrielle dans le monde. Il porte en conséquence une extrême attention aux procédures de défense, de dépôt et de renouvellement de ses marques, soit directement par la mise en œuvre par des juristes internes spécialisés de procédures modernes de gestion de marques, soit par l'intermédiaire de conseils en propriété intellectuelle dont la compétence est internationalement reconnue. Le Groupe n'hésite ainsi jamais à engager des procédures d'opposition, où que ce soit dans le monde, chaque fois qu'il estime qu'une demande d'enregistrement de marques porte atteinte à ses droits privatifs. Le Groupe s'est enfin engagé dans des procédures de reconnaissance de notoriété pour certaines de ses marques dans des pays où lesdites procédures sont légalement prévues.

Le Groupe veille à ne jamais se retrouver dans un état de dépendance juridique vis-à-vis de tiers susceptible d'affecter de façon significative ses activités industrielles ou commerciales. La portée de ses divers engagements contractuels est conforme à la pratique internationale des affaires.

Une équipe juridique intégrée, organisée par groupe de marques mais dans un esprit de collaboration transversale, assure en permanence la gestion des affaires juridiques du Groupe. Elle opère un contrôle préventif de tous risques juridiques, internes ou externes, susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Elle s'adjoit, en cas de besoin, les services d'avocats internationaux reconnus pour leur haute compétence dans des domaines spécifiques du droit des affaires. La direction juridique est attachée à ne recourir, en demande, à des procédures contentieuses, que si toutes les possibilités de parvenir à un accord amiable sont épuisées.

La politique de couverture du Groupe en matière d'assurances est décrite au paragraphe 4.7.4 du présent document de référence.

4.7.3 Risques industriels et environnementaux

Les activités de Rémy Cointreau s'appuient sur une exigence permanente de sécurité industrielle et alimentaire, exigence depuis toujours liée au respect et à la préservation de l'environnement.

Le déploiement des équipes chargées de la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement (QSE) a permis de confirmer les actions engagées et de les inscrire dans un cadre partagé avec un management global.

Un comité QSE France se réunit régulièrement pour assurer l'échange des bonnes pratiques QSE entre les sites, réaliser le suivi des actions mises en œuvre et la réponse aux objectifs QSE et harmoniser la mesure des indicateurs QSE sur tous les sites.

Nos trois objectifs principaux sont:

1) poursuivre la politique de certification Environnement

Rémy Cointreau a toujours mené une large entreprise de certification de ses sites de production.

En matière de certification ISO 14001, l'analyse environnementale et l'identification des impacts environnementaux ont eu lieu sur les sites de Cognac et Reims, ce qui a permis d'initier un programme de management environnemental.

Parallèlement à ces actions, le site d'Angers a été certifié OHSAS 18001 (Norme Sécurité) et a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001.

Tous nos sites ont également déployé la norme HACCP garantissant la sécurité alimentaire de nos produits et de leurs modes d'élaboration. La vérification de ce déploiement est régulièrement audité et évaluée par des organismes de certification.

2) garantir la sécurité de nos sites et la gestion des risques

Rémy Cointreau continue à mener une politique d'investissements QSE sur l'ensemble de ses sites de production, qui par exemple en France sont soumis à autorisation préfectorale.

Afin de répondre aux exigences en matière de sécurité et environnement pour réduire les risques industriels, ce sont plus de 2,5 millions d'euros qui ont été investis sur de nombreuses actions Sécurité/Environnement, telles que l'installation de sprinklers, de murs, de portes, plafonds coupe-feu et de trappes de désenfumage, l'amélioration des postes de travail, les éclairages sécurité et diverses actions concernant la protection des locaux contre l'incendie.

Concernant le site de Cognac qui est aujourd'hui classé Seveso 2 en raison de son stockage d'eaux-de-vie, un système de gestion de la sécurité (SGS) a été déployé pour organiser le management de la sécurité du site. Un système d'astreinte a été mis en place et un livret d'information "Sécurité du centre d'élaboration produit" a été diffusé à l'ensemble des salariés.

Le site de Cognac, entièrement protégé par sprinklers et bornes incendie, doté d'un Plan d'Opération Interne et d'un système de management environnemental, est en conformité avec les exigences de la Directive européenne relative aux sites classés Seveso.

3) économiser les ressources énergétiques et l'eau, diminuer les rejets et les déchets

Parmi les investissements QSE, des actions très concrètes ont été engagées concernant le respect de l'environnement. Par exemple, l'optimisation de nos équipements et de nos process d'entretien et de lavage de nos installations ont permis de réduire significativement les consommations d'eau. Ces actions ont également participé à la réduction de nos effluents sur l'ensemble des sites.

Tous les sites ont également mis en place un ensemble d'indicateurs QSE permettant de suivre les consommations d'eau et d'énergie et de cibler ainsi les secteurs d'activité sur lesquelles une réduction de ces consommations peut être réalisée.

Plusieurs actions ont également été lancées pour la mise aux normes environnementales de nos sites, par exemple pour le stockage et le traitement de nos déchets et de nos effluents.

Rémy Cointreau a également lancé une démarche concernant la préservation de la qualité de l'air. Le site d'Angers a effectué son bilan

Carbone et montré ainsi que son impact environnemental est minime concernant les émissions des gaz à effet de serre (GES).

En matière de déchets, le tri sélectif des déchets est désormais systématique sur tous les sites industriels et administratifs. Aujourd'hui, plus de 90 % des déchets produits sont triés et valorisés.

À travers la politique QSE intégrée dans sa politique Développement Durable, Rémy Cointreau répond aujourd'hui pleinement aux attentes croissantes de la société civile et des pouvoirs publics concernant la sécurité alimentaire et la gestion des risques industriels et environnementaux.

Toutes les actions menées sur ce thème, ainsi que les indicateurs associés, sont également présentés dans le rapport annuel Développement Durable, largement diffusé et consultable sur le site Internet de Rémy Cointreau. À sa connaissance, Rémy Cointreau ne fait pas l'objet dans ce domaine d'une procédure administrative ou judiciaire en cours à la date du présent document de référence.

4.7.4 Assurances

Le groupe Rémy Cointreau est depuis toujours engagé dans une politique volontaire de gestion des risques qui met en œuvre des procédures d'identification des risques pour les personnes et les biens et une approche globale des couvertures d'assurance.

Le groupe Rémy Cointreau travaille ainsi depuis plusieurs années en partenariat étroit avec les départements Prévention des compagnies d'assurances. Cette collaboration a permis d'effectuer l'audit prévention et sécurité de tous les sites, ainsi que la mise aux normes des installations. Cette politique de prévention permet de réduire au maximum les risques liés à l'activité du Groupe.

Afin d'optimiser sa réactivité face à un événement majeur, le groupe Rémy Cointreau s'est doté depuis 1997 d'un plan de gestion de crise afin de maîtriser, dès l'origine de cet événement, les conséquences dommageables de toute nature pour le Groupe.

Les principaux programmes d'assurance couvrent les risques dits stratégiques, tels que les responsabilités civiles produits, exploitation et mandataires sociaux, les dommages aux biens et les pertes d'exploitation consécutives, le transport des marchandises.

Les limites de garanties contractuelles ont été arrêtées sur la base de sinistres aux conséquences extrêmes évalués selon les règles actuelles du marché de l'assurance.

D'autres polices d'assurances ont été souscrites afin de couvrir des risques secondaires, tels que la flotte automobile, les missions automobiles, les biens et personnes lors des déplacements professionnels.

Ces programmes sont souscrits et gérés par la cellule Assurances Groupe au sein de la direction juridique, en étroite relation avec le directeur des risques groupe en charge notamment de la prévention.

Le groupe Rémy Cointreau travaille en étroite collaboration avec le troisième courtier mondial d'assurances et toutes les polices ont été souscrites auprès de plusieurs des plus grandes compagnies d'assurances.

Les principales caractéristiques de ces polices sont les suivantes :

Assurances	Garanties et limites
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	<p>Cette garantie se présente sous la forme "Tous Risques Sauf". Ce programme souscrit pour une période triennale depuis le 1^{er} avril 2004, intervient en différence de conditions et de limites des polices locales.</p> <p>Base d'indemnisation</p> <ul style="list-style-type: none">• Valeur de remplacement à neuf pour les biens mobiliers et immobiliers.• Les vins et alcools : valeur de remplacement marché.• Période d'indemnisation de 12 mois pour les pertes financières résultant de l'arrêt de l'exploitation consécutif à un dommage direct et pour les carences de fournisseurs et de clients. <p>Limitation contractuelle d'indemnité</p> <p>Une capacité de 250 millions d'euros par sinistre a été négociée sur le marché international d'assurance tant pour les dommages matériels que pour les pertes d'exploitation.</p>
Responsabilité civile générale (exploitation et produits)	<p>Ce programme souscrit pour une durée annuelle à effet du 1^{er} avril 2004 intervient en différence de conditions et de limites des polices locales.</p> <p>Le groupe Rémy Cointreau est couvert à hauteur de 60 millions d'euros par sinistre pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels, corporels pouvant être causés à des tiers.</p> <p>Les frais de retrait des produits livrés sont couverts à concurrence de 10 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.</p>
Responsabilité civile des mandataires sociaux	<p>Cette couverture est accordée à hauteur de 23 millions d'euros et pour une durée annuelle.</p>
Transport	<p>Ce programme garantit les risques de transport à hauteur de 10 millions d'euros par expédition et pour une durée annuelle.</p> <p>Celui-ci porte sur toutes les marchandises de notre commerce, transportées de tout point du monde à tout point du monde et par tous les moyens de transport.</p>

Le montant global de primes d'assurances, hors assurances collectives du personnel, pour l'exercice 2004/2005 n'exède pas 0,25 % du chiffre d'affaires mondial consolidé.

Le Groupe considère que les garanties offertes par l'ensemble de ses polices d'assurances et le montant des primes correspondent aux normes habituelles dans son domaine d'activité.

4.7.5 Faits exceptionnels, litiges ou risques du Groupe

Une filiale de Rémy Cointreau est engagée dans une procédure contentieuse avec l'Administration douanière allemande aux fins de contester la réclamation de droits d'accises pour un montant global inférieur à 300 000 €.

Un second contentieux avec l'Administration douanière française, pour erreur de classification douanière, s'est terminé au cours de l'exercice par un redressement à hauteur de 249 000 €.

D'autres sociétés du Groupe sont parties en défense dans des litiges les opposant à des fournisseurs habituels dans leur cadre d'activités (transporteurs, agence de publicité ou société de factoring). Aucun de ces litiges ne comporte de risques sous-jacents pouvant être considérés comme significatifs pour Rémy Cointreau, que ce soit en termes d'activité ou sur le plan financier.

Les demandes principales à l'encontre de ces sociétés sont les suivantes, étant précisé qu'elles demeurent intégralement contestées par celles-ci :

- Agence de publicité : 246 000 €
- Transport : 88 000 €
- Factoring : 35 000 €

Au cours de l'exercice, le groupe a conclu, d'une part, par le versement d'une somme de 9 000 €, un contentieux judiciaire avec une agence de création de stands d'exposition et a signé, d'autre part, une transaction avec une société de distribution qui a entraîné le paiement d'une indemnité de 122 000 €.

Enfin, les décisions favorables obtenues en première instance et en appel à l'encontre de deux Maisons de Champagne, pour contrefaçon et concurrence déloyale, ont été confirmées par le rejet de leurs pourvois par la Cour de cassation.

En conséquence, il n'existe pas, à la date du présent document de référence, de fait exceptionnel, de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de Rémy Cointreau, son activité, son résultat et le cas échéant sur son Groupe.

5. Patrimoine, situation financière, résultats de Rémy Cointreau

5.1 Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration 2004/2005

5.1.1 Rapport financier de l'exercice clos au 31 mars 2005

Compte de résultat du Groupe

(in € millions)	2005 au 31 Mars	2004 au 31 Mars	Variation brute	Performance organique (*)
Chiffre d'affaires	905,3	888,3	+ 1,9 %	+ 5,1 %
Résultat opérationnel	167,7	173,5	(3,3 %)	+ 14,4 %
% marge opérationnelle	18,5 %	19,5 %	-	21,3 %
Résultat financier	(53,1)	(64,1)	-	-
Résultat mis en équivalence	8,5	6,9	-	-
Amortissements des survaleurs	(2,9)	(2,8)	-	-
Résultat net courant (part du Groupe)	78,8	74,2	+ 6,2 %	-
Résultat net (**) (part du Groupe)	24,2	76,3	-	-
Résultat net courant par action (part du Groupe)	1,75	1,68	-	-
Résultat net par action (**) (part du Groupe)	0,54	1,72	-	-
Nombre d'actions (000)	45 023	44 270	-	-

(*) La performance organique est déterminée après retraitement des effets de change et des variations de périmètre.

(**) Après dépréciation de la valeur de certaines immobilisations incorporelles.

Variations de périmètre au 31 mars 2005 :

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue depuis le 31 mars 2004.

Le chiffre d'affaires 2004/2005 s'élève à 905,3 millions d'euros. Calculé à taux de change constant, le taux de croissance organique de l'exercice s'établit à 5,1 %. En données publiées, la progression est de + 1,9 %, affectée par la poursuite de la baisse du dollar (de l'ordre de 8 % par rapport au cours moyen de l'exercice précédent).

Le résultat opérationnel s'établit à 167,7 millions d'euros, compte tenu d'un effet change défavorable de 30,9 millions d'euros essentiellement lié à la poursuite de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain et à l'évolution corrélative du cours moyen de couverture du Groupe.

L'exercice 2004/2005 aura vu la poursuite de la politique active d'augmentation des prix de vente initiée depuis deux ans dont la mise en œuvre sur les marchés a été supportée par un renforcement sélectif des investissements marketing.

Évolution du résultat opérationnel (en millions d'euros)

Impact change (net de couvertures)	(30,9)
Impact des hausses de prix	15,9
Impact des autres facteurs d'activité	9,2
Total	(5,8)

Sur bases comparables (hors change), la progression du résultat opérationnel s'élève à 25,1 millions d'euros, soit + 14,4 %.

Évolution du résultat des activités :

Évolution du chiffre d'affaires

(millions €)	2005	2004	Variation brute	Variation organique
Cognac	318,7	317,2	+ 0,5 %	+ 6,0 %
Liqueurs	161,3	160,6	+ 0,4 %	+ 3,0 %
Spiritueux	186,4	184,5	+ 1,0 %	+ 1,3 %
Champagne & Vins	129,7	125,8	+ 3,1 %	+ 4,5 %
Produits tiers	109,2	100,2	+ 9,0 %	+ 13,8 %
Total chiffre d'affaires	905,3	888,3	+ 1,9 %	+ 5,1 %

Évolution du résultat opérationnel

(millions €)	2005	2004	Variation brute	Variation organique
Cognac	99,5	114,3	(12,9) %	+ 10,3 %
<i>% de marge</i>	<i>31,2 %</i>	<i>36,0 %</i>		
Liqueurs	51,5	49,4	+ 4,3 %	+ 12,8 %
<i>% de marge</i>	<i>31,9 %</i>	<i>30,8 %</i>		
Spiritueux	56,0	53,8	+ 4,1 %	+ 3,3 %
<i>% de marge</i>	<i>30,0 %</i>	<i>29,2 %</i>		
Champagne & Vins	15,9	15,3	+ 3,9 %	+ 16,3 %
<i>% de marge</i>	<i>12,3 %</i>	<i>12,2 %</i>		
Produits tiers	16,8	15,4	+ 9,1 %	+ 13,0 %
<i>% de marge</i>	<i>15,4 %</i>	<i>15,4 %</i>		
Total activités	239,7	248,2	(3,4) %	+ 9,8 %
<i>% de marge</i>	<i>26,5 %</i>	<i>27,9 %</i>		
Frais centraux et de distribution	(72,0)	(74,7)	(3,6) %	(0,7) %
Total résultat opérationnel	167,7	173,5	(3,3) %	+ 14,4 %

La variation organique est déterminée après retraitement des effets de change et des variations de périmètre.

Cognac

Le chiffre d'affaires de la branche s'élève à 318,7 millions d'euros, en progression de 1,5 million d'euros malgré l'incidence du change. À cours de change constant la hausse est de 6 %.

Les ventes de la marque Rémy Martin progressent de façon satisfaisante. La croissance combinée des volumes et des prix permet d'afficher un taux de croissance organique du chiffre d'affaires de la marque de 6,1 %. Les États-Unis et la Chine demeurent très dynamiques alors que les principaux marchés européens restent en retrait de cette évolution et affichent des taux de croissance plus faibles.

La contribution au résultat opérationnel s'élève à 99,5 millions d'euros. Le taux de marge ressort à 31,2 % compte tenu d'un effet de change négatif de 26,6 millions d'euros et de la progression des investissements marketing de la marque Rémy Martin.

La croissance organique du résultat opérationnel de la branche d'activité ressort à + 10,3 %.

Liqueurs

La branche liqueurs affiche, pour l'ensemble de l'exercice, un chiffre d'affaires de 161,3 millions d'euros et une croissance organique de l'activité de 3 %.

Comme pour le cognac, la catégorie tire l'essentiel de sa dynamique des marchés américains (Cointreau) et asiatiques (Bols au Japon) alors que les marchés européens n'enregistrent qu'une croissance limitée.

Dans ce contexte, les investissements marketing ont fait l'objet de choix ciblés de façon à bénéficier en priorité aux marchés en développement. Cette optimisation combinée à la maîtrise des frais de la branche permettent d'afficher un résultat en hausse de 4,3 % à 51,5 millions d'euros soit un taux de marge de 31,9 % et une croissance organique du résultat opérationnel de 12,8 %.

Spiritueux

Le chiffre d'affaires de l'activité évolue comme suit :

(millions €)	31 Mars 2005	31 Mars 2004	Variation
Vodka	70,7	66,3	+ 6,6 %
Metaxa	48,5	45,8	+ 5,9 %
Rhum	21,8	20,8	+ 4,9 %
Saint Rémy	18,7	21,0	(11,0 %)
Autres marques	26,7	29,0	(8,0 %)
Sous-total	186,4	182,9	+ 1,9 %
Variation de périmètre	-	1,6	-
Total	186,4	184,5	+ 1,0 %

L'activité spiritueux bénéficie de la bonne performance de la vodka, de Metaxa et du rhum Mount Gay, toutes ces marques se développant de façon satisfaisante dans leurs zones commerciales. L'évolution du reste du portefeuille s'explique par des réductions d'assortiments de gamme (St Rémy) et par le transfert à Maxxium de la distribution des produits hollandais qui étaient restés en distribution chez Rémy Cointreau.

La contribution au résultat opérationnel s'élève à 56 millions d'euros, en croissance organique de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Champagnes et vins

Le chiffre d'affaires de l'activité atteint 129,7 millions d'euros, en hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente. À cours de change constant la croissance est de + 4,5 %.

Les marques Piper-Heidsieck et Charles Heidsieck progressent de 7 % en valeur grâce au bon développement des ventes combiné à un mix produits favorable. Cette tendance traduit les bons résultats de la stratégie de création de valeur initiée par la branche depuis 2002.

Le résultat d'exploitation de 15,9 millions d'euros est en progression de 3,9 % après prise en compte d'un impact change défavorable de 1,9 million d'euros. Retraité de cet élément, la croissance organique de l'activité est de 16,3 %. Le taux de marge opérationnelle est stable à 12,3 %.

Marques partenaires

Cette ligne de produits voit son chiffre d'affaires progresser de 9 % et de 13,8 % hors impact de change.

Les performances de cette catégorie se sont accélérées tout au long de l'exercice, en particulier grâce au dynamisme des scotch whiskies (The Famous Grouse et The Macallan) distribués aux États-Unis.

La branche affiche un résultat de 16,8 millions d'euros, en hausse de 9,1 % (13 % hors change).

Frais de distribution et centraux

Ces coûts représentent les frais des structures de distribution aux États-Unis, aux Caraïbes et sur les territoires où le Groupe a maintenu des structures héritées du rapprochement avec Bols (Pologne, Hollande, Hongrie) ainsi que les coûts centraux du siège (Holding).

Par rapport à l'exercice précédent, ces frais évoluent comme suit :

(millions €)	Distribution centraux	Siège & services	Total
Impact change	(1,6)	-	(1,6)
Impact périmètre	(0,6)	-	(0,6)
Frais généraux	(3,1)	1,7	(1,4)
Provisions et autres charges	0,8	0,1	0,9
Variation nette	(4,5)	1,8	(2,7)

La variation des frais de distribution intègre principalement l'impact de l'arrêt des activités en Colombie (effet périmètre) et du plan de réorganisation des activités de distribution aux Pays-Bas suite au transfert à Maxxium des marques dont la distribution était encore assurée par Rémy Cointreau.

La progression des frais de siège tient essentiellement au reclassement de cotisations et de frais de représentation au sein des instances professionnelles dont les coûts étaient auparavant répartis au sein des branches d'activités.

Au total, le taux de **marge opérationnelle** publié ressort à 18,5 % en retrait de 1 point par rapport à l'exercice précédent compte tenu d'investissements marketing stables. À taux de change comparable, le taux de marge opérationnelle est de 21,3 % soit une progression de 1,8 point qui reflète l'impact de la politique d'amélioration des marges menée par le Groupe (hausse de prix et amélioration du mix produit).

Le **résultat financier** de (53,1) millions d'euros comprend principalement :

- une charge financière de (57,6) millions d'euros, en amélioration de 6,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, reflétant la baisse des taux de financement et de la dette moyenne.
- un résultat de change positif de 4 millions d'euros essentiellement lié à l'ajustement au cours de clôture de provisions pour risques libellés en dollar américain.

Le résultat net courant après impôt s'inscrit à 78,8 millions d'euros en progression de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent compte tenu des éléments suivants :

- évolution du résultat opérationnel impacté par l'effet change,
- amélioration du résultat financier,
- baisse de la charge d'impôt bénéficiant, entre autres, de la diminution du taux d'impôt polonais,
- résultat mis en équivalence de 8,5 millions d'euros s'analysant comme suit :

(millions €)	Quote-part Rémy Cointreau
Maxxium	3,4
Dynasty	5,1
Total	8,5

Le **résultat non récurrent** est une charge de 54,6 millions d'euros dont 52,3 millions d'euros au titre d'une dépréciation exceptionnelle de la valeur de certaines marques. Cette provision pour dépréciation est supportée par les résultats du test de valorisation effectué, avec l'appui d'un cabinet indépendant, sur l'ensemble du portefeuille des activités du Groupe à partir d'une projection des flux de trésorerie actualisés. Les normes comptables actuelles amènent ainsi à reconnaître

par résultat les pertes de valeur constatées indépendamment des gains latents existant sur d'autres marques.

Le solde du résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

- profit de dilution sur l'introduction en bourse du joint-venture Dynasty pour 13,7 millions d'euros,
- charges de restructurations en France et aux Pays-Bas pour 12,5 millions d'euros,
- charge fiscale exceptionnelle de 2,8 millions d'euros au titre de la taxe de 2,5 % sur les réserves de plus-values à long terme prévue dans la loi de finance rectificative pour 2004.

Compte tenu du niveau des charges exceptionnelles, le résultat net part du Groupe, s'établit à 24,2 millions d'euros contre 76,3 millions d'euros l'exercice précédent.

Bilan consolidé et position financière

Le tableau suivant illustre les chiffres clés et les principales évolutions de la situation financière du Groupe.

(millions €)	31 mars 2005	31 mars 2004
Actif immobilisé	1 169,9	1 212,1
Stocks	831,7	874,0
Autres actifs circulants	273,8	272,5
Dettes d'exploitation	(248,3)	(257,7)
Actif circulant net	857,2	888,8
Impôts différés nets	(6,7)	0,2
Dettes financières & obligataires	(854,7)	(907,3)
Valeurs mobilières et de placement	53,6	68,1
Dettes financières nettes	(801,1)	(839,2)
TSDI	(38,6)	(61,2)
Dettes financières nettes + TSDI	(839,7)	(900,4)
Provisions pour risques et charges	(63,0)	(77,1)
Intérêts minoritaires	(15,9)	(12,5)
Capitaux propres	(1 101,8)	(1 111,1)
Cash Flow		
Flux d'exploitation	122,1	99,3
Flux sur investissements	(35,3)	(19,4)
Flux sur cessions	18,6	66,1
Entrée des coopératives	-	(109,3)
Flux de financement	(46,6)	(52,7)
Différence de conversion	1,9	5,0
Variation de la dette nette	60,7	(11,0)
EBITDA ⁽¹⁾	195,0	199,3

(1) soit résultat opérationnel + amortissements + dividendes reçus de Maxxium et de Dynasty.

Bilan consolidé

Le total du bilan est en légère baisse à 2 334 millions d'euros compte tenu de la dépréciation de la valeur de certaines marques et de la baisse de l'actif circulant.

L'actif immobilisé, y compris les titres mis en équivalence, s'élève à 1 170 millions d'euros et représente 50,1 % du total du bilan. Les immobilisations incorporelles nettes (marques) sont en baisse de 45,7 millions après prise en compte de la provision pour dépréciation. Les immobilisations corporelles tiennent compte des cessions d'actifs intervenues durant l'exercice (actifs industriels en Grèce).

L'actif circulant net des dettes d'exploitation atteint 857 millions d'euros en baisse de 32 millions d'euros, essentiellement en raison de la baisse des stocks.

La dette financière nette du Groupe, incluant le TSDI, les valeurs mobilières de placement, les disponibilités et les intérêts courus non échus s'élève à 839,7 millions d'euros en baisse de 60,7 millions d'euros par rapport au 31 mars 2004.

La capacité du Groupe à rembourser sa dette s'améliore et reste solide avec un ratio dette financière nette sur EBITDA de 4,31 (4,52 au 31 mars 2004).

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 1 101,8 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 15,9 millions d'euros.

Les capitaux propres et intérêts minoritaires représentent 47,9 % du bilan (46,2 % l'an dernier).

Variation de la dette financière et flux de trésorerie

Les flux d'exploitation après service de la dette sont positifs de 122,1 millions d'euros (99,3 millions l'an dernier).

La variation positive du besoin en fonds de roulement contribue aux flux d'exploitation pour 29,8 millions.

Les flux sur investissements représentent une sortie nette de trésorerie de 16,7 millions d'euros comprenant principalement des produits de cession pour 18,6 millions et des acquisitions d'actifs immobilisés pour 34,8 millions. Les principales acquisitions de l'exercice concernent la marque de vodka Soplica, l'investissement de la nouvelle plate-forme logistique d'Angers et l'extension des chais de vieillissement de la Barbade.

Les flux de financement, hors variation de la dette, représentent une charge de 46,6 millions d'euros dont 47,9 millions au titre des dividendes versés durant l'exercice.

(millions €)	31 mars 2005	31 mars 2004
Flux nets sur éléments opérationnels	224,8	227,9
Flux nets sur résultat financier et impôts	(78,6)	(101,0)
Flux nets sur éléments non récurrents	(24,1)	(27,6)
Flux nets générés par l'exploitation	122,1	99,3
Intégration des coopératives	-	(109,3)
Investissements industriels	(26,7)	(20,5)
Acquisitions d'actifs	(8,1)	-
Cessions d'actifs	18,6	66,1
Autres flux d'investissement	(0,5)	1,0
Flux sur investissements	(16,7)	46,6
Produit equity swap	-	10,1
Cession actions d'auto-contrôle	8,8	-
Amortissement de la prime OCEANE	(6,7)	(6,7)
Charges de refinancement	(3,5)	(14,7)
Dividendes versés	(47,9)	(43,9)
Émission d'actions nouvelles	4,7	3,1
Variations des intérêts courus	(2,0)	(0,5)
Flux de financement	(46,6)	(52,6)
Différence de conversion et périmètre	1,9	5,0
Variation de la dette nette	60,7	(11,0)

5.1.2 Transition aux normes comptables internationales IFRS

Introduction

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Rémy Cointreau au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 seront établis selon les normes comptables internationales IAS / IFRS applicables au 31 mars 2006 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Toute nouvelle publication en 2005/2006 de normes, de règlements européens et d'interprétations officielles dont l'application serait rétrospective pourrait amener des modifications aux informations financières commentées ci-dessous.

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétroactif dans le bilan de transition à la date de transition (1^{er} avril 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 ("Première adoption des normes IFRS") et qui sont commentées ci-dessous norme par norme.

Les normes IAS 32 et IAS 39 sont mises en œuvre par le groupe Rémy Cointreau à compter du 1^{er} avril 2005. Les impacts de ces deux normes ne sont donc pas compris dans le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004.

Un tableau de synthèse présente les impacts chiffrés sur le bilan de transition au 1^{er} avril 2004.

Le groupe Rémy Cointreau publiera ses premiers comptes consolidés en IFRS à l'occasion de sa clôture semestrielle au 30 septembre 2005. À cette occasion, le groupe Rémy Cointreau publiera les comptes consolidés retraités IFRS de l'exercice 2004/2005 qui feront l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

Les informations présentées ci-dessous ont été présentées au Comité d'Audit ainsi qu'au Conseil d'administration.

Adoption de IFRS 1 "Première adoption des IFRS"

La norme IFRS 1 définit les modalités d'établissement du premier bilan en IFRS. Le principe général est l'application rétrospective de toutes les normes en vigueur au 31 mars 2006, les incidences des changements de principes comptables étant enregistrées en report à nouveau à la date de transition, le 1^{er} avril 2004.

La norme IFRS 1 prévoit des traitements optionnels ; les choix effectués par le groupe Rémy Cointreau en ce domaine sont les suivants :

- regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective de la norme IFRS 3 a été retenue ;
- valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles : l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'a pas été retenue ;
- avantages sociaux : les écarts actuariels différés en normes françaises à la date de transition ont été comptabilisés ;
- conversion des comptes des filiales étrangères : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales en devises étrangères ont été annulées au 1^{er} avril 2004 en contrepartie du report à nouveau ;
- paiements fondés sur des actions : la norme IFRS 2 relative aux paiements fondés sur des actions n'est pas appliquée par le groupe Rémy Cointreau aux plans d'options d'achat ou de souscription ouverts antérieurement au 7 novembre 2002, date avant laquelle l'application est optionnelle.

Principes comptables retenus par le groupe Rémy Cointreau

Périmètre de consolidation

En application des normes relatives au périmètre de consolidation (normes IAS 27, 28 et 31), le groupe Rémy Cointreau a revu l'ensemble de son périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation des sociétés du Groupe. Aucun impact n'a été identifié.

Il convient de rappeler que le Groupe, dans la perspective des IFRS, avait décidé, lors de l'exercice 2004, d'appliquer par anticipation, dans ses comptes consolidés, le règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif à la consolidation des entités ad hoc. Certaines activités des coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie Prochacoop et Champaco avaient ainsi été consolidées.

Immobilisations incorporelles

L'essentiel des immobilisations incorporelles du groupe Rémy Cointreau est constitué de marques. Ces actifs à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel en IFRS. Ces tests étaient déjà pratiqués par le Groupe en normes françaises.

En normes françaises, certaines dépenses de marketing et de publicité faisaient l'objet d'une inscription à l'actif au titre de charges à répartir

ou à étaler et étaient classées dans le poste « Autres créances ».

En IFRS, ces dépenses ne satisfont pas les critères de reconnaissance d'un actif et doivent être comptabilisées directement en résultat.

Au 1^{er} avril 2004, le solde de ces dépenses activées soit 4 M€ est porté en diminution des capitaux propres consolidés (a).

Immobilisations corporelles

Le groupe Rémy Cointreau a opté pour l'application de la méthode du coût historique amorti.

Le Groupe a appliqué rétrospectivement à l'ensemble de son parc d'immobilisations corporelles les dispositions de la norme IAS 16, ce qui l'a conduit à réviser les plans d'amortissement de ces immobilisations en fonction des durées d'utilité escomptées.

Les durées d'utilité retenues sur certains types d'actifs (bâtiment, futaie et cuveries notamment) s'allongent de manière significative. Les actifs industriels étant utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte.

Il ressort de l'application rétrospective au 1^{er} avril 2004 de ces nouvelles durées d'utilité un impact d'environ 60 M€ comptabilisé en contrepartie des capitaux propres (39 M€ net d'impôt) (a).

Titres mis en équivalence

En normes françaises, le joint-venture de distribution Maxxium est consolidé par mise en équivalence. Lors de sa constitution et d'opérations subséquentes, des écarts d'acquisition ont été enregistrés dans les comptes de Maxxium et font l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valorisation annuel.

Parallèlement, la plus-value d'apport enregistrée chez Rémy Cointreau, en normes françaises, lors de la constitution de Maxxium, portée en déduction de la valeur d'équivalence et également amortie linéairement sur 20 ans sera, en IFRS, imputée sur les capitaux propres pour sa valeur nette au 1^{er} avril 2004, soit un impact de 22 M€ (b), conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

La non comptabilisation de ces dotations et reprises d'écarts d'acquisition entraînera mécaniquement une augmentation du résultat des sociétés mises en équivalence d'environ 3 M€ par an.

Avantages au personnel

Conformément à l'option proposée dans la norme IFRS 1, les écarts actuariels non amortis au 1^{er} avril 2004 au titre du retraitement des régimes à prestations définies sont intégralement constatés en déduction du poste "Autres immobilisations financières" en contrepartie d'une réduction des capitaux propres, soit un montant de 13 M€ (c).

Les avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux mutuelles de santé dont bénéficient certains retraités en France ont fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation en provision pour retraites par contrepartie d'une réduction des capitaux propres, soit un montant de 6 M€ (4 M€ net d'impôt) (c).

Tous les autres avantages significatifs entrant dans le champ de la norme IAS 19 étaient déjà comptabilisés au 1^{er} avril 2004.

Écarts de conversion

Conformément à l'option proposée dans la norme IFRS 1, les écarts de conversion négatifs accumulés dans les capitaux propres antérieurement au 1^{er} avril 2004, soit 30 M€, ont été reclassés en réserves consolidées (d).

Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, les provisions pour risques et charges d'un montant significatif dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation. L'impact de ce retraitement s'élève à environ 1 M€ au 1^{er} avril 2004 (e).

Impôts différés

En normes françaises, le groupe Rémy Cointreau ne comptabilise pas d'impôt différé au titre des écarts de première consolidation affectés aux marques, en application de l'exception du Règlement CRC 99-02 ; en effet, ces actifs incorporels ont été de pratique constante considérés comme non cessibles indépendamment des structures acquises.

La norme IAS 12 ne prévoit pas cette exception. En conséquence, un impôt différé passif est calculé sur la différence entre la valeur de ces marques inscrite à l'actif consolidé et leur base fiscale, le plus souvent nulle, dans les comptes sociaux de la société acquise, propriétaire de la marque.

Le taux d'impôt retenu est celui qui serait théoriquement appliqué à la plus-value en cas de cession séparée de la marque.

Cet impôt différé passif est constitué par rapport à la valeur des marques au 1^{er} avril 2004 en contrepartie d'une diminution des capitaux propres consolidés.

Ce traitement comptable conduit à un impact de 276 M€ au 1^{er} avril 2004 (f) et à une charge d'impôt différée de 3 M€ par an, certains avantages fiscaux préalablement considérés comme des différences permanentes n'étant plus pris en considération.

De la même manière, en IFRS, il convient de comptabiliser un impôt différé passif au titre de l'écart entre la valeur d'équivalence de certains titres de participation et la valeur fiscale de ces titres dans les comptes individuels. Au 1^{er} avril 2004, le montant de l'impôt différé passif à constater s'élève à 3 M€ (g).

Paiements fondés sur des actions

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions octroyés depuis le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation selon les dispositions de la norme IFRS 2.

L'impact annuel sur les frais généraux est de l'ordre de 1 M€ (avant impôt) en contrepartie d'une augmentation de la situation nette consolidée.

Chiffres d'affaires et produits accessoires

En application de la norme IAS 18, certains frais commerciaux qui font l'objet de facturation de la part des distributeurs, présentés en frais commerciaux en normes françaises, doivent être reclassés en déduction du chiffre d'affaires net.

L'impact de ce reclassement dans les comptes du groupe Rémy Cointreau est cependant limité (inférieur à 1 % du chiffre d'affaires net consolidé actuel) en raison notamment de la consolidation par mise en équivalence de Maxxium.

Résultat opérationnel et résultat exceptionnel

En normes françaises, le Groupe utilise la notion de résultat exceptionnel afin d'isoler certains produits et charges exceptionnels dont la réalisation n'est pas rattachable à l'exploitation courante. En particulier, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les coûts de restructuration, les cessions d'actifs significatifs ainsi que les dépréciations de marques.

Cette notion n'étant pas admise en IFRS, le groupe Rémy Cointreau présentera un résultat opérationnel courant ainsi qu'une rubrique intitulée

"Autres revenus et charges" regroupant la plupart des produits et charges précédemment comptabilisés en résultat exceptionnel.

Information sectorielle

Dans le cadre de la revue de son mode d'organisation interne et suite à une analyse approfondie des caractéristiques essentielles des différents secteurs d'activité identifiés jusqu'à présent, le groupe Rémy Cointreau a décidé de regrouper les segments "Liqueurs" et "Spiritueux" à compter de sa première publication de comptes en IFRS.

Bilan de transition synthétique au 1^{er} avril 2004

Compte tenu des changements de présentation préconisés par la norme IAS 1, ce bilan ne constitue pas la forme effective que prendront les états financiers en normes IFRS lors de leur première publication.

(millions €)	1 ^{er} avril 2004 99-02	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	1 ^{er} avril 2004 IFRS
ACTIF									
Immobilisations incorporelles	969	(1)	-	-	-	-	-	-	968
Immobilisations corporelles	143	61	-	-	-	-	-	-	204
Titres mis en équivalence	78	-	22	-	-	-	-	-	101
Titres non consolidés	5	-	-	-	-	-	-	-	5
Autres immobilisations financières	17	-	-	(13)	-	-	-	-	3
Immobilisations financières	100	-	22	(13)	-	-	-	-	109
Actif immobilisé	1 212	60	22	(13)	-	-	-	-	1 281
Stocks	874	-	-	-	-	-	-	-	874
Clients	185	-	-	-	-	-	-	-	185
Autres créances	88	(4)	-	-	-	-	-	-	84
Impôts différés	7	1	-	3	-	-	-	-	11
Titres de placement et disponibilités	68	-	-	-	-	-	-	-	68
Actif circulant	1 221	(2)	-	3	-	-	-	-	1 222
Total de l'actif	2 433	58	22	(11)	-	-	-	-	2 503
PASSIF									
Capital social & Prime	698	-	-	-	-	-	-	-	698
Réserves consolidées	443	36	22	(16)	(30)	1	(276)	(3)	178
Écart de conversion	(30)	-	-	-	30	-	-	-	-
Capitaux propres	1 111	36	22	(16)	-	1	(276)	(3)	876
Intérêts minoritaires	13	-	-	-	-	-	-	-	13
TSDI	61	-	-	-	-	-	-	-	61
Emprunts obligataires convertibles	329	-	-	-	-	-	-	-	329
Provisions pour risques et charges	77	-	-	6	-	(1)	-	-	82
Impôts différés	7	22	-	-	-	-	276	3	307
Provisions et autres passifs à long terme	84	22	-	6	-	(1)	276	3	388
Dettes financières	578	-	-	-	-	-	-	-	578
Dettes d'exploitation	258	-	-	-	-	-	-	-	258
Total du passif	2 433	58	22	(11)	-	-	-	-	2 503

a) Retraitements des durées d'utilité des immobilisations corporelles et des charges de publicité à répartir.

b) Retraitement de la plus-value d'apport Maxxium.

c) Retraitements liés aux écarts actuariels non amortis et aux avantages postérieurs à l'emploi.

d) Retraitement des écarts de conversion.

e) Retraitement lié à l'actualisation de provisions pour risques et charges.

f) Retraitement lié à l'impôt différé passif constaté sur les immobilisations incorporelles.

g) Retraitement lié à l'impôt différé passif constaté sur les titres des sociétés mises en équivalence.

5.2 Comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2005

Bilans consolidés

(millions €)	2005	2004	2003
ACTIF			
Immobilisations incorporelles (note 3)	923,4	969,1	972,2
Immobilisations corporelles (note 4)	133,3	142,8	151,8
Titres mis en équivalence (note 5)	89,4	78,3	83,7
Titres non consolidés (note 6.1)	5,5	5,2	6,6
Autres immobilisations financières (note 6.2)	18,3	16,7	15,7
Immobilisations financières	113,2	100,2	106,0
Actif immobilisé	1 169,9	1 212,1	1 230,0
Stocks (note 7)	831,7	874,0	775,4
Clients (note 8.1)	181,7	184,6	213,9
Autres créances (note 8.2)	92,1	87,9	131,0
Impôts différés (note 22)	4,8	6,7	3,2
Titres de placement et disponibilités	53,6	68,1	18,7
Actif circulant	1 163,9	1 221,3	1 142,2
Total de l'actif	2 333,8	2 433,4	2 372,2
PASSIF			
Capital social (note 9)	72,1	71,6	71,3
Prime d'émission	630,7	626,4	623,6
Réserves consolidées	407,7	366,7	309,1
Écart de conversion	(32,9)	(29,9)	(19,1)
Résultat net - part du Groupe	24,2	76,3	101,5
Capitaux propres	1 101,8	1 111,1	1 086,4
Intérêts minoritaires	15,9	12,5	8,4
Titres subordonnés à durée indéterminée (note 10)	38,6	61,2	82,1
Emprunts obligataires convertibles (note 11)	336,0	329,4	325,6
Provisions pour risques et charges (note 13)	63,0	77,1	76,0
Impôt différés (note 22)	11,5	6,5	4,0
Provisions et autres passifs à long terme	74,5	83,6	80,0
Dettes à long et moyen terme (note 12)	392,6	399,3	333,5
Dettes à court terme	120,3	174,4	163,1
Intérêts courus	5,8	4,2	3,8
Dettes financières	518,7	577,9	500,4
Fournisseurs et comptes rattachés (note 14.1)	111,4	133,5	139,7
Autres dettes d'exploitation (note 14.2)	136,9	124,2	149,6
Dettes d'exploitation	248,3	257,7	289,3
Total du passif	2 333,8	2 433,4	2 372,2

Les notes numérotées de 1 à 29 font partie des états financiers.

Comptes de résultat consolidés

(millions €)	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires (notes 15 et 16)	905,3	888,3	1 000,2
Coût des ventes	(410,6)	(385,4)	(441,1)
Marge brute	494,7	502,9	559,1
Frais commerciaux (note 17)	(243,6)	(247,8)	(260,7)
Frais administratifs (note 17)	(83,4)	(81,6)	(84,6)
Résultat opérationnel	167,7	173,5	213,8
Résultat financier (note 20)	(53,1)	(64,1)	(66,7)
Résultat courant avant impôts	114,6	109,4	147,1
Impôts sur le résultat courant (note 22)	(38,3)	(38,3)	(50,5)
Quote-part dans le résultat courant des sociétés mises en équivalence (note 5)	8,5	6,9	9,0
Résultat net courant avant survaleurs	84,8	78,0	105,6
Amortissement des survaleurs	(2,9)	(2,8)	(2,8)
Résultat net courant après survaleurs	81,9	75,2	102,8
Part revenant aux intérêts minoritaires	(3,1)	(1,0)	0,1
Résultat net courant part du Groupe	78,8	74,2	102,9
Résultat exceptionnel net d'impôt (note 21)	(54,6)	2,1	(1,4)
Résultat net - part du Groupe	24,2	76,3	101,5
Résultat par action simple (moyen pondéré)			
Résultat net courant par action - part du Groupe	1,78	1,69	2,34
Résultat net par action - part du Groupe	0,55	1,73	2,30
Nombre moyen pondéré d'actions	44 217 016	44 012 695	44 004 859
Résultat par action simple (fin de période)			
Résultat net courant par action - part du Groupe	1,75	1,68	2,34
Résultat net par action - part du Groupe	0,54	1,72	2,30
Nombre d'actions fin de période	45 022 661	44 269 864	44 069 956
Résultat par action dilué			
Résultat net courant par action - part du Groupe	1,68	1,61	2,15
Résultat net par action - part du Groupe	0,66	1,65	2,12
Nombre d'actions (note 9.2)	53 654 856	53 476 898	53 561 627

Les notes numérotées de 1 à 29 font partie intégrante des états financiers.

Évolution du capital, des primes et des réserves consolidés

(millions €)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Écart de conversion	Réserves	Actions propres	Total
Capitaux propres au 31 mars 2002	43 949 741	71,1	622,0	5,2	359,2	(10,5)	1 047,0
Augmentation de capital	120 215	0,2	1,6	-	-	-	1,8
Dividendes	-	-	-	-	(39,6)	-	(39,6)
Écart de conversion	-	-	-	(24,3)	-	-	(24,3)
Résultat net 2003	-	-	-	-	101,5	-	101,5
Capitaux propres au 31 mars 2003	44 069 956	71,3	623,6	(19,1)	421,1	(10,5)	1 086,4
Augmentation de capital	199 908	0,3	2,8	-	-	-	3,1
Dividendes	-	-	-	-	(43,9)	-	(43,9)
Écart de conversion	-	-	-	(10,8)	-	-	(10,8)
Résultat net 2004	-	-	-	-	76,3	-	76,3
Capitaux propres au 31 mars 2004	44 269 864	71,6	626,4	(29,9)	453,5	(10,5)	1 111,1
Augmentation de capital	272 812	0,5	4,3	-	-	-	4,8
Actions propres	479 985	-	-	-	(1,1)	9,9	8,8
Dividendes	-	-	-	-	(44,1)	-	(44,1)
Écart de conversion	-	-	-	(3,0)	-	-	(3,0)
Résultat net 2005	-	-	-	-	24,2	-	24,2
Capitaux propres au 31 mars 2005	45 022 661	72,1	630,7	(32,9)	432,5	(0,6)	1 101,8

Les notes numérotées de 1 à 29 font partie intégrante des états financiers.

Variation de trésorerie consolidée

(millions €)	2005	2004	2003
Flux d'exploitation			
Résultat opérationnel	167,7	173,5	213,8
Dotations aux amortissements opérationnels	19,5	20,4	20,3
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7,8	5,4	5,1
	195,0	199,3	239,2
Variation du besoin en fonds de roulement (note 28)	29,8	28,6	(51,1)
Encaissements (décaissements) sur résultat financier	(44,3)	(54,1)	(54,3)
Encaissements (décaissements) sur impôts	(34,3)	(46,9)	(53,1)
Encaissements (décaissements) sur éléments exceptionnels	(24,1)	(27,6)	(17,8)
Flux nets de trésorerie d'exploitation	122,1	99,3	62,9
Flux d'investissement			
Décaissements sur acquisitions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles	(34,8)	(20,5)	(28,7)
- d'immobilisations financières	-	-	(2,3)
Encaissements sur cessions:			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles	18,6	18,4	12,5
- d'immobilisations financières	(0,5)	64,2	2,6
Encaissements (décaissements) sur autres investissements	-	-	(50,3)
Flux nets de trésorerie sur investissements	(16,7)	62,1	(66,2)
Flux de financement			
Augmentation de capital	4,8	3,1	1,8
Variation de la dette	(82,7)	(69,9)	41,5
Mouvements sur actions auto-détenues	8,8	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(44,1)	(43,9)	(39,6)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(3,8)	-	-
Décaissements liés aux refinancements	(3,5)	(14,7)	-
Encaissement sur Equity Swap	-	10,1	-
Effet des variations de périmètre sur la trésorerie nette	0,1	3,4	(1,1)
Effet des variations des parités de change sur la trésorerie nette	0,5	(0,1)	(1,9)
Flux nets de financement	(119,9)	(112,0)	0,7
Variation de la trésorerie nette	(14,5)	49,4	(2,6)
Titres de placement et disponibilités à l'ouverture	68,1	18,7	21,3
Titres de placement et disponibilité à la clôture	53,6	68,1	18,7

Les notes numérotées de 1 à 29 font partie intégrante des états financiers.

Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2005

1. Principes comptables

L'exercice de référence de Rémy Cointreau est du 1^{er} avril au 31 mars. Par convention, chaque exercice est désigné par l'année calendaire de fin d'exercice.

Les états financiers consolidés de Rémy Cointreau sont établis en conformité avec la législation française et en application du règlement CRC n° 99-02.

1.1 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles Rémy Cointreau contrôle, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle de fait, même en l'absence de tout lien en capital (entités "ad-hoc").

Depuis le 1^{er} avril 2003, Rémy Cointreau consolide, en tant qu'entités "ad-hoc", deux coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie (Prochacoop et Champaco devenues depuis Alliance Fine Champagne) dont le Groupe ne détient aucun droit au capital mais dont les stocks sont destinés en quasi-totalité à l'élaboration des cognacs Rémy Martin. Ces entités sont consolidées en intégration globale avec 100 % d'intérêts minoritaires.

Les entreprises sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence. La notion d'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose d'un droit de vote compris entre 20 % et 50 %.

Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20 %, la consolidation par mise en équivalence ne s'applique que dans les cas où l'influence notable peut être démontrée. Dans le cas d'un pourcentage supérieur à 50 %, la consolidation par mise en équivalence s'applique pour les sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas de contrôle exclusif.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans chacun des pays concernés, sont retraités préalablement à leur consolidation pour assurer leur homogénéité avec les principes comptables du Groupe.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au Groupe sont éliminés.

1.2 Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultats sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'à la vente ou à la liquidation des filiales concernées.

Les transactions effectuées en devises étrangères sont enregistrées au cours de change prévalant à la date de ces transactions. Le solde des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est converti au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont portés au compte de résultat.

1.3 Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

La valeur d'entrée des éléments identifiables de l'actif et du passif de l'entreprise entrante dans le périmètre de consolidation est évaluée à sa valeur d'usage par le Groupe et peut être revue pendant l'exercice qui suit l'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis de manière linéaire sur une durée qui reflète aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris en résultat selon un plan qui reflète les objectifs et perspectives tels que définis au moment de l'acquisition.

Le Groupe apprécie, à chaque clôture, s'il existe un quelconque indice montrant que les écarts d'acquisition aient pu perdre de la valeur.

Jusqu'au 31 mars 2000, les écarts de première consolidation, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés (retraités selon les règles de consolidation du Groupe) constatée à la date de prise de participation ou à une date proche, des filiales concernées, étaient affectés, dans la mesure du possible, aux actifs et passifs des sociétés concernées (marques, droits de distribution, stocks).

1.4 Marques et autres immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend essentiellement la valeur des marques identifiées lors des acquisitions opérées par le Groupe.

Les marques ne font pas l'objet d'amortissement dès lors qu'elles sont protégées juridiquement, qu'elles permettent de générer des résultats supérieurs à ceux de produits identiques sans marque et qu'elles ont une durée de vie non limitée dans le temps.

À chaque clôture, le Groupe pratique des tests de valeurs de ses marques. Ces tests consistent à rapprocher la valeur comptable des marques de leur valeur actuelle, celle-ci s'entendant comme la plus élevée de la valeur d'usage ou de la valeur vénale.

Au cours de l'exercice 2005, Rémy Cointreau a complété ses méthodes de valorisation avec l'aide d'un cabinet indépendant.

La méthode principale pour estimer la valeur d'usage est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (hors frais financiers mais après impôt) générés par l'utilisation de chaque marque. Les flux de trésorerie sont estimés sur la base de plans à moyen terme validés par le management. La valeur terminale est déterminée par application d'un taux de croissance à l'infini. Les taux d'actualisation sont différenciés par marque et intègrent une prime de risque propre à chaque activité.

Au 31 mars 2005, les hypothèses retenues comprenaient :

- des taux d'actualisation de 7 % à 10,2 %
- un taux de croissance à l'infini variant de 0 % à 4 % selon les cas.

Lorsque des transactions récentes ont eu lieu sur des actifs similaires, les multiples constatés sont utilisés pour déterminer leur valeur vénale.

Lorsque le test de valeur annuel révèle que la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable et que cette perte de valeur est jugée durable, une dépréciation est constatée en compte de résultat.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition après affectation, le cas échéant, des écarts de première consolidation. Les immobilisations sont amorties en consolidation linéairement sur les durées d'utilisation estimatives suivantes :

- Constructions 20 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles 5 à 10 ans

Seule une filiale du Groupe a recours à des opérations de location-financement significatives qui portent sur sa flotte de véhicules commerciaux. Ces opérations sont retraitées dans les comptes consolidés.

1.6 Titres mis en équivalence, survaleurs et plus-value d'apport

Dans le cadre de la constitution du joint-venture de distribution Maxxium BV le 1^{er} août 1999, Rémy Cointreau a réalisé une plus-value d'apport de 29,1 millions d'euros qui a été portée en déduction de la valeur d'équivalence de Maxxium BV et qui est amortie sur une durée de 20 ans.

De son côté, Maxxium BV a constaté, lors de sa constitution et d'opérations subséquentes, des survaleurs qui sont amorties sur 20 ans. La charge d'amortissement annuelle est prise en compte dans le résultat de Rémy Cointreau à hauteur de sa quote-part dans le joint-venture.

L'amortissement des survaleurs de Maxxium BV et de la plus-value d'apport constitue la totalité de la charge nette figurant à la ligne "Amortissement des survaleurs" dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

1.7 Titres non consolidés

Les participations non consolidées sont portées au poste "Titres non consolidés" pour leur prix d'acquisition, sous déduction, le cas échéant, des provisions appropriées pour les ramener à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité.

1.8 Impositions différées

La méthode utilisée par le Groupe pour le calcul des impositions différées est celle du report variable, en retenant le taux d'impôt légal à la date de clôture des comptes.

Les retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées pour les rendre homogènes avec les principes comptables du Groupe ou pour éliminer l'effet de législations fiscales (notamment l'élimination des provisions pour hausse de prix) génèrent des différences entre la base

imposable et le résultat consolidé avant impôt. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impositions différées présentées à l'actif et au passif du bilan. Les différences de valeur comptable et fiscale des actifs et passifs donnent également lieu à la constatation d'impositions différées.

Les crédits d'impôt au titre de déficits fiscaux font l'objet d'une provision lorsque leur imputation, à court terme, sur des bénéfices fiscaux futurs apparaît improbable.

Les impôts éventuellement à la charge du Groupe sur les distributions de dividendes des filiales étrangères ne sont pas provisionnés, sauf dans le cas où une distribution aurait été décidée à la date d'arrêt des comptes consolidés. Ces impôts de distribution sont pris en charge dans l'exercice de distribution.

Les actifs et passifs d'impôt différé ainsi que les actifs et passifs d'impôt courant sont compensés par groupe fiscal.

1.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, ou de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks n'inclut pas les frais financiers supportés pendant la période de vieillissement.

La valeur des stocks inclut éventuellement le montant des écarts d'acquisition qui leur a été affecté. Ils sont intégrés dans le prix de revient des marchandises vendues, au fur et à mesure de l'utilisation des stocks correspondants.

1.10 Emprunts et dettes financières

Les frais d'émission d'emprunt ainsi que les frais de négociation des crédits syndiqués sont enregistrés en "autres créances" et amortis linéairement sur la durée des contrats correspondants. La charge est classée en charge financière. Dans le tableau des flux de trésorerie, le décaissement des frais est présenté en flux de financement.

La prime de remboursement de l'OCEANE est amortie prorata temporis sur la durée de vie de l'emprunt. L'amortissement cumulé est classé avec le nominal de la dette au poste "Emprunts obligataires convertibles".

Les intérêts courus sont désormais présentés avec les nominaux correspondants. Auparavant, ils étaient classés en "autres dettes d'exploitation" en vue de faciliter le calcul de certains covenants bancaires dont ils sont exclus.

1.11 Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays, Rémy Cointreau participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite et d'autres prestations postérieures à l'emploi, à cotisations ou à prestations définies. Les actifs des régimes de retraite préfinancés sont gérés dans des fonds distincts par des gestionnaires indépendants ou des compagnies d'assurances.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au fur et à mesure de leur paiement.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies concernent :

- les engagements relatifs au fonds de pension de la société Bols aux Pays-Bas,
- les engagements de régime de retraite à charge du Groupe en Allemagne et à la Barbade,
- les indemnités de fin de carrière et médailles du travail dues en France au titre des conventions collectives,
- les autres engagements d'indemnités de fin de carrière et de régimes de retraite complémentaire à prestations définies accordés par le Groupe.

Les engagements de chaque régime à prestations définies sont déterminés par des actuaires, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont basés sur des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des augmentations de salaires. Ils tiennent compte de la situation économique de chaque pays. Les taux d'actualisation utilisés sont les taux d'intérêt d'État dont l'échéance est proche de la maturité du passif évalué.

Pour les régimes postérieurs à l'emploi, le Groupe procède à l'amortissement des pertes et gains actuariels. Les pertes et gains actuariels correspondent aux écarts d'expérience par rapport aux hypothèses, et à l'effet des changements d'hypothèses.

Pour les régimes postérieurs à l'emploi, les pertes et gains actuariels sont reconnus comme un produit ou une charge lorsque le cumul des pertes ou gains actuariels non reconnus dépasse pour chaque plan 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs du plan au début de l'année. Cette part des pertes ou gains est reconnue comme une charge ou un profit sur l'espérance de la durée résiduelle moyenne d'activité des bénéficiaires du régime.

Les médailles du travail ont été provisionnées pour la première fois sur l'exercice 2004, conformément à la recommandation 2003-R.01 du CNC. L'impact à l'ouverture a été comptabilisé en résultat exceptionnel.

Dans certaines sociétés du Groupe, des régimes de préretraites sont en cours, comptabilisés en provision pour restructuration.

Certains engagements relatifs à des régimes partiellement préfinancés ont été intégrés pour la première fois dans les comptes au 31 mars 2004. L'impact sur les comptes a été déterminé en appliquant les principes du Groupe, notamment la comptabilisation en coût des services passés.

L'impact sur les engagements au titre des régimes d'indemnités de fin de carrière résultant de l'application de la loi Fillon a été comptabilisé en coût des services passés conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC du 21 janvier 2004.

Les engagements afférents aux régimes de santé post emploi ont fait l'objet d'une première évaluation au 31 mars 2005 et sont présentés dans les engagements hors bilan (note 24).

1.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers dans une optique de couverture de ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments sont essentiellement des ventes à terme de devises, des options de change, des swaps de taux d'intérêts et des FRA .

Les méthodes comptables retenues pour l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers relatifs à des opérations de couverture sont celles généralement admises en la matière.

Les contrats de change sont réévalués au cours de clôture. Les gains ou pertes sont enregistrés en résultat (charges ou produits), ou différés si les instruments relatifs à ces contrats ont été affectés à des opérations de l'exercice suivant.

Les écarts de change constatés entre le cours comptable moyen de la période et la contre valeur des opérations de couverture adossées aux flux commerciaux font l'objet d'une affectation en marge brute.

Les résultats des instruments sur taux d'intérêts sont rapportés dans les résultats financiers, prorata temporis, selon la durée des contrats.

Au cours de l'exercice, Rémy Cointreau a également souscrit des options d'achats portant sur le titre Rémy Cointreau en vue de couvrir des options de souscription accordées à certains salariés (note 9).

1.13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté sur la base du transfert de propriété intervenant dans la majorité des cas lors de l'expédition des produits.

Le chiffre d'affaires est exprimé hors droits sur alcools et hors taxes.

Le chiffre d'affaires exclut les activités périphériques à la commercialisation des marques de Vins et de Spiritueux. Le revenu net de ces activités (sous-traitance, distribution de produits non alcoolisés...) est constaté en minoration des frais commerciaux.

1.14 Actions auto-détenues

Rémy Cointreau dispose d'un programme de rachat de ses propres actions autorisé par l'Assemblée générale.

Les actions Rémy Cointreau acquises dans le cadre d'opérations de régulation du cours de bourse sont enregistrées au poste "Titres de placement et disponibilités". Dans tous les autres cas, les actions auto-détenues sont portées en diminution des capitaux propres (cf. note 9).

En vue d'assurer la couverture des options d'achat accordées à certains salariés ou de limiter les effets de dilution dans le cas d'options de souscription, Rémy Cointreau peut souscrire des options d'achat sur ses propres titres.

1.15 Résultat par action

Le résultat par action simple est calculé :

- sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et d'actions auto-détenues portées en diminution des capitaux propres au cours de l'exercice.
- sur le nombre d'actions à la clôture de l'exercice net des actions auto-détenues portées en diminution des capitaux propres.

Le résultat par action dilué est calculé sur le nombre d'actions à la clôture de l'exercice après prise en compte de la dilution potentielle issue de l'emprunt obligataire convertible, de l'émission OCEANE ainsi que de l'exercice des options de souscription d'actions, net des options d'achat d'actions éventuellement acquises en couverture de ces plans (cf. note 9). Le résultat net est retraité pour tenir compte de l'économie de frais financiers après impôt découlant de la conversion des titres convertibles et de l'émission de nouvelles actions.

2. Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 29.

La seule opération significative de l'exercice concerne la société Dynasty, mise en équivalence.

En janvier 2005, la société Dynasty Fine Wines Group Ltd a été introduite à la bourse de Hong Kong. Dans le cadre de cette opération, Rémy Pacifique a apporté sa participation de 33 % dans la société Sino French Dynasty Winery, recevant en échange des titres de la

nouvelle société cotée. À l'issue de cette opération, la participation du Groupe dans Dynasty Fine Wines Group Ltd est de 23,86 %. Cette opération a généré un profit de dilution de 13,7 millions d'euros enregistré en résultat exceptionnel.

Le 28 février 2005, les coopératives Prochacoop et Champaco ont fusionné dans une nouvelle coopérative dénommée Alliance Fine Champagne. Cette opération est sans incidence sur les comptes de l'exercice 2005.

3. Marques et autres immobilisations incorporelles

3.1 Détail par nature

(en € millions)	Brut	2005 Amortissements Dépréciations	Net	2004 Net	2003 Net
Marques	960,1	(52,6)	907,5	952,4	954,1
Droits de distribution	15,3	(7,7)	7,6	7,7	8,1
Autres immobilisations ⁽¹⁾	19,3	(11,0)	8,3	9,0	10,0
Total	994,7	(71,3)	923,4	969,1	972,2

(1) dont licences de logiciel et droit au bail

Le poste "Marques" comprend essentiellement les marques Rémy Martin, Cointreau, Piper-Heidsieck, Heidsieck, Charles Heidsieck, Piper Sonoma, Galliano, Mount Gay, Bols, Metaxa et Pisang Ambon.

Les marques Rémy Martin et Cointreau ne sont reflétées au bilan consolidé qu'à hauteur de l'écart de consolidation dégagé sur la valeur de rachat des intérêts minoritaires.

Toutes les autres marques ont été inscrites au bilan consolidé pour les valeurs identifiées lors des acquisitions effectuées par le Groupe (cf. note 1.3).

Comme expliqué à la note 1.4, les marques ne sont pas amorties mais font l'objet de tests de valeur annuels.

Au 31 mars 2005, il a ainsi été enregistré une perte de valeur durable de 52,3 millions d'euros sur certaines valeurs de marques.

3.2 Variation des immobilisations incorporelles nettes :

(en € millions)	Total
31 mars 2004	969,1
Acquisitions	8,8
Dépréciations	(52,3)
Dotation aux amortissements	(2,6)
Écart de conversion	0,4
31 mars 2005	923,4

Les acquisitions de l'exercice comprennent la marque Soplca (vodka) pour 8,1 M€.

4. Immobilisations corporelles

4.1 Détail par nature

(en € millions)	Brut	2005 Amortissements Dépréciations	Net	2004 Net	2003 Net
Terrains	42,7	(1,8)	40,9	54,2	56,6
Constructions	119,6	(74,2)	45,4	41,3	43,9
Autres	128,8	(86,9)	41,9	43,0	42,3
En cours	5,2	(0,1)	5,1	4,3	9,0
Total	296,3	(163,0)	133,3	142,8	151,8

4.2 Variation des immobilisations corporelles nettes

(en € millions)	Total
31 Mars 2004	142,8
Acquisitions	26,1
Cessions (valeur nette comptable)	(16,6)
Dotations aux amortissements	(19,1)
Écart de conversion	0,1
31 Mars 2005	133,3

Les acquisitions comprennent la construction d'une plate-forme logistique à Angers pour 6,2 millions d'euros ainsi que de nouveaux chais de vieillissement à la Barbade pour 2,4 millions d'euros. Le solde est principalement constitué du renouvellement permanent de l'outil industriel.

Les cessions incluent principalement la vente d'un site industriel en Grèce (terrain et installations).

5. Titres mis en équivalence

5.1 Les titres mis en équivalence représentent des participations dans des sociétés répondant au principe décrit dans la note 1.1.

(en € millions)	Maxxium	Dynasty	Avandis	Total
Au 31 Mars 2003	61,8	18,3	3,6	83,7
Dividendes versés ⁽¹⁾	(2,8)	(2,6)	-	(5,4)
Résultat de la période	1,8	5,1	-	6,9
Amortissement des survaleurs	(2,8)	-	-	(2,8)
Autres ⁽²⁾	(1,2)	-	-	(1,2)
Écart de conversion	(0,8)	(2,1)	-	(2,9)
Au 31 Mars 2004	56,0	18,7	3,6	78,3
Dividendes versés ⁽¹⁾	(3,2)	(4,6)	-	(7,8)
Résultat de la période	3,4	5,1	-	8,5
Amortissement des survaleurs	(2,9)	-	-	(2,9)
Profit de dilution ⁽³⁾	-	13,7	-	13,7
Écart de conversion	0,4	(0,8)	-	(0,4)
Au 31 Mars 2005	53,7	32,1	3,6	89,4

(1) pour Maxxium BV, dividende prélevé sur la prime d'apport

(2) reclassement du poste "Autres dettes d'exploitation"

(3) profit de dilution lié à l'introduction en bourse de Dynasty Fine Wines Group Ltd (cf. note 2)

Conformément à la note 1.6, l'amortissement des survaleurs représente le net de la quote-part de Rémy Cointreau dans l'amortissement des survaleurs de Maxxium BV [2005 : (4,4 M€) ; 2004 : (4,3 M€)] et de l'amortissement de la plus-value d'apport [2005 : 1,5 M€ ; 2004 : 1,5 M€].

5.2 Maxxium BV

Le joint-venture de distribution Maxxium BV a été créé le 1^{er} août 1999 par un accord stratégique de distribution conclu entre Rémy Cointreau S.A., Highland Distillers et Jim Beam Brands, rejoints par la société suédoise Vin & Sprit (Vodka Absolut) en mai 2001.

Le joint-venture, qui a son siège en Hollande, couvre le monde entier à l'exception principalement des États-Unis, des Caraïbes, de la Pologne, de la Hongrie et du marché hors-taxes en Allemagne où Rémy Cointreau continue de contrôler à 100 % sa distribution.

L'exercice social de Maxxium se termine au 30 juin. Les chiffres clés ci-après sont présentés selon la période de référence de Rémy Cointreau (exercice clos au 31 mars).

Compte de résultat simplifié

(en € millions)	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires géré ⁽¹⁾	1 462,6	1 383,9	1 402,3
dont facturé	1 287,5	1 213,7	1 225,6
dont commissionné	175,1	170,2	176,7
Résultat net courant	18,4	16,9	18,2
Amortissement des survaleurs	(17,4)	(17,2)	(17,1)
Résultat exceptionnel	(3,1)	(5,3)	(3,5)
Résultat net	(2,1)	(5,6)	(2,4)

(1) dont produits Rémy Cointreau 520,3 millions d'euros

(2004 : 511,3 millions d'euros ; 2003 : 526 millions d'euros).

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en € millions)	2005	2004	2003
Europe & Canada	905,4	869,3	895,3
Asie-Pacifique	481,4	432,5	426,2
Pays émergents	75,8	82,1	80,8
Total	1 462,6	1 383,9	1 402,3

Effectifs

(au 31 Mars)	2005	2004	2003
Effectifs Maxxium	1 602	1 712	1 750

Bilan simplifié

(en € millions)	2005	2004	2003
Immobilisations	284,8	300,1	313,3
Besoin en fonds de roulement	184,0	182,1	196,2
Actif net	468,8	482,2	509,5
Financé par :			
Dettes financières	169,8	163,8	171,5
Fonds propres	299,0	318,4	338,0
Total	468,8	482,2	509,5

6. Autres immobilisations financières

6.1 Les titres non consolidés comprennent

(en € millions)	2005	2004	2003
Participations > 50%	1,6	1,7	3,0
Participations entre 20 % et 50 %	2,2	1,6	1,6
Participations < 20%	1,7	1,9	2,0
Total	5,5	5,2	6,6

Les titres non consolidés sont présentés nets d'une provision de 15,8 millions d'euros (2004 : 16,5 millions, 2003 : 16,7 millions).

6.2 Les autres immobilisations financières sont principalement constituées du solde actif constaté au titre des engagements de retraites de Bols Distilleries.

7. Stocks

7.1 Détail par nature

(en € millions)	2005	2004	2003
Marchandises et produits finis	84,2	87,7	86,4
Matières premières	84,5	81,7	77,3
Eaux-de-vie	516,6	548,8	438,7
Champagne	147,1	158,6	169,5
Autres en-cours	3,6	1,0	7,2
Valeur brute	836,0	877,8	779,1
Provisions pour dépréciation	(4,3)	(3,8)	(3,7)
Valeur nette	831,7	874,0	775,4

7.2 Variation

(en € millions)	Total
31 mars 2004	874,0
Mouvement de l'exercice	(39,5)
Provisions pour dépréciation	(0,5)
Écart de conversion	(2,3)
31 mars 2005	831,7

8. Autres créances

8.1 Le poste "Clients" est présenté net d'une provision pour créances douteuses de 6,8 millions d'euros (2004 : 6,5 millions, 2003 : 7,7 millions) identifiée au cas par cas et évaluée selon le degré de risque de non recouvrabilité.

8.2 Le poste "Autres créances" comprend

(en € millions)	2005	2004	2003
Avances fournisseurs	8,4	4,2	24,0
Acomptes d'impôt ⁽¹⁾	6,8	7,4	13,5
Autres créances sociales et fiscales	15,3	15,8	15,5
Droits d'accises payés d'avance	5,1	6,1	4,6
Charges diverses d'avance	10,3	8,9	6,6
Frais d'émission des emprunts	10,0	9,0	4,5
Frais de renégociation du crédit syndiqué	2,8	3,7	-
Instruments financiers	8,9	9,8	18,6
Créances sur cessions actifs	-	-	20,2
Autres créances	26,2	24,4	24,3
Provisions sur créances	(1,7)	(1,4)	(0,8)
Total	92,1	87,9	131,0

(1) les créances et dettes d'impôts sont compensées par groupe fiscal

9. Capital social et capitaux propres

9.1 Le capital social au 31 mars 2005 est composé de 45 052 661 actions d'une valeur nominale de 1,60 euro.

Dans le cadre des options de souscription d'actions accordées à certains membres du personnel, 272 812 actions ont été émises au cours de l'exercice 2005. Cette création d'actions correspond à une augmentation de capital de 0,5 million d'euros assortie d'une prime d'émission de 4,3 millions d'euros.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Rémy Cointreau détenait au 31 mars 2004, 632 430 de ses propres actions dont 509 985 actions étaient portées en diminution des capitaux propres consolidés et 122 445 actions étaient enregistrées en "Titres de placement et disponibilités".

En mars 2005, Rémy Cointreau a procédé à une vente à réméré portant sur 602 430 de ses actions auto-détenues.

La vente à réméré permettra à Rémy Cointreau de remplir ses obligations de couverture des options d'achat accordées à certains membres du personnel (plans n°12 pour 284 000 actions et n°13 pour 37 503 actions cf. note 27) telles qu'elles ressortent des dispositions de l'article L. 225-179 du Code de commerce qui prévoit que, dès la fin de la période d'indisponibilité des plans, la Société devra être en position de livrer les actions aux salariés. Elle permettra aussi de limiter l'effet dilutif des options de souscription d'actions (plan n°10 pour 280 927 actions). Ce dispositif a été autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 8 mars 2005.

Rémy Cointreau a complété la couverture du plan d'option d'achat n° 13 en acquérant 224 497 options d'achat sur son propre titre.

Au terme de cette opération, il ne reste que 30 000 actions auto-détenues qui sont portées en diminution des capitaux propres consolidés au 31 mars 2005 pour une valeur de 0,6 million d'euros.

La vente à réméré a généré une plus-value nette de 0,4 million d'euros. La prime nette d'impôt payée pour les options d'achat s'élève à 1,5 million d'euros. Ces montants sont enregistrés en capitaux propres pour un total de (1,1) million d'euros. La valeur nette comptable des actions cédées, nette des 122 445 actions précédemment enregistrées en valeur mobilières de placement, s'élève à 9,9 millions d'euros.

9.2 Nombre maximal d'actions retenu pour le calcul des résultats dilués

	2005	2004	2003
Nombre maximal d'actions à créer			
Actions émises	45 052 661	44 779 849	44 579 941
Actions d'auto-contrôle	(30 000)	(509 985)	(509 985)
Nombre de titres potentiels			
Stock-options	2 049 399	2 343 311	2 565 111
Réméré	(280 927)	-	-
Emprunt obligataire convertible	30 032	30 032	30 032
OCEANE	6 833 691	6 833 691	6 896 528
Total	53 654 856	53 476 898	53 561 627

10. TSDI

10.1 Rémy Cointreau a émis le 16 mai 1991 des TSDI pour un montant de 304,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt annuel applicable, jusqu'au 16 mai 2006, est égal à l'Euribor à 6 mois majoré de 1 %.

10.2 Les conditions d'émission d'origine comportaient les clauses essentielles suivantes :

- les titres, pour lesquels aucune échéance de remboursement n'est prévue, ne seront remboursés à leur valeur nominale qu'en cas de liquidation judiciaire, ou en cas de jugement ordonnant la cession totale de l'entreprise, ou en cas de dissolution volontaire anticipée de la Société, sauf en cas de fusion ou de scission ;
- le remboursement sera subordonné au désintéressement complet préalable de tous les créanciers de la Société, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs accordés à la Société et des titres participatifs éventuellement émis par celle-ci ;
- le paiement des intérêts pourra être suspendu au cas où les comptes consolidés feraient apparaître des pertes pour un montant supérieur à 25 % des capitaux propres consolidés, et qu'aucune distribution de dividende n'aurait été décidée au titre du dernier exercice social.

10.3 Les TSDI ont été qualifiés de "reconditionnés" par la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Par cette convention, la société tierce par un contrat distinct conclu avec les souscripteurs des TSDI, s'était engagée à leur racheter les TSDI au bout de 15 ans et à renoncer à la perception des intérêts au commencement de la 16^{ème} année moyennant le versement initial par la Société d'une somme de 82,9 millions d'euros.

En raison de ces dispositions, les TSDI ont été lors de l'émission enregistrés au passif pour le montant net disponible, soit 222 millions d'euros.

Le résultat consolidé de chaque exercice supporte les intérêts payés sur le montant nominal de l'émission sous déduction des produits générés par le placement des 82,9 millions d'euros. Ce produit est considéré comme la part des versements annuels affectés au remboursement du capital et intérêts et est inscrit en diminution de la dette.

10.4 Ces TSDI ont fait l'objet en mai 1996 d'une restructuration dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

- la société Rémy Cointreau a utilisé la faculté de faire racheter les TSDI à leur valeur nominale par les souscripteurs ;
- les TSDI ont été cédés pour leur valeur actuelle à un Fonds Commun de Créances (FCC) lequel percevra les flux d'intérêts jusqu'au 15 mai 2006 ;
- le contrat d'émission a été modifié, en particulier sur les points suivants :
- les intérêts semestriels payés par Rémy Cointreau ont été réduits à un montant symbolique à compter du 16 mai 2006 ;
- la clause de suspension du paiement des intérêts a été supprimée ;
- la convention liant la société tierce bénéficiaire du versement initial avec les souscripteurs de TSDI a été annulée ;

- dans le cadre de cette restructuration les instruments financiers suivants ont été mis en place, à une échéance 2006 :

Devises	Nominal (en M€)	Taux reçu	Taux payé
EUR	131,11	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	21,34	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	118,53	Variable	Fixe
EUR	25,57	Fixe	Variable

10.5 Les TSDI se décomposent de la manière suivante :

(en M€)	2005	2004	2003
Principal emprunté	304,9	304,9	304,9
Amortissements	(276,6)	(253,6)	(232,5)
Montant net	28,3	51,3	72,4
Intérêts courus non échus	10,3	9,9	9,7
Total	38,6	61,2	82,1

11. Emprunts obligataires convertibles

11.1 Ce poste comprend :

(en M€)	2005	2004	2003
3,50% OCEANE 2006			
Principal	297,3	297,3	300,0
Prime de remboursement	27,7	21,1	14,5
Emprunt convertible 7,50 % en 2006	0,6	0,6	0,6
Sous-total	325,6	319,0	315,1
Intérêts courus non échus	10,4	10,4	10,5
Total	336,0	329,4	325,6

11.2 OCEANE

En vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 24 août 2000, le Conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant de 300 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cette OCEANE sont les suivantes :

- nombre d'obligations émises : 6 896 551
- nominal 43,50 euros
- émission au pair
- jouissance 30 janvier 2001
- durée 5 ans 61 jours
- taux 3,50 % l'an terme échu 1^{er} avril de chaque année
- amortissement normal le 1^{er} avril 2006 à un prix de 48,53 euros soit une prime de remboursement de 11,56 % de la valeur nominale soit 34,6 millions d'euros,

- amortissement anticipé à l'initiative de l'émetteur à compter du 1^{er} avril 2004 si l'action Rémy Cointreau répond à un certain nombre de critères de cotation,
- chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède la date de remboursement.

Le 17 Octobre 2003, Rémy Cointreau a procédé au rachat de 62 837 obligations au prix de 47,80 euros par titre. Ces obligations ont fait l'objet d'une annulation. Le rachat a eu pour conséquence de réduire le principal de l'OCEANE de 2,7 millions d'euros et la prime de remboursement de 0,3 million d'euros.

Aucune obligation n'a fait l'objet de conversion sur cet exercice. Depuis la date d'émission, au total 23 obligations ont fait l'objet d'une conversion ou d'un échange.

12. Dettes financières à long et moyen terme

12.1 Les dettes financières à long et moyen terme comprennent :

(en M€)	2005	2004	2003
Emprunts obligataires	384,6	186,8	163,5
Emprunts bancaires à taux variable	-	212,5	170,0
Autres emprunts à long et moyen terme	8,0	-	-
Total	392,6	399,3	333,5

12.2 Le poste "emprunts obligataires" porte principalement sur les deux emprunts suivants :

a) L'emprunt émis le 24 Juin 2003, d'un montant de 175 millions d'euros et d'une durée de 7 ans. Cet emprunt obligataire, remboursable au pair à son échéance, supporte un taux d'intérêt de 6,5 %.

Pour l'essentiel, le produit de cet emprunt a été utilisé pour rembourser par anticipation un précédent emprunt obligataire de 150 millions d'euros, 10 % de coupon, à échéance juillet 2005.

L'émission comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 1^{er} juillet 2006, dans le cas d'une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu'à 35 % du montant nominal total des obligations émises à un prix de 106,5 %,
- avant le 1^{er} juillet 2007, à tout moment, au pair majoré d'une prime égale au montant le plus élevé des deux montants suivants :
 - (i) 1 % du principal remboursé
 - (ii) un montant égal à la différence entre : la valeur actuelle à la date de remboursement au prix de 103,25 % majoré des intérêts calculés sur la période allant de la date de remboursement jusqu'au 1^{er} juillet 2007.
 Le taux d'actualisation retenu est le taux du Bund à la date de remboursement majoré de 50 points de base,
- à partir du 1^{er} juillet 2007, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 103,25 % sur la période 2007/2008, 101,625 % sur la période 2008/2009 et au pair sur la période 2009/2010.

Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 % (i) en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau (ii) en cas d'approbation par les actionnaires d'un plan de liquidation ou de dissolution volontaire de l'émetteur et (iii) dans le cas où Orpar et Récopart S.A. détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du Conseil d'administration,

- à tout moment au pair, mais intégralement, en cas de changement matériel du régime fiscal applicable à l'émetteur postérieurement à la date d'émission.

b) L'emprunt émis le 12 janvier 2005, d'un montant de 200 millions d'euros et d'une durée de 7 ans. Cet emprunt obligataire, remboursable au pair à l'échéance, supporte un taux d'intérêt de 5,2 %.

Les fonds levés ont servi à réduire les montants tirés sur le crédit syndiqué et permettront de refinancer l'OCEANE à échéance du 1^{er} avril 2006.

L'émission comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 15 janvier 2008, dans le cas d'une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu'à 35 % du montant nominal total des obligations émises à un prix de 105,2 %,
- avant le 15 janvier 2009, à tout moment, au pair majoré d'une prime égale au montant le plus élevé des deux montants suivants :
 - (i) 1 % du principal remboursé,
 - (ii) un montant égal à la différence entre la valeur actuelle à la date de remboursement au prix de 102,6 % majoré des intérêts calculés sur la période allant de la date de remboursement jusqu'au 15 janvier 2009 et le montant en principal de l'obligation. Le taux d'actualisation retenu est le taux du Bund à la date de remboursement majoré de 50 points de base,
- à partir du 15 janvier 2009, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 102,6 % jusqu'au 15 janvier 2010 exclu, 101,3 % du 15 janvier 2010 au 15 janvier 2011 exclu et au pair à partir du 15 janvier 2011.

Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 % (i) en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau (ii) en cas d'approbation par les actionnaires d'un plan de liquidation ou de dissolution volontaire de l'émetteur et (iii) dans le cas où Orpar et Récopart S.A. détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du Conseil d'administration,

- à tout moment au pair, mais intégralement, en cas de changement matériel du régime fiscal applicable à l'émetteur postérieurement à la date d'émission.

12.3 Au 31 mars 2005, les ressources bancaires confirmées (y compris celle à échéance de moins d'un an) du Groupe se chiffrent à 578,9 millions d'euros qui s'analysent comme suit :

Nature	Principal (M€)	Échéance
Syndication bancaire	462,5	2005 à 2008
Autres lignes confirmées	78,3	2005
Lignes bilatérales	38,1	2006

12.4 Syndication bancaire

Le crédit syndiqué de 500 millions d'euros signé le 10 juin 2003, avec un groupe de 19 banques comportait une tranche fixe (term facility) et une tranche revolving (revolving facility) de 250 millions d'euros chacune. La tranche revolving est remboursable le 10 juin 2008 tandis que la tranche fixe est amortissable annuellement comme suit :

- 10 juin 2004 : 37,5 millions d'euros
- 10 juin 2005 : 43,75 millions d'euros
- 10 juin 2006 : 50,0 millions d'euros
- 10 juin 2007 : 56,25 millions d'euros
- 10 juin 2008 : 62,5 millions d'euros

En date du 28 décembre 2004, un avenant à la convention de base a été signé en vue de transformer le term loan en une seconde tranche revolving dont le montant en principal est réduit conformément à l'échéancier figurant au paragraphe précédent.

Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

Dans ce contrat, Rémy Cointreau s'engage à respecter les ratios financiers suivants calculés au 30 septembre et au 31 mars de chaque exercice :

Période	Dette/EBITDA (Ratio A)	EBITDA/frais financiers (Ratio B)
Date de signature au 30/09/2004	Ratio A ≤ 4,25	Ratio B ≥ 3,25
Du 01/10/2004 au 30/09/2005	Ratio A ≤ 4,00	Ratio B ≥ 3,50
Du 01/10/2005 au 30/09/2006	Ratio A ≤ 3,75	Ratio B ≥ 3,75
Du 01/10/2006 à maturité	Ratio A ≤ 3,50	Ratio B ≥ 4,00

Pour ces calculs, l'EBITDA est défini comme la somme du résultat opérationnel, des amortissements et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence. La dette est définie comme la somme des postes dettes financières hors intérêts courus, valeur nominale des emprunts obligataires convertibles nette des titres de placement et disponibilités. La valeur retenue pour le ratio est déterminée par moyenne arithmétique des deux derniers arrêts semestriels.

Le 3 juin 2004, les banquiers prêteurs ont accepté que pour le calcul des ratios financiers et le calcul de la marge applicable au crédit syndiqué, les définitions de l'EBITDA, la dette et les frais financiers soient retraités afin d'exclure l'impact de la consolidation des entités "ad-hoc" (note 1.1).

Au 31 mars 2005, le calcul de ces ratios donne les résultats suivants :

- Dette/EBITDA: 3,68
- EBITDA/Frais financiers: 3,65

Le ratio Dette/EBITDA sert de référence à la détermination de la marge applicable au taux d'intérêt (Euribor) payé sur chaque tirage. Sur la base des ratios de l'exercice 2005, la marge s'élève à 120 points de base. La commission d'engagement est de 50 % de la marge applicable sur la partie non utilisée du crédit.

12.5 Détail par échéance

(en M€)	2005	2004	2003
Partie à plus de 5 ans	375,0	175,0	-
Partie à plus d'un an et moins de 5 ans	17,6	224,3	333,5
Total	392,6	399,3	333,5

12.6 Détail par devise

(en M€)	2005	2004	2003
Euro	384,6	399,3	333,5
Zloty polonais	8,0	-	-
Total	392,6	399,3	333,5

13. Provisions pour risques et charges

13.1 Détail par nature

(en M€)	2005	2004	2003
Provision pour retraite	17,1	16,9	17,2
Provision pour risques et charges	45,9	60,2	58,8
Total	63,0	77,1	76,0

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

- des provisions pour pré-retraites et coûts de restructuration ;
- des provisions pour risques opérationnels divers.

Ces montants intègrent les provisions constatées lors de l'entrée en consolidation de Bols.

13.2 Détail par échéance

(en M€)	<1 an	<5 ans	>5 ans
Provision pour retraite	-	-	17,1
Provision pour risques et charges	20,4	24,5	1,0
Total	20,4	24,5	18,1

13.3 Variations des provisions pour risques et charges

(en M€)	Total
31 Mars 2004	77,1
Dotations de l'exercice	23,2
Utilisations de l'exercice	(27,9)
Reprises de l'exercice	(9,4)
31 Mars 2005	63,0

14. Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

14.1 Le poste "fournisseurs" comprend :

(en M€)	2005	2004	2003
Fournisseurs d'eaux-de-vie	11,2	21,3	27,9
Autres fournisseurs	100,2	112,2	111,8
Total	111,4	133,5	139,7

14.2 Le poste "autres dettes d'exploitation" comprend :

(en M€)	2005	2004	2003
Avances clients	0,8	0,6	1,0
Dettes d'impôt ⁽¹⁾	2,9	5,7	14,4
Autres dettes sociales et fiscales	41,9	36,1	42,3
Droits d'accises à payer	16,3	9,8	12,4
Charge de publicité à payer	31,5	27,1	24,2
Produits divers d'avance	3,4	4,0	4,2
Instruments financiers	2,7	1,7	9,0
Autres dettes	37,4	39,2	42,1
Total	136,9	124,2	149,6

(1) les créances et dettes d'impôt sont compensées par groupe fiscal.

15. Informations par zone géographique

15.1 Ventilation du chiffre d'affaires

(en M€)	2005	2004	2003
France	50,5	53,3	61,8
Autres pays européens	374,8	362,1	406,9
Amérique du Nord	313,7	309,6	351,8
Asie-Pacifique	127,3	122,0	127,3
Reste du monde	39,0	41,3	52,4
Total	905,3	888,3	1 000,2

15.2 Ventilation de l'actif employé

(en M€)	Immobilisations incorporelles nettes	Immobilisations corporelles nettes	Actif circulant ⁽¹⁾	Dettes d'exploitation ⁽²⁾
France	426,3	107,4	938,2	206,7
Europe (hors France)	485,7	16,8	101,5	67,0
Amérique	11,4	9,1	114,2	29,1
Asie-Pacifique	-	-	-	0,5
Total	923,4	133,3	1 153,9	303,3

(1) hors titres de placements et disponibilités, hors compensation des actifs et passifs d'impôts.

(2) y compris passifs d'impôts différés, hors compensation des actifs et passifs d'impôts.

16. Informations par branche d'activité

Le résultat opérationnel comprend :

- a) le résultat imputable aux différentes marques exploitées par le Groupe,
- b) les charges indirectes représentant les frais généraux des différentes sociétés de distribution et des entités administratives.

Les marques ont été ventilées dans 5 branches qui regroupent ainsi les principaux produits ou marques suivants :

Cognac : Rémy Martin ;

Liqueurs : Cointreau, Passoa, Liqueurs Bols, Galliano, Pisang Ambon ;

Spiritueux : Vodka Bols, Metaxa, Saint Rémy, Rhum Mount Gay, Genièvres Bols, Bokma et Saint James (pour 2003) ;

Champagne et Vins : Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck, vins californiens Piper Sonoma ;

Marques Partenaires : il s'agit des marques non détenues par le Groupe qui sont distribuées à travers son réseau de distribution propre ; principalement scotchs Highland Distillers, vins Antinori aux États-Unis et distribution de vins au Pays-Bas (pour 2003).

La ventilation entre résultat des marques, frais du réseau et frais centraux est appréciée sur base analytique.

16.1 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel

(en M€)	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires			
Cognac	318,7	317,2	358,9
Liqueurs	161,3	160,6	173,2
Spiritueux	186,4	184,5	202,5
Champagne & Vins	129,7	125,8	130,4
Marques partenaires	109,2	100,2	135,2
	905,3	888,3	1 000,2
Résultat opérationnel			
Cognac	99,5	114,3	149,3
Liqueurs	51,5	49,4	50,2
Spiritueux	56,0	53,8	61,7
Champagne & Vins	15,9	15,3	17,2
Marques partenaires	16,8	15,4	20,9
	239,7	248,2	299,3
Frais du réseau, frais centraux et charges non répartis	(72,0)	(74,7)	(85,5)
Total	167,7	173,5	213,8

16.2 Ventilation de l'actif employé

Au 31 mars 2005

(en M€)	Immobilisations incorporelles nettes	Immobilisations corporelles nettes	Actif circulant ⁽¹⁾	Dettes d'exploitation ⁽²⁾
Cognac	237,5	22,4	552,2	83,7
Liqueurs	180,6	17,0	33,9	41,0
Spiritueux	363,4	26,3	101,8	62,3
Champagne & Vins	141,7	64,6	244,6	46,2
Réseau et holding	0,2	3,0	221,4	70,1
Total	923,4	133,3	1 153,9	303,3

(1) hors titres de placements et disponibilités, hors compensation des actifs et passifs d'impôts.

(2) y compris passifs d'impôts différés, hors compensation des actifs et passifs d'impôts.

Au 31 mars 2004

(en M€)	Immobilisations incorporelles nettes	Immobilisations corporelles nettes	Actif circulant ⁽¹⁾	Dettes d'exploitation ⁽²⁾
Cognac	239,1	20,8	583,5	86,1
Liqueurs	197,1	16,6	43,5	53,9
Spiritueux	390,7	34,8	104,9	57,8
Champagne & Vins	141,5	66,0	248,3	48,6
Réseau et holding	0,7	4,6	225,8	70,7
Total	969,1	142,8	1 206,0	317,1

(1) hors titres de placements et disponibilités, hors compensation des actifs et passifs d'impôts.

(2) y compris passifs d'impôts différés, hors compensation des actifs et passifs d'impôts.

Au 31 mars 2003

(en M€)	Immobilisations incorporelles nettes	Immobilisations corporelles nettes	Actif circulant ⁽¹⁾	Dettes d'exploitation ⁽²⁾
Cognac	239,5	19,6	511,2	102,4
Liqueurs	196,9	16,8	53,7	51,9
Spirits	393,0	43,5	132,0	69,0
Champagne & Vins	141,9	68,0	256,6	51,1
Réseau et holding	0,9	3,9	223,4	72,3
Total	972,2	151,8	1 176,9	346,7

(1) hors titres de placements et disponibilités, hors compensation des actifs et passifs d'impôts.

(2) y compris passifs d'impôts différés, hors compensation des actifs et passifs d'impôts.

16.3 Rentabilité des capitaux employés

La mesure de rentabilité des capitaux employés est effectuée à partir des indicateurs suivants :

- Capitaux employés (note 16.2) :
 - immobilisations corporelles ;
 - actif circulant (hors titres de placement et disponibilités) ;
 - dettes d'exploitation.
- Résultat opérationnel (note 16.1) :
 - résultat opérationnel des activités après ventilation des coûts holding et réseau.

Les capitaux employés et les résultats opérationnels sont identifiés par branche d'activité sur base analytique. Les capitaux et les résultats affectés aux activités réseau de distribution et holding sont répartis en fonction des stocks réels et du prorata de chiffre d'affaires.

AU 31 mars 2005

(en M€)	Capitaux employés	Résultat opérationnel	%
Cognac	551,5	76,5	13,9
Liqueurs	32,9	42,8	130,1
Spiritueux	89,5	34,1	38,1
Champagne & Vins	285,2	9,8	3,4
Marques partenaires	24,7	4,5	18,2
Total	983,8	167,7	17,0

Au 31 mars 2005, après prise en compte de la valeur bilantielle des marques et autres immobilisations incorporelles (notes 3.1 et 16.2), les taux de rentabilité des capitaux employés s'élevaient à 9,7 % pour le Cognac, 20 % pour les Liqueurs, 7,5 % pour les Spiritueux et 2,3 % pour le Champagne et les Vins.

Au 31 mars 2004

(en M€)	Capitaux employés	Résultat opérationnel	%
Cognac	576,0	90,2	15,7
Liqueurs	27,5	40,0	145,5
Spiritueux	104,3	28,7	27,5
Champagne & Vins	290,3	8,9	3,1
Marques partenaires	33,6	5,7	17,0
Total	1 031,7	173,5	16,8

Au 31 mars 2004, après prise en compte de la valeur bilantielle des marques et autres immobilisations incorporelles (notes 3.1 et 16.2), les taux de rentabilité des capitaux employés s'élevaient à 11,1 % pour le Cognac, 17,8 % pour les Liqueurs, 5,8 % pour les Spiritueux et 2,1 % pour le Champagne et les Vins.

Au 31 mars 2003

(en M€)	Capitaux employés	Résultat opérationnel	%
Cognac	496,9	122,7	24,7
Liqueurs	40,4	40,2	99,5
Spiritueux	127,5	33,5	26,3
Champagne & Vins	288,6	11,0	3,8
Marques partenaires	28,6	6,4	22,4
Total	982,0	213,8	21,8

Au 31 mars 2003, après prise en compte de la valeur bilantielle des marques et autres immobilisations incorporelles (notes 3.1 et 16.2), les taux de rentabilité des capitaux employés s'élèvent à 16,7 % pour le Cognac, 16,9 % pour les Liqueurs, 6,4 % pour les Spiritueux et 2,6 % pour le Champagne et les Vins.

17. Charges d'exploitation

La ventilation des charges d'exploitation est la suivante :

(en M€)	2005	2004	2003
Frais de personnel	111,2	113,3	125,3
Autres frais	255,1	260,3	264,7
Amortissements	19,5	20,4	20,3
Frais réalloués aux stocks et au prix de revient	(58,8)	(64,6)	(65,0)
Total	327,0	329,4	345,3
dont :			
Frais commerciaux	243,6	247,8	260,7
Frais administratifs	83,4	81,6	84,6

Les frais commerciaux comprennent les frais de promotion et de publicité, les commissions payées et reçues, les redevances de marques, les provisions courantes pour dépréciation des stocks et créances clients ainsi que les frais généraux des sociétés de distribution du Groupe. Les frais administratifs comprennent tous les autres frais (principalement frais généraux des holdings et des sociétés de production). Cette ventilation est appréciée sur base analytique.

18. Effectifs du Groupe

Les effectifs sont exprimés à la date de clôture et portent sur les sociétés consolidées par intégration globale.

(au 31 mars)	2005	2004	2003
France	980	1 021	1 043
Europe (hors France)	531	590	694
Asie-Pacifique	4	4	-
Amérique	329	330	460
Total	1 844	1 945	2 197

19. Rémunération des mandataires sociaux

(en M€)	2005	2004	2003
France	1,5	2,1	1,9
Total	1,5	2,1	1,9

La rémunération des mandataires sociaux assurée par Rémy Cointreau couvre l'ensemble des rémunérations brutes et jetons de présence versés :

- aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire,
- et depuis le 7 septembre 2004, aux membres du Conseil d'administration et au Directeur général.

Les membres du Directoire ou le Directeur général du Groupe bénéficient :

- d'un bonus calculé sur leur salaire fixe de base qui est fonction de critères quantitatifs basés sur l'évolution des résultats du Groupe et de critères qualitatifs sur leur performance individuelle,
- comme d'autres cadres supérieurs du Groupe, d'une majoration de l'indemnité légale payable au moment du départ, ainsi que d'une possibilité de retraite supplémentaire, souscrite auprès d'une compagnie d'assurances, leur permettant, s'ils sont salariés de l'entreprise au moment de leur départ en retraite, de bénéficier d'une retraite supplémentaire d'un maximum de 11,5 % de leur dernière rémunération. Cet engagement est valorisé et comptabilisé au titre des engagements de retraite conformément à la note 1.11.

20. Résultat financier

(en M€)	2005	2004	2003
Service de la dette hors coopératives	(38,4)	(47,6)	(54,8)
Charges financières coopératives	(4,1)	(3,9)	-
Sous-total	(42,5)	(51,5)	(54,8)
Dette nette moyenne	892,0	976,8	947,3
Taux d'intérêt moyen	4,76 %	5,27 %	5,79 %
Autres charges financières nettes	(15,1)	(12,1)	(10,0)
Dividendes	0,5	0,6	0,4
(Pertes) et gains de change	4,0	(1,1)	(2,3)
Total	(53,1)	(64,1)	(66,7)

Les charges financières nettes incluent :

- les charges d'intérêts nettes,
- les commissions sur lignes de crédit,
- les amortissements de frais d'émission et de prime de remboursement d'emprunts obligataires,
- les frais bancaires annexes.

21. Résultat exceptionnel net d'impôt

(en M€)	2005	2004	2003
Résultats sur cessions de titres et participations	-	24,1	(2,7)
Coût de restructuration, de fermeture ou de transfert de site	(12,5)	(14,2)	(8,5)
Charges et provisions sur risques fiscaux	(2,8)	(7,6)	-
Résultats sur cessions d'actifs	1,2	-	11,7
Profit de dilution (Dynasty)	13,7	-	-
Dépréciation de marques	(52,3)	-	-
Résultat sur equity swap	-	6,5	-
Charges liées à la restructuration de la dette	-	(4,0)	-
Autres charges et provisions	(1,9)	(2,7)	(1,9)
Total	(54,6)	2,1	(1,4)

Les produits et charges exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas directement rattachable à l'exploitation courante.

22. Impôts sur les bénéfices

22.1 L'effet net des impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en M€)	2005	2004	2003
Impôt sur le résultat courant			
Courant	(31,5)	(30,9)	(44,1)
Différé	(6,8)	(7,4)	(6,4)
Total	(38,3)	(38,3)	(50,5)
Impôt sur le résultat exceptionnel			
Courant	4,8	(1,2)	(0,3)
Différé	(1,3)	3,5	(0,8)
Total	3,5	2,3	(1,1)

22.2 Rémy Cointreau a opté pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. Ce régime permet de réduire, dans certaines limites, les charges d'impôts des sociétés bénéficiaires grâce aux déficits des autres sociétés. L'économie en résultant est constatée au cours de l'exercice de compensation.

22.3 Analyse de l'origine et ventilation des impôts différés

(en M€)	2005	2004	2003
Répartition par nature			
Provisions pour retraite	4,7	5,0	4,0
Provisions réglementées	(33,4)	(28,0)	(22,7)
Autres provisions	7,9	10,6	10,0
Marges sur stocks	7,0	7,1	8,5
Autres différences temporaires	7,1	5,5	(0,6)
Position nette - active (passive)	(6,7)	0,2	(0,8)
Répartition par groupe fiscal			
Intégration fiscale France	(10,9)	(6,5)	(3,9)
Intégration fiscale États-Unis	(0,6)	0,2	0,4
Intégration fiscale Pays-Bas	0,8	2,7	0,6
Autres sociétés	4,0	3,8	2,1
Position nette - active (passive)	(6,7)	0,2	(0,8)
Actifs d'impôts différés	4,8	6,7	3,2
Passifs d'impôts différés	(11,5)	(6,5)	(4,0)
Position nette - active (passive)	(6,7)	0,2	(0,8)

22.4 Les déficits fiscaux et moins-values reportables sont les suivants, au 31 mars :

(en M€)	2005	2004	2003
Déficits reportables indéfiniment	2,4	3,2	2,9
Déficits reportables jusqu'en :			
2004	-	-	0,1
2005	-	-	-
2006	-	-	-
2007	-	-	-
Après 2007	3,4	2,6	4,2
Totaux déficits reportables	5,8	5,8	7,2

Au 31 mars 2005, l'économie d'impôts potentielle découlant de l'utilisation de ces déficits reportables s'élève à 1,5 million d'euros. Aucun actif net d'impôt différé n'a été reconnu sur ce montant.

22.5 Preuve d'impôt

La différence entre l'impôt sur le résultat courant comptabilisé et l'impôt théorique au taux de 34,9 % à fin mars 2005 (2004 : 35,4 %, 2003 : 35,4 %) s'analyse comme suit :

(en M€)	2005	2004	2003
Impôt théorique	(40,0)	(38,8)	(52,1)
Impôt réel	(38,3)	(38,3)	(50,5)
Écart	1,7	0,5	1,6
- Différences permanentes entre les résultats consolidés et les résultats imposables	2,0	0,8	1,3
- Utilisation de pertes fiscales ou différences temporaires antérieurement non activées	0,5	1,1	0,5
- Pertes de filiales fiscalement déficitaires et non activées	(0,1)	(0,2)	(0,9)
- Écart de taux d'imposition de filiales étrangères	2,1	(0,2)	(0,2)
- Ajustement de la charge d'impôt des exercices antérieurs	(2,8)	(1,0)	0,9
Total	1,7	0,5	1,6

23. Éléments postérieurs à la clôture

Le 17 avril 2005, le Groupe a conclu un projet d'alliance avec le groupe CEDC, premier distributeur de vins et spiritueux en Pologne, coté au Nasdaq. Au titre de ce projet, Rémy Cointreau et son partenaire Takirra céderaient la société de production et de distribution Bols Sp.z.o.o. qu'ils détiennent à parts égales, la rémunération du prix de cession s'effectuant pour partie en cash et pour partie en titres CEDC. À l'issue de cette opération, Rémy Cointreau devrait détenir une participation de l'ordre de 10 % dans CEDC.

24. Engagement hors bilan et litiges

24.1 Engagements hors bilan

Les engagements relatifs à la gestion des risques de change et de taux ainsi que le contrat d'equity swap sont décrits dans la note 25.

La fraction non amortie de la prime de remboursement de l'OCEANE, (note 11) d'un montant de 6,9 millions d'euros, ainsi que les instruments financiers adossés au TSDI (note 10.4) constituent des engagements hors bilan.

Rémy Cointreau a conclu des contrats d'approvisionnement pluri-annuels auprès de bouilleurs de cru. Dans un souci de cohérence de sa politique d'approvisionnement, Rémy Cointreau a désigné au 31 mars 2005 la coopérative Alliance Fine Champagne comme organisme unique responsable de la centralisation de ses obligations d'achat d'eaux-de-vie contractées dans le cadre de contrats pluri-annuels. La mise en œuvre de cet engagement entraînera courant 2005, concomitamment à la souscription par les bouilleurs de cru de parts sociales de la coopérative, le transfert à celle-ci de ces engagements qui portent, au 31 mars 2005, sur 59 783 hectolitres d'alcool pur.

Les autres engagements du Groupe concernent :

(en M€)	2005	2004
Engagements sur stocks		
Champagne (a)	13,1	14,7
Engagements bancaires		
Garanties diverses sur lignes de financement	1,0	1,3
Warrants agricoles sur stocks des coopératives	97,8	90,9
Garantie 25 % dette de Maximum (b)	34,7	46,6
Garantie sur dette Avandis (c)	7,6	7,6
Engagements fiscaux		
Cautions fiscales (d)	10,5	28,0
Autres engagements donnés		
Loyers de bureau (e)	8,4	-
Engagements sur régimes de santé post-emploi	5,8	-
Opération sur titres de participation (f)	36,6	36,6

(a) Engagements d'achats de vins bloqués auprès du vignoble par la branche Champagne.

(b) Rémy Cointreau garantit un quart de la dette bancaire de Maximum BV, à égalité avec ses trois autres partenaires dans le joint-venture de distribution. Le montant maximum de la garantie s'élève à 62,5 millions d'euros.

(c) Erven Lucas Bols NV garantit, comme chacun de ses partenaires dans le joint-venture Avandis, un tiers de la dette de celui-ci. Au 31 mars 2005, la dette totale d'Avandis s'élève à 22,7 millions d'euros.

(d) Cautions bancaires données à l'administration fiscale en garantie d'impositions contestées suite à des demandes de sursis à paiement.

(e) Au cours de l'exercice 2005, le siège parisien du Groupe a déménagé et un bail commercial prenant effet le 1^{er} décembre 2004 a été souscrit pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 mars 2005, le montant des loyers jusqu'au terme du contrat, hors TVA, hors charges et hors impact des indexations annuelles, s'élève à 8,4 millions d'euros.

(f) En juin 2003, dans le cadre des accords existants de joint-venture de Rémy Cointreau avec son partenaire Takirra Investment Corp. NV (Takirra) dans la société Bols Sp.z.o.o, société exploitant principalement le portefeuille de vodkas (Bols) en Pologne, le Groupe a octroyé à son partenaire un droit de vente ("put option") exerçable en avril 2006 sur 50 % du capital détenu par Takirra dans Unicom Bols.

Cet accord qui renforce la collaboration des deux partenaires dans la durée, valorise la participation de Takirra dans Bols Sp. Z.o.o sur la base d'une valeur d'entreprise représentative de 7 fois le résultat d'exploitation et pour une valeur minimale de 36,6 millions d'euros pour 50 % du capital.

24.2 Ventilation par échéances

(en M€)	Total	< 1 an	> 1 an
Engagements sur stocks			
Champagne (a)	13,1	-	13,1
Engagements bancaires			
Garanties diverses sur lignes de financement	1,0	1,0	-
Warrants agricoles sur stocks des coopératives	97,8	97,8	-
Garantie 25 % dette de Maxximum (b)	34,7	3,4	31,3
Garantie sur dette Avandis (c)	7,6	-	7,6
Engagements fiscaux			
Cautions fiscales (d)	10,5	10,5	-
Autres engagements donnés			
Loyers de bureau (e)	8,4	1,0	7,4
Engagements sur régimes de santé post-emploi	5,8	-	5,8
Option sur titres de participation (f)	36,6	-	36,6

24,3 Dans le cadre d'opérations de cession, des garanties de passif sont généralement accordées aux acheteurs pour des durées et des montants définis dans les contrats. Les passifs fiscaux, douaniers et sociaux pouvant survenir à la suite de contrôles portant sur les périodes antérieures à la cession sont généralement couverts jusqu'à l'extinction des délais de prescription légaux.

Les garanties octroyées lors de cessions non prescrites au 31 mars 2005 portent sur :

Opération de cession	Date opération	Nature des garanties non prescrites	Échéances	Montant maximum
Blue Pyrenees Estate Ltd (Australie)	01/10/03	éléments fiscaux	31/10/06	
		total toutes garanties		10,0
Activité Vins (ORB) (Pays-Bas)	17/04/03	passifs fiscaux, sociaux hors droits d'accises	17/04/05	
		droits d'accises, fiscaux, sociaux	17/10/08	
		total toutes garanties		1,5
RMSJ/SMCS (France)	11/07/03	passifs non fiscaux, douaniers	03/09/05	8,0
		fiscales, douanières ou sociales	31/10/08	aucun

24.4 Dans le cadre de la mise en œuvre des accords constitutifs de Maxxium en août 1999, Rémy Cointreau a contribué au nouveau joint-venture par des apports d'actifs en échange d'actions Maxxium et d'une soule de 122 millions d'euros perçue à hauteur de 82 millions d'euros au 31 mars 2005. Le solde, soit 40 millions d'euros, représente une composante de prix aléatoire liée à la performance financière de Maxxium. Une fraction de ce montant (24 millions d'euros) a une échéance limite fixée au 31 juillet 2009 et le solde (16 millions d'euros) n'est pas limité dans le temps.

24.5 Au 31 mars 2005, Rémy Cointreau était engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

24.6 Rémy Cointreau déclare ne pas avoir omis l'existence d'éléments de hors bilan significatifs dans la présentation de ses comptes consolidés.

25. Information sur le degré d'exposition aux risques de marché

Le groupe fait face à des expositions au risque de change et au risque de taux.

La politique de gestion des risques de marché s'effectue dans le cadre de règles prudentielles approuvées par le Conseil d'administration. En particulier les ventes d'instruments optionnels sont limitées à des stratégies de tunnels ou à des reventes d'instruments achetés antérieurement faisant l'objet d'autorisation au cas par cas.

S'agissant du risque de change, les horizons de couvertures et les niveaux d'engagement sont limités et les stratégies de couvertures sont mises en place avec le support d'un cabinet indépendant. L'ensemble des opérations de couvertures est passé avec des banques internationales de premier rang.

25.1 Risque de change

Les résultats du Groupe sont sensibles aux variations de change dans la mesure où le Groupe réalise 68 % de son chiffre d'affaires en dehors de la zone euro alors que la majorité de la production est située dans cette zone.

L'exposition du Groupe au risque de change porte essentiellement sur les ventes libellées dans des devises autres que l'euro (principalement

USD, AUD, CAD, JPY, GBP, HKD, et dans une moindre mesure le NZD et le CHF) des sociétés de production vers Maxxium, la filiale de distribution américaine et les agents exclusifs étrangers. Le Groupe s'attache à couvrir son exposition commerciale nette budgétaire sur un horizon glissant maximum de 15 à 18 mois. Cette gestion se fait par la souscription de contrats de couverture de change de type ferme ou optionnel.

Cette politique de couverture ne permet de couvrir que le risque de change à court terme. Elle ne peut prétendre mettre Rémy Cointreau à l'abri des effets économiques des tendances monétaires longues sur le chiffre d'affaires et les marges du Groupe.

À noter que le Groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en euro des états financiers des sociétés hors zone euro.

25.1.1 Risque de change sur les flux commerciaux

Au titre de l'exercice 2005, les volumes suivants ont été couverts :

(en millions de devises)	USD	AUD	CAD	JPY	GBP	NZD	CHF
Positions couvertes	260,0	15,0	17,0	2 200,0	20,0	5,2	5,9
Cours moyen	1,1907	1,7589	1,5839	133,23	0,7006	1,8591	1,5353
Positions non couvertes	6,0	0,6	0,1	342,9	(0,6)	0,1	0,1
Total	266,0	15,6	17,1	2 542,9	19,4	5,3	6,0

Il est à noter que les excédents HKD étant systématiquement vendus contre USD, la position globale USD inclut le HKD (soit l'équivalent de 31,9 MUSD).

Au 31 mars 2005, le Groupe détient des swaps cambistes sur flux commerciaux 2005 non encore encaissés ainsi que des couvertures de flux futurs de l'exercice 2006.

Couvertures résiduelles sur les flux de l'exercice 2005 encaissés sur l'exercice 2006

Type	Devises	Nominal garanti (millions de devises)	Cours euro/devise
Ferme	USD/EUR	(45,8)	1,2950
Ferme	AUD/EUR	(3,3)	1,6770
Ferme	CAD/EUR	(0,9)	1,5674
Ferme	JPY/EUR	(546,3)	138,500
Ferme	GBP/EUR	(1,2)	0,6908
Ferme	CHF/EUR	0,1	1,5510
Ferme	NZD/EUR	(1,2)	1,8284
Ferme	HKD/USD	(0,5)	7,7990

Couvertures des flux de l'exercice 2006

Type	Devises	Nominal garanti (millions de devises)	Cours euro/devise garanti
Optionnel ⁽¹⁾	USD/EUR	(230,0)	1,2976
Primes encaissées (payées) : (2,69) millions d'euros			
Optionnel ⁽¹⁾	AUD/EUR	(12,0)	1,7766
Primes encaissées (payées) : (0,14) million d'euros			
Optionnel ⁽¹⁾	CAD/EUR	(14,0)	1,6403
Primes encaissées (payées) : (0,18) million d'euros			
Optionnel ⁽¹⁾	GBP/EUR	(10,0)	0,7133
Primes encaissées (payées) : (0,29) million d'euros			
Optionnel ⁽¹⁾	JPY/EUR	(1 200,0)	134,53
Primes encaissées (payées) : (0,18) million d'euros			

(1) inclus tunnels optionnels.

Au 31 mars 2005, la valeur au marché du portefeuille global des instruments de change s'élève à 7,7 millions d'euros.

25.1.2 Risque de change sur financement en devises étrangères

Le financement du Groupe est centralisé sur Rémy Cointreau S.A. et libellé en euros. Les filiales hors zone euro se financent en grande partie sur ces ressources, par la mise en place de prêts intra-groupe libellés dans la devise de l'emprunteur.

Afin de couvrir l'exposition au risque de change des prêts et emprunts émis en devises hors de la zone euro, le Groupe leur adosse de manière parfaite des swaps de devises. Les intérêts encaissés sont couverts par des ventes à terme. Ces opérations ont une durée d'un mois à un an. Rémy Cointreau est principalement prêteur/emprunteur en USD, HKD, CHF et AUD.

Le portefeuille des swaps de financement à la clôture est le suivant :

En millions de devises	Nominal		Cours de terme/devise	
	Achat	Vente	Achat	Vente
HKD/EUR	106,490	-	10,4170	-
AUD/EUR	2,444	-	1,7002	-
CHF/EUR	1,005	-	1,5486	-
GBP/EUR	0,300	-	0,6938	-
USD/EUR	-	(35,25)	-	1,2872

25.2 Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif principal de se couvrir contre le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe a structuré ses ressources en panachant dette à taux fixe et à taux variable.

Au 31 mars 2005, la dette financière (hors titres subordonnés à durée indéterminée et obligations convertibles) se ventile comme suit :

(en M€)	2005
Taux fixe	386,7
Taux variable ⁽¹⁾	126,2
Intérêts courus non échus	5,8
Total	518,7

(1) La dette à taux variable fait l'objet de contrats de couverture de taux sur des échéances n'excédant pas trois exercices.

25.2.1 Portefeuille optionnel (moyen terme)

Le portefeuille optionnel au 31 mars 2005 est constitué uniquement de cap à l'exception de 40 millions d'euros de collar constitué, d'un cap et d'une vente de floor avec barrière K/i pour l'échéance 2005-2006.

Échéances (en M€)	Nominal*	Taux de référence	Taux garanti prime incluse
2005-2006	270,0	Euribor	3,80 %
2006-2007	225,0	Euribor	3,84 %
2007-2008	-	Euribor	-

* Nominiaux en fin de chaque exercice.

Primes encaissées (payées) : (1,51) million d'euros.

Sur l'exercice 2005-2006, les nominaux couverts par des CAP s'élèvent à 330 millions d'euros sur la période avril à décembre 2005 et à 270 millions d'euros sur la période janvier à mars 2006.

Sur l'exercice 2006-2007, les nominaux couverts par des CAP s'élèvent à 345 millions d'euros sur la période avril à décembre 2006 et 225 millions d'euros sur la période janvier à mars 2007.

25.2.2 Portefeuille de FRA (court terme : 3 et 6 mois)

Le portefeuille de FRA au 31 mars 2005 se décompose en FRA d'une durée de 3 mois (couverture du crédit syndiqué) et d'une durée de 6 mois (couverture du TSDI) :

FRA 3 mois (en M€)

Échéance	Nominal*	Taux garanti
Exercice 2006		
1 ^{er} trimestre	110,0	2,47 %
2 ^e trimestre	120,0	2,39 %
3 ^e trimestre	80,0	2,42 %
4 ^e trimestre	50,0	2,40 %

* Nominiaux en fin de chaque trimestre.

FRA 6 mois (en M€)

Échéance	Nominal*	Taux garanti
Exercice 2006		
1 ^{er} trimestre	10,0	2,50 %
2 ^e trimestre	10,0	2,50 %

* Nominiaux en fin de chaque trimestre.

Il est à noter qu'un FRA 6 mois portant sur un nominal de 30 millions d'euros s'éteindra au 16/05/2005.

Au 31 mars 2005, la valeur au marché du portefeuille global des instruments de taux (hors swap liés au TSDI) s'élève à (0,2) million d'euros.

25.3 Contrat d'equity SWAP

Le 31 octobre 2001, Rémy Cointreau S.A. a conclu avec un établissement financier un contrat d'échange aux termes duquel Rémy Cointreau paye des flux d'intérêt à taux variable ainsi que les éventuelles moins-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les moins-values au moment du dénouement) et reçoit les flux de revenus d'actions (dividendes et autres droits pécuniaires attachés aux titres) ainsi que les éventuelles plus-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les plus-values au moment du dénouement).

L'instrument portait à l'origine sur un nominal de 43 millions d'euros correspondant à 2 100 000 actions Rémy Cointreau (soit un cours de référence de l'action de 20,52 euros) et était à échéance du 8 novembre 2004.

Le contrat pouvait être dénoué exclusivement en espèces, de manière anticipée (totalement ou en partie), à l'initiative de Rémy Cointreau, ou en totalité à l'échéance.

Lors de sa mise en place, cette opération s'inscrivait dans le cadre plus général de la cession par Blekos Holding BV (anciennement Bols Holding BV) de l'intégralité du reliquat d'actions Rémy Cointreau détenu, soit 2 525 282 actions. Les deux transactions ont été réalisées concomitamment.

Le 28 janvier 2004, l'échéance du contrat a été prorogée pour une période de deux ans, soit jusqu'au 8 novembre 2006.

Compte tenu d'une résiliation partielle anticipée de 50 000 titres intervenue le 17 novembre 2003 et d'une cession anticipée de 24 000 titres intervenue le 28 janvier 2004, Rémy Cointreau a débouclé de manière anticipée 1 816 000 titres le 25 mars 2004. Sur les 210 000 titres restant, Rémy Cointreau a consenti à l'établissement financier un droit de percevoir l'intégralité du profit à l'échéance du contrat. Toutefois, en cas de baisse du titre en dessous de 20,52 euros, Rémy Cointreau paiera la perte éventuelle sur les 210 000 titres.

Sur l'exercice, une charge d'intérêt nette de 0,1 million d'euros a été constatée.

26. Retraites et engagements assimilés

26.1 Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

(en M€)	2005	2004	2003
Dette actuarielle début de période	(118,1)	(132,1)	(130,9)
Coût normal	(2,2)	(3,0)	(4,2)
Intérêt sur la dette actuarielle	(6,0)	(6,3)	(6,8)
Modifications de régimes	-	(0,9)	-
Réductions de régimes	1,2	4,1	-
Prestations payées	6,4	6,9	4,4
(Pertès)/gains actuariels	(11,4)	13,1	11,9
Autre (transfert)	1,1	-	-
Dette actuarielle fin de période	(129,0)	(118,2)	(125,6)
Valeur des actifs de couverture début de période	99,6	92,0	108,6
Rendement	5,9	11,5	(17,7)
Cotisations perçues	3,5	4,8	2,4
Modifications de régimes	(0,5)	-	-
Réductions de régimes	-	(2,8)	-
Prestations payées	(5,9)	(5,8)	(4,1)
(Pertès)/gains actuariels	3,7	-	-
Valeur des actifs de couverture fin de période	106,3	99,7	89,2
Couverture financière	(22,7)	(18,5)	(36,4)
Écarts actuariels non constatés (gains)/pertès	20,5	13,4	31,4
Coût des services passés non constatés (gains)/pertès	1,3	2,0	-
Engagement de retraite	(0,9)	(3,1)	(5,0)
Total passif	(17,1)	(16,9)	(17,2)
Total actif	16,2	13,8	12,2

26.2 Le coût de la période est le suivant

(en M€)	2005	2004	2003
Coût normal	2,2	3,0	4,2
Intérêt sur la dette actuarielle	5,9	6,3	6,8
Rendement attendu des placements	(5,9)	(6,1)	(8,7)
Amortissement des pertès et gains actuariels	0,3	4,0	0,1
Amortissement des autres éléments non constatés	0,6	0,2	-
Effet des réductions de régime	(1,1)	(0,7)	-
Coût de la période	2,0	6,7	2,4
Prestations	(0,2)	(2,2)	(0,3)
Coût net de la période	1,8	4,5	2,1

26.3 Les hypothèses actuarielles sont :

- Taux d'actualisation moyen 4,5 %
- Taux moyen de revalorisation des salaires 2,9 %
- Espérance de durée moyenne d'activité 6 à 10 ans
- Taux de rendement attendu des placements 5,7 %

27. Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2004, le Conseil d'administration du 8 décembre 2004 a accordé 262 000 options d'achat à 30 bénéficiaires. Ces options, à échéance du 23 décembre 2014 peuvent être levées au prix de 28,07 euros par action à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans, soit à compter du 24 décembre 2008.

Le tableau joint donne les caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 mars 2005.

Plans d'options de souscription ou d'achat en cours au 31 mars 2005

	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13
	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	achat	achat
Date de l'Assemblée générale extraordinaire	16/09/96	26/08/98	26/08/98	26/08/98	26/08/98	24/08/00	24/08/00 et 21/09/01	21/09/01	07/09/04
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/01	08/03/02	16/09/03	08/12/04
Nombre total d'options attribuées	164 500	224 044	289 300	499 100	131 280	1 016 600	659 500	287 000	262 000
- dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	100 000	72 466	119 576	127 900	61 960	200 000	275 000	180 000	40 000
- nombre de mandataires sociaux concernés	7	7	10	10	9	5	5	5	1
Nombre de bénéficiaires total	20	75	66	85	28	150	43	25	30
Points de départ d'exercice des options	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/03	08/03/06	16/09/07	24/12/08
Date d'expiration	24/03/05	27/10/05	27/04/09	06/12/09	29/05/10	28/02/11	07/03/12	15/09/13	23/12/14
Prix de souscription ou prix de l'action	13,55	13,55	12,20	16,36	18,85	27,10	25,00	27,67	28,07
Nombre d'options caduques	-	-	4 700	3 400	-	32 000	-	3 000	-
Nombre d'options exercées au 31 mars 2005	164 500	175 019	183 164	264 577	34 065	65 000	8 500	-	-
Nombre d'options en vie au 31 mars 2005	-	49 025	101 436	231 123	97 215	919 600	651 000	284 000	262 000

28. Variation du besoin en fonds de roulement

(en M€)	2005	2004	2003
Diminution (augmentation) des stocks			
eaux-de-vie	33,3	33,9	26,6
autres	6,2	(4,6)	8,4
Sous-total	39,5	29,3	35,0
Diminution (augmentation) des créances d'exploitation			
clients	3,8	19,1	19,0
autres	2,7	(0,4)	14,7
Sous-total	6,5	18,7	33,7
Diminution (augmentation) des autres dettes d'exploitation			
fournisseurs eaux-de-vie	(10,3)	(15,4)	(64,2)
autres fournisseurs	(14,0)	4,7	(9,6)
autres	8,1	(8,7)	(46,0)
Sous-total	(16,2)	(19,4)	(119,8)
Total	29,8	28,6	(51,1)

29. Liste des sociétés consolidées

Au 31 mars 2005, le périmètre de consolidation inclut 62 sociétés (65 au 31 mars 2004). 59 sociétés sont en intégration globale et 3 en mise en équivalence. Ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 mars à l'exception de Rémy de Colombia, Destileria de Jalisco et Dynasty Fine Wines Ltd qui clôturent au 31 décembre et de Maxxium International BV au 30 juin.

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		Mars 2005	Mars 2004
Europe			
France			
Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Gie Rémy Cointreau Sces	Holding / Finance	95,00	95,00
Rémy Cointreau Sces ⁽¹⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Financière Rémy Cointreau ⁽¹⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
RC One ⁽¹⁾	Logistique	100,00	100,00
CLS Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
SNE des Domaines Rémy Martin ⁽¹⁾	Autre	100,00	100,00
E. Rémy Martin & Cie ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Cognacs de Luze	Production	100,00	100,00
Storeco ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Seguin & Cie ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Cointreau ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Izarra ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
SAP ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Champ. P&C Heidsieck SA ⁽¹⁾	Production	99,98	99,98
Champ. F. Bonnet P&F ⁽¹⁾	Production	99,98	99,98
Piper Heidsieck C.C. ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
G.V. de l'Aube ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
G.V. de la Marne SA ⁽¹⁾	Production	99,95	99,95
Fournier & Cie - Safec ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Sté Coopérative Prochacoop ⁽²⁾	Coopérative	-	-
Sté Coopérative Champaco ⁽³⁾	Coopérative	-	-
Alliance Fine Champagne ⁽³⁾	Coopérative	-	-
Pays-Bas			
D.F.D.I. ⁽⁵⁾	Holding / Finance	-	100,00
Rémy Finance BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Maxxium International BV ⁽²⁾	Distribution	25,00	25,00
Erven Lucas Bols NV	Holding / Finance	100,00	100,00
Distilleerderijen Erven Lucas Bols BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Gedistilleerd en Wijn Groep Nederland BV	Autre	100,00	100,00

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		Mars 2005	Mars 2004
Bols Distilleries BV	Distribution	100,00	100,00
Metaxa BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Bokma Distillateurs BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Lodka Sport BV	Autre	50,00	50,00
Meekma Distilleerderijen BV	Autre	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Lelie BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Rozengracht BV ⁽⁷⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
't Lootsje II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Wijnhandel Ferwerda & Tieman BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Duncan, Gilby & Matheson BV	Autre	100,00	100,00
Unipol BV	Autre	50,00	50,00
Botapol Management BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Botapol Holding BV	Holding / Finance	50,00	50,00
Avandis CV ⁽⁸⁾	Production	33,33	33,33
Autres pays			
Hermann Joerss GmbH	Distribution	100,00	100,00
Cointreau Holding	Holding / Finance	100,00	100,00
Rémy Suisse SA	Distribution	100,00	100,00
Bols Hungary Kft	Distribution	100,00	100,00
Bols Sp.z.o.o	Production	50,00	50,00
Arima S.A. ⁽⁹⁾	Autre	-	50,00
Bols Sports & Travel Sp.z.o.o	Autre	100,00	100,00
S&EA Metaxa ABE	Production	100,00	100,00
Amériques			
États-Unis			
Rémy Amérique Inc	Distribution	100,00	100,00
Rémy Cointreau Amérique Inc	Holding / Finance	100,00	100,00
Antilles			
Mount Gay Distilleries Ltd	Production	94,98	94,98
Bols Latin America NV	Holding / Finance	100,00	100,00
Blousana Corporation AVV	Distribution	100,00	100,00
Autres pays			
Cointreau Do Brasil Ltda	Production	100,00	100,00
Destileria de Jalisco	Production	100,00	100,00
Rémy de Colombia	Distribution	98,00	98,00

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		Mars 2005	Mars 2004
Asie/Pacifique			
Chine			
Sino French Dynasty Winery ^{(2) (6)}	Production	-	33,00
Dynasty Fine Wines Group Ltd ^{(2) (6)}	Production	23,86	-
Hong Kong			
Rémy Concord Ltd	Production	100,00	100,00
Rémy Pacifique Ltd	Distribution	100,00	100,00
Australie			
BPE Pty Ltd	Autre	100,00	100,00
Afrique			
Afrique du Sud			
Erven Lucas Bols Pty. Ltd	Distribution	50,00	50,00

(1) Société faisant partie de l'intégration fiscale française.

(2) Mise en équivalence.

(3) Coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie consolidées en intégration globale avec 100 % d'intérêts minoritaires. La coopérative Alliance Fine Champagne résulte de la fusion des sociétés coopératives Prochacoop et Champaco intervenue le 28 février 2005.

(4) Cession de l'exercice.

(5) Société liquidée.

(6) La société Dynasty Fine Wines Group Ltd a été introduite en bourse à Hong Kong. Les titres de la société Sino French Dynasty Winery lui ont été apportés en échange de 23,86 % des titres de cette nouvelle société.

(7) Ex-Exploitiemaatschappij Rozengracht BV, changement de dénomination sociale pour Rozengracht BV.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rémy Cointreau relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valorisation des marques est réalisée selon la méthodologie décrite dans la note 1.4 de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre basée sur un ensemble d'estimations et avons examiné les données et hypothèses utilisées par votre Société et ses conseils pour réaliser ces évaluations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 22 juin 2005

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs et Conseils Associés SA
Membre de NEXIA International
François Mahé

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young
Richard Olivier

5.3 Rapport financier et comptes de la société au 31 mars 2005

Le **résultat courant avant impôt** s'élève à (4,7) millions d'euros. L'amélioration de 15,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent découle principalement de l'augmentation des produits de dividendes des filiales, diminuée d'une dotation pour dépréciation d'actif financier.

Les **prestations facturées** aux filiales se sont élevées à 15,2 millions d'euros, en diminution de 2,6 millions d'euros compte tenu de la non reconduction d'une prestation de 4,3 millions d'euros, correspondant au coût de renégociation d'une partie de la dette financière qui avait été facturée en 2003/2004 aux diverses sociétés du Groupe bénéficiaires de ces ressources.

Les prestations de redevances sur activité sont quant à elles en augmentation de 1,7 million d'euros, en raison de la hausse du taux de rémunération appliqué aux filiales de production.

Les **frais de siège**, net du transfert de charge de 3,5 millions d'euros correspondant aux frais d'émission du nouvel emprunt obligataire, s'élèvent à 22,2 millions d'euros, en diminution de 2,8 millions d'euros. Cette diminution s'explique, d'une part, sur l'exercice précédent, par les coûts de renégociation de la dette de 4,3 millions d'euros, refacturés aux filiales, et d'autre part, par une augmentation de 1,5 million d'euros relative à la prise en charge de cotisations et de frais de représentation au sein des instances professionnelles dont les coûts étaient précédemment supportés par les sociétés opérationnelles.

Les **dividendes reçus** des filiales sur l'exercice se sont élevés à 88,4 millions d'euros contre 24,5 millions d'euros, aucun versement d'acompte n'ayant été réalisé sur l'exercice précédent.

Une **provision pour dépréciation des titres** de 52,3 millions d'euros a été constatée à la clôture de l'exercice. Cette provision traduit dans les comptes de la Société, la dépréciation de la valeur de certaines marques constatée dans les comptes consolidés.

Ce montant a été déterminé à partir du test de valorisation des marques effectué dans le cadre de la clôture annuelle des comptes du Groupe.

La diminution de la **charge financière** nette est de 3,8 millions d'euros, soit 33,8 millions d'euros contre 37,6 millions d'euros l'an dernier.

Cette évolution reflète l'effet positif de la renégociation de la dette financière engagée au cours de l'exercice précédent, et qui s'est poursuivie au cours de cet exercice par la souscription à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de 200 millions d'euros au taux de 5,2 % pour une durée de 7 ans.

Le **résultat exceptionnel**, en perte de 18,6 millions d'euros, comprend principalement une dotation aux provisions réglementées de 15,5 millions d'euros (TSDI) et des charges de restructuration pour 4,3 millions d'euros.

La cession en fin d'exercice des actions propres détenues a dégagé une plus-value nette de 1,1 million d'euros.

Par ailleurs, la Société a procédé, en fin d'exercice, au rachat des titres de la société R.F.B.V à la société Rémy Suisse pour un montant de 58 millions d'euros, opération réalisée dans le cadre d'un reclassement interne de participation.

Le **résultat net** de l'exercice est une perte de 23,4 millions d'euros à comparer à une perte de 22,6 millions d'euros l'exercice précédent.

Compte de la Société au 31 mars 2005

Bilan au 31 Mars 2005

(en M€)	2005	2004	2003
Actif			
Immobilisations incorporelles	32,4	32,4	32,4
Immobilisations corporelles	-	-	-
Participations	1 377,0	1 370,7	1 370,9
Créances rattachées des participations	6,7	25,2	23,5
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	0,8	0,7	1,7
Autres immobilisations financières	0,6	10,5	10,5
Total immobilisations (notes 2.1 et 2.2)	1 417,5	1 439,5	1 439,0
Autres créances (note 2.3)	667,7	644,7	782,4
Valeurs mobilières de placement (note 2.4)	26,3	51,2	3,6
Disponibilité	0,9	0,3	1,4
Total actif circulant	694,9	696,2	787,4
Charges constatées d'avance	1,5	1,3	2,1
Charges à répartir sur plusieurs exercices (note 2.5)	9,9	9,0	5,9
Prime de remboursement des obligations (note 2.6)	6,7	13,3	20,1
Écart de conversion actif	0,6	0,5	0,2
Total actif	2 131,1	2 159,8	2 254,7
Passif			
Capital social	72,1	71,7	71,3
Prime d'émission, de fusion, d'apport...	630,7	626,4	623,7
Réserve légale	7,2	7,1	7,1
Réserves réglementées	-	18,2	9,9
Autres réserves	78,4	48,0	48,1
Report à nouveau	17,9	97,6	48,3
Résultat de l'exercice	(23,4)	(22,6)	101,5
Provisions réglementées	91,9	76,4	62,6
Capitaux propres (note 2.7)	874,8	922,8	972,5
Titres subordonnés à durée indéterminée (note 2.8)	28,3	51,3	72,4
Emprunts obligataires convertibles (note 2.9)	342,7	342,7	345,8
Provisions pour risques et charges (note 2.13)	9,0	11,9	8,3
Autres emprunts obligataires (note 2.10)	392,4	192,1	166,6
Emprunts et dettes financières divers (note 2.11)	298,2	268,6	256,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 2.11)	0,2	251,5	304,6
Dtees financières	690,8	712,2	727,7
Fournisseurs et comptes rattachés	0,6	0,1	0,1
Dettes fiscales et sociales	0,9	-	2,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes d'exploitation	184,0	118,8	125,1
Dettes d'exploitation	185,5	118,9	128,0
Produit constatés d'avance	-	-	-
Écart de conversion passif	-	-	-
Total passif	2 131,1	2 159,8	2 254,7

Compte de résultat de la Société au 31 mars 2005

(en M€)	2005	2004	2003
Prestations de services (note 3.1)	15,2	17,8	15,1
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge	4,4	7,0	0,2
Autres produits	-	-	-
Total produits d'exploitation	19,6	24,8	15,3
Achats et charges externes	23,5	29,0	19,8
Impôts, taxes et versements assimilés	0,2	-	-
Salaires et traitements	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2,6	2,2	2,2
Dotations aux provisions pour risques et charges	0,1	0,5	1,2
Autres charges	0,2	0,2	0,2
Total charges d'exploitation	26,6	31,9	23,4
Résultat d'exploitation	(7,0)	(7,1)	(8,1)
Produit financiers de participations	88,4	24,5	130,5
Produits des valeurs mobilières et participations	0,6	0,5	0,7
Autres intérêts et produits assimilés	15,3	18,3	23,7
Reprises sur provisions et transfert de charges	1,1	0,3	-
Différences positives de change	-	-	0,1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,1	0,3	-
Total produits financiers	105,5	43,9	155,0
Dotations financières aux amortissements et provisions	62,3	7,2	7,0
Intérêts et charges assimilés	40,9	49,9	53,9
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total charges financières	103,2	57,1	60,9
Résultat financier (note 3.2)	2,3	(13,2)	94,1
Résultat courant avant impôt	(4,7)	(20,3)	86,0
Sur opérations de gestion	0,2	10,1	-
Sur opérations en capital	14,0	-	15,3
Reprise sur provisions et transfert de charges	1,7	-	0,1
Total produits exceptionnels	15,9	10,1	15,4
Sur opérations de gestion	6,1	9,3	-
Sur opérations en capital	12,9	0,1	14,4
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	15,6	18,3	12,5
Total charges exceptionnelles	34,6	27,7	26,9
Résultat exceptionnel (note 3.3)	(18,7)	(17,6)	(11,5)
Impôt sur les bénéfices (note 3.4)		15,3	27,0
Résultat net	(23,4)	(22,6)	101,5

Tableau de financement au 31 mars 2005

(en M€)	2005	2004	2003
Capacité d'autofinancement			
Résultat net comptable	(23,4)	(22,6)	101,5
Dotations aux amortissements et provisions	80,5	29,7	22,9
D'exploitation	0,1	0,4	1,2
Financières	62,3	7,4	7,0
Exceptionnelles	15,5	18,3	12,5
Charges à répartir	2,6	3,6	2,2
Reprises sur provisions et amortissements	(6,9)	(0,6)	(0,5)
D'exploitation	(0,9)	(0,3)	(0,2)
Financières	(1,1)	(0,3)	-
Exceptionnelles	(4,9)	-	(0,3)
Résultats sur cessions			(1,1)
Produits des cessions	-	-	(15,3)
Valeur comptable des éléments cédés	-	-	14,2
= Capacité d'autofinancement	50,2	6,5	122,8
A - Ressources			
Capacité d'autofinancement	50,2	6,5	122,8
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	-	-	15,3
Diminution des créances s/participations	34,1	1,4	1,1
Augmentation de capital et prime d'émission	4,7	3,1	1,8
Emprunts à long terme et moyen terme	510,0	580,1	60,0
Total	599,0	591,1	201,0
B - Emplois			
Dividendes	44,1	44,0	39,6
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	58,0		5,4
– Immobilisations incorporelles	-	-	-
– Immobilisations corporelles	-	-	-
– Immobilisations financières	58,0	-	5,4
Augmentation des créances s/participations	5,7	3,3	8,8
Remboursement emprunts	561,9	611,4	6,4
Charges à répartir	3,5	6,6	-
Prime de remboursement des obligations			
Réduction capitaux propres	23,8	21,1	19,3
Total	697,0	686,4	79,5
A - B = Variation du fonds de roulement	(98,0)	(95,3)	121,5
Analyse de la variation du fonds de roulement			
Augmentation ou diminution des dettes fournisseurs	(0,5)	-	-
Augmentation ou diminution des avances sur commandes	-	-	(0,2)
Variations des autres actifs/passifs circulants y compris concours bancaires courants	(97,5)	95,3	121,7
Total	(98,0)	(95,3)	121,5

Résultats financiers des cinq dernières années au 31 mars 2005

(en M€)	2001	2002	2003	2004	2005 ⁽¹⁾
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	71,1	71,1	71,3	71,7	72,1
Nombre d'actions émises	44 377 621	44 459 726	44 579 941	44 779 849	45 052 661
Nombre maximal d'actions à créer par conversion d'obligations	6 926 562	6 926 560	6 926 560	6 863 723	6 863 723
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	17,3	12,9	15,1	17,8	15,2
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	118,5	29,2	97,1	(8,6)	54,1
Impôts sur les bénéfices	(13,7)	5,5	27,0	15,3	-
Résultat après impôts, amortissements et provisions	120,6	8,4	101,5	(22,6)	(23,4)
Résultat distribué	39,9	39,9	44,6	44,8	45,6
3. Résultats par action (en €)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,98	0,78	2,78	0,15	1,20
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,72	0,19	2,28	(0,50)	(0,52)
Dividende net distribué à chaque action	0,90	0,90	1,00	1,00	1,00
4. Personnel					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S., œuvres sociales, etc.)	-	-	-	-	-
Intéressement (compris dans la masse salariale)	-	-	-	-	-

(1) Sous réserve de l'approbation de l'A.G.O.

Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2005

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code du commerce et du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du PCG.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport sous déduction, le cas échéant, des provisions nécessaires pour les ramener à leur valeur d'utilité.
La valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes, et les perspectives de rentabilité.
- Les créances et dettes sont inscrites à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice. Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour couvrir les risques de non recouvrement.
- La différence résultant de la valorisation des dettes et créances en devises, au cours du jour de clôture, est portée au bilan en écart de conversion.
- Les instruments de couverture de taux d'intérêt sont montrés en engagement hors bilan.

2. Notes sur le bilan

2.1 État de l'actif immobilisé

(en M€)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisation incorporelles	32,4	-	-	32,4
Participations	1 371,6	58,0	-	1 429,6
Autres	37,5	8,7	37,1	9,1
Total	1 441,5	66,7	37,1	1 471,1

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan provient de la fusion avec RC PAVIS et ne fait l'objet d'aucune protection juridique.

L'augmentation des participations correspond à l'acquisition des titres de la filiale hollandaise RFBV.

L'augmentation et la diminution des autres immobilisations financières résulte des prêts consentis aux sociétés du Groupe et à une cession d'actions propres.

Après le reclassement des actions propres détenues en valeurs mobilières de placement et la cession intervenue au cours de l'exercice, la Société détient 30 000 de ses actions pour une valeur d'actif de 0,6 million d'euros à la clôture de l'exercice.

2.2 État des amortissements et provisions

(en M€)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Participations	0,9	52,3	0,6	52,6
Autres	1,1	-	-	1,1
Total	2,0	52,3	0,6	53,7

L'augmentation des provisions sur titres correspond à la constatation de la dépréciation des titres de participation de certaines filiales.

Cette provision traduit dans les comptes de Rémy Cointreau la dépréciation de la valeur de certaines marques constatée dans les comptes consolidés. Ce montant a été déterminé à partir du test de valorisation effectué dans le cadre de la clôture annuelle des comptes du Groupe.

2.3 État des échéances des créances

(en M€)	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	6,7	6,7	-
Autres immobilisations financières	2,5	1,0	1,5
Actif circulant			
Autres créances	667,8	667,8	-
Charges constatées d'avances	1,5	1,5	-
Total	678,5	677,0	1,5

Les autres créances correspondent pour l'essentiel à des comptes courants avec les sociétés du Groupe.

2.4 Valeurs financières mobilières de placement

(en M€)	Montant brut	Provision dépréciation	Montant net
Autres valeurs mobilières de placement	26,3	-	26,3
Total	26,3	-	26,3

Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à l'excédent de trésorerie de clôture investi en bons monétaires à court terme auprès d'établissement financier de premier ordre.

2.5 État des échéances des charges à répartir

(en M€)	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Frais d'émission d'emprunt ⁽¹⁾	9,4	2,5	6,9
Commissions TSDI ⁽²⁾	0,5	0,5	-
Total	9,9	3,0	6,9

Les commissions bancaires et frais d'émission du nouvel emprunt obligataire émis le 12 janvier 2005 pour 200 millions d'euros se sont élevés à 3,5 millions d'euros. Ils ont été comptabilisés en charge, puis ont fait l'objet d'un transfert en charges à répartir sur la durée de l'emprunt, soit 7 ans.

(1) Frais amortis sur la durée des emprunts.

(2) Commission amortie sur la durée durant laquelle les TSDI portent intérêts, soit 15 ans.

2.6 Prime de remboursement des obligations

L'amortissement des obligations convertibles de type OCEANE émises le 30 janvier 2001 est prévu en totalité à l'échéance fixée le 1^{er} avril 2006 majoré d'une prime de remboursement de 11,56 % de son montant initial soit 34,4 millions d'euros.

L'amortissement de la prime de remboursement, compte tenu des conditions de rémunération des obligations se fait linéairement sur la durée de l'emprunt.

Cette prime est éventuellement régularisée à chaque demande d'échange ou de conversion, de rachat d'obligations, options associées à ces obligations.

2.7 Capitaux propres

1) Capital social - Composition

Le capital social est composé de 45 052 661 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1,60 €.

Au cours de l'exercice, les levées d'options de souscription d'actions ont donné droit à 272 812 actions nouvelles.

2) Variation des capitaux propres

(en M€)	Mars 2004	Affectation résultat	Autres mouvements	Mars 2005
Capital	71,6	-	0,5	72,1
Prime d'émission et de fusion	626,4	-	4,3	630,7
Réserve légale	7,1	0,1	-	7,2
Réserve réglementée	18,2	12,9	(31,1)	-
Autres réserves	48,1	-	30,3	78,4
Report à nouveau	97,6	(79,7)	-	17,9
Résultat	(22,6)	22,6	(23,4)	(23,4)
Provisions réglementées	76,4	-	15,5	91,9
Total	922,8	(44,1)	(3,9)	874,8

2.8 Titres subordonnés à durée indéterminé - TSDI

Rémy Cointreau a émis le 16 mai 1991 des TSDI pour un montant de 304,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt annuel applicable, jusqu'au 16 mai 2006, est égal à l'Euribor 6 mois majoré de 1 %.

Les conditions d'émissions d'origine comportaient les clauses essentielles suivantes :

- Les titres, pour lesquels aucune échéance de remboursement n'est prévue, ne seront remboursés à leur valeur nominale qu'en cas de liquidation judiciaire, ou en cas de jugement ordonnant la cession totale de l'entreprise, ou en cas de dissolution volontaire anticipée de la Société, sauf en cas de fusion ou de scission.

- Le remboursement sera subordonné au désintéressement complet préalable de tous les créanciers de la Société, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs accordés à la Société et des titres participatifs éventuellement émis par celle-ci ;
- le paiement des intérêts pourra être suspendu au cas où les comptes consolidés feraient apparaître des pertes pour un montant supérieur à 25 % des capitaux propres consolidés, et aucune distribution de dividende n'aurait été décidée au titre du dernier exercice social.

Les TSDI ont été qualifiés de "reconditionnés" par la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Par cette convention, la société tierce, par un contrat distinct conclu avec les souscripteurs des TSDI s'était engagée à leur racheter les TSDI au bout de 15 ans et à renoncer à la perception des intérêts au commencement de la 16^{ème} année moyennant le versement initial par la société d'une somme de 82,9 millions d'euros.

En raison de ces dispositions, les TSDI ont été lors de l'émission enregistrés au passif pour le montant net disponible, soit 222 millions d'euros.

Le résultat de chaque exercice supporte les intérêts payés sur le montant nominal de l'émission sous déduction des produits générés par le placement des 82,9 millions. Ce produit est considéré comme la part des versements annuels affectés au remboursement du capital et est inscrit en diminution de la dette.

Ces TSDI ont fait l'objet en mai 1996 d'une restructuration dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

- la société Rémy Cointreau a utilisé la faculté de faire racheter les TSDI à leur valeur nominale par les souscripteurs,
- les TSDI ont été cédés pour leur valeur actuelle à un Fonds Commun de Créances (FCC) lequel percevra les flux d'intérêts jusqu'au 15 mai 2006,
- le contrat d'émission a été modifié, en particulier sur les points suivants :
 - les intérêts semestriels payés par Rémy Cointreau ont été réduits à un montant symbolique à compter du 16 mai 2006,
 - la clause de suspension du paiement des intérêts a été supprimée,
- La convention liant la société tierce bénéficiaire du versement initial avec les souscripteurs de TSDI a été annulée,
- dans le cadre de cette restructuration les instruments financiers suivants ont été mis en place, à une échéance 2006 :

Devises	Nominal (en M€)	Taux reçu	Taux payé
EUR	131,11	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	21,34	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	118,53	Variable	Fixe
EUR	25,57	Fixe	Variable

Cette restructuration n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de l'extinction de la dette, cette dernière conservant, au terme de la restructuration, le même terme et la même charge nette d'intérêts pour la Société.

Le traitement fiscal défini en accord avec le Service de la Législation Fiscale prévoit la constitution d'une provision réglementée sur l'écart entre les produits générés par le dépôt et les intérêts payés.

Au 31 mars 2005, les TSDI se décomposaient de la manière suivante :

(en M€)	2005	2004	2003
Principal emprunté	304,9	304,9	304,9
Amortissements	(276,6)	(253,6)	(232,5)
Montant net	28,3	51,3	72,4
Intérêts courus non échus	10,3	9,9	9,7
Total	38,6	61,2	82,1

2.9 Emprunts obligataires convertibles

• Emprunt convertible 7,50 % en 2006

Sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mars 1991 la Société a émis au prix de 335,38 euros chacune 451 500 obligations, convertibles en actions d'une valeur nominale de 1,52 euro. Ces obligations sont convertibles à tout moment à raison de 16 actions pour une obligation et portent intérêts au taux fixe de 7,50 % l'an. L'emprunt a une durée de vie de 15 ans, sans possibilité de remboursement anticipé. À ce jour 449 623 obligations ont été converties.

• OCEANE 3,50 % 2006

En vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 24 août 2000, le Conseil d'administration du 13 Décembre 2000 a décidé l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant de 300 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cette OCEANE sont les suivantes :

- nombre d'obligations émises : 6 896 551
- nominal 43,50 €
- émission au pair
- jouissance 30 janvier 2001
- durée 5 ans 61 jours
- taux 3,50 % l'an terme échu 1^{er} avril de chaque année
- amortissement normal le 1^{er} avril 2006 à un prix de 48,53 € soit une prime de remboursement de 11,56 % de la valeur normale soit 34,6 millions d'euros,
- amortissement anticipé à l'initiative de l'émetteur à compter du 1^{er} avril 2004 si l'action Rémy Cointreau répond à un certain nombre de critères de cotation,
- chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment, à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède la date de remboursement.

Le 17 octobre 2003, Rémy Cointreau a procédé au rachat de 62 837 obligations au prix de 47,80 euros par titre. Ces obligations ont fait l'objet d'une annulation. Le rachat a eu pour conséquence de réduire le principal de l'OCEANE de 2,7 millions d'euros et la prime de remboursement de 0,3 million d'euros.

Aucune obligation n'a fait l'objet de conversion sur cet exercice. Depuis la date d'émission, au total 23 obligations ont fait l'objet d'une conversion ou d'un échange.

2.10 Autres emprunts obligataires

Le poste "emprunts obligataires" porte principalement sur les deux emprunts suivants :

- a) l'emprunt émis le 24 Juin 2003, d'un montant de 175 millions d'euros et d'une durée de 7 ans. Cet emprunt obligataire, remboursable au pair à son échéance, supporte un taux d'intérêt de 6,5 %.

Pour l'essentiel, le produit de cet emprunt a été utilisé pour rembourser par anticipation un précédent emprunt obligataire de 150 millions d'euros, 10 % de coupon, à échéance juillet 2005.

L'émission comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 1^{er} juillet 2006, dans le cas d'une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu'à 35 % du montant nominal total des obligations émises à un prix de 106,5%,
- avant le 1^{er} juillet 2007, à tout moment, au pair majoré d'une prime égale au montant le plus élevé des deux montants suivants :
 - (i) 1 % du principal remboursé,
 - (ii) un montant égal à la différence entre : la valeur actuelle à la date de remboursement au prix de 103,25 % majoré des intérêts calculés sur la période allant de la date de remboursement jusqu'au 1^{er} juillet 2007. Le taux d'actualisation retenu est le taux du Bund à la date de remboursement majoré de 50 points de base,
- à partir du 1^{er} juillet 2007, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 103,25 % sur la période 2007/2008, 101,625 % sur la période 2008/2009 et au pair sur la période 2009/2010.

Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 %

- (i) en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau (ii) en cas d'approbation par les actionnaires d'un plan de liquidation ou de dissolution volontaire de l'émetteur et (iii) dans le cas où Orpar et Récopart S.A. détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du Conseil d'administration,
- à tout moment au pair, mais intégralement, en cas de changement matériel du régime fiscal applicable à l'émetteur postérieurement à la date d'émission.

- b) l'emprunt émis le 12 janvier 2005, d'un montant de 200 millions d'euros assorti d'une durée de crédit de 7 ans. Cet emprunt obligataire, remboursable au pair à l'échéance, supporte un taux d'intérêt de 5,2 %.

Les fonds levés ont servi à réduire les montants tirés sur le crédit syndiqué et permettront de refinancer l'OCEANE à échéance du 1^{er} avril 2006.

L'émission comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 15 janvier 2008, dans le cas d'une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu'à 35 % du montant nominal total des obligations émises à un prix de 105,2 %,
- avant le 15 janvier 2009, à tout moment, au pair majoré d'une prime égale au montant le plus élevé des deux montants suivants :
 - (i) 1 % du principal remboursé,
 - (ii) un montant égal à la différence entre la valeur actuelle à la date de remboursement au prix de 102,6 % majoré des intérêts calculés sur la période allant de la date de remboursement jusqu'au 15 janvier 2009 et le montant en principal de l'obligation. Le taux d'actualisation retenu est le taux du Bund à la date de remboursement majoré de 50 points de base,
- à partir du 15 janvier 2009, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 102,6 % jusqu'au 15 janvier 2010 exclu, 101,3 % du 15 janvier 2010 au 15 janvier 2011 exclu et au pair à partir du 15 janvier 2011.

Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 % (i) en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau (ii) en cas d'approbation par les actionnaires d'un plan de liquidation ou de dissolution volontaire de l'émetteur et (iii) dans le cas où Orpar et Récopart S.A. détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du Conseil d'administration,

- à tout moment au pair, mais intégralement, en cas de changement matériel du régime fiscal applicable à l'émetteur postérieurement à la date d'émission.

Ces obligations ne sont assorties d'aucune sûreté.

2.11 Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2005, les ressources bancaires confirmées consenties à Rémy Cointreau S.A. pour financer le Groupe (y compris celle à échéance de moins d'un an) se chiffrent à 462,5 millions d'euros qui s'analysent comme suit :

Nature	Principal (en M€)	Échéance
Syndication bancaire	462,5	2005 à 2008

Le crédit syndiqué de 500 millions d'euros signé le 10 juin 2003, avec un groupe de 19 banques comportait une tranche fixe (term facility) et une tranche revolving (revolving facility) de 250 millions d'euros chacune. La tranche revolving était remboursable le 10 juin 2008 tandis que la tranche fixe était amortissable annuellement comme suit :

- 10 juin 2004 : 37,50 millions d'euros
- 10 juin 2005 : 43,75 millions d'euros
- 10 juin 2006 : 50,00 millions d'euros
- 10 juin 2007 : 56,25 millions d'euros
- 10 juin 2008 : 62,50 millions d'euros

En date du 28 décembre 2004, un avenant à la convention de base a été signé en vue de transformer le term loan en une seconde tranche revolving dont le montant en principal est réduit conformément à l'échéancier figurant au paragraphe précédent.

Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

2.12 État des échéances des dettes

(en M€)	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	392,4	7,8	9,6	375,0
Emprunts et dettes établissements de crédit	0,2	0,2	-	-
Emprunts et dettes financières divers	298,2	298,2	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,6	0,6	-	-
Dettes fiscales et sociales	0,9	0,1	0,8	-
Autres dettes	184,0	184,0	-	-
Total	876,3	490,9	10,4	375,0

2.13 État des provisions

(en M€)	réglementées	Provisions pour risques et charges	pour dépréciation	Total
Montant début exercice	76,4	11,9	2,0	90,3
Dotations (1)	15,5	3,3	52,3	71,1
Reprises (2)	-	(6,2)	(0,6)	(6,8)
Montant fin exercice	91,9	9,0	53,7	154,6
	(1) dotations		(2) reprises	
- exploitation	-		0,9	
- financières	55,6		1,1	
- exceptionnelles	15,5		1,7	
- impôts	-		3,1	

Les reprises de provisions pour risques et charges correspondent principalement aux provisions pour restructuration et risques fiscaux, suite aux règlements des charges correspondantes intervenus au cours de l'exercice.

Conformément aux recommandations du service de la législation fiscale, la Société a constitué une provision réglementée dont la dotation de l'exercice s'élève à 15,5 millions d'euros correspondant à la base éventuellement taxable du différentiel d'intérêts futurs capitalisés des TSDI.

2.14 Produits à recevoir

(en M€)	2005
Créances Groupe	0,5
Autres créances hors Groupe	-
Total	0,5

2.15 Charges à payer

(en M€)	2005
Emprunts obligataires	16,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,2
Emprunts et dettes financières divers	10,3
Fournisseurs et comptes rattachés	0,5
Dettes fiscales et sociales	-
Autres dettes	5,4
Total	32,5

3. Notes sur le compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un montant de 15,2 millions d'euros se compose essentiellement de prestations de services facturées à l'ensemble des filiales et sous-filiales du groupe Rémy Cointreau.

Par zone géographique cette décomposition est la suivante :

France	13,3 millions €
Étranger	1,9 million €

3.2 Produits financiers de participations

Les produits financiers de participation s'élevèrent à 87,8 millions d'euros et proviennent des dividendes reçus des filiales.

3.3 Produits et charges exceptionnels

(en M€)	2005
Cession actions propres (note 4.3)	1,1
Provisions réglementées (note 2.3)	(15,5)
Restructurations	(4,3)
Total	(18,7)

3.4 Impôt sur les bénéfices

(A) Ventilation de l'impôt

(en M€)	Résultat avant impôt	Impôt sociétés	Résultat net d'impôt
Résultat courant	(4,7)	-	(4,7)
Résultat exceptionnel	(18,7)	-	(18,7)
Résultat net	(23,4)	-	(23,4)

(B) Évolution du déficit fiscal

(en M€)	Base	Taux	Montant de l'impôt
Déficit de l'exercice ⁽¹⁾	(48,7)	-	-
Amortissements différés	-	-	-
Déficit reportable	(48,7)	-	-
Report déficitaire restant à imputer	(184,0)	-	-

(1) Le déficit de l'exercice résulte principalement de la déduction fiscale des dividendes des filiales.

(C) Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en M€)	Base	Taux	Montant de l'impôt
Allègements			
Provisions non déductibles au 31 mars 2005	25,6	34,9	8,9

3.5 Intégration fiscale

La société Rémy Cointreau a opté à compter du 1^{er} avril 1993 pour le régime de l'intégration fiscale des groupes des sociétés prévu à l'art. 223A du C.G.I.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, après imputation de leurs déficits antérieurs.

Les sociétés intégrées fiscalement sont :

Rémy Martin, Seguin, Storéco, Izarra, Sté Armagnacaise de Production, Cointreau, Piper Heidsieck C.C., Champagne P&C Heidsieck, Champagne

F.Bonnet, Safec, Grands Vignobles de la Marne, Grands Vignobles de l'Aube, Rémy Cointreau Services SAS, Financière Rémy Cointreau, RC ONE, CLS Rémy Cointreau, Société Nouvelle des Domaines Rémy Martin.

4. Autres informations

4.1 Éléments concernant les entreprises liées

(en M€)	Montants concernant les entreprises liées avec lien de participation	
Immobilisations financières		
Autres participations (montant brut)	1 374,9	2,4
Créances rattachées à des participations	6,7	-
Créances		
Autres créances	645,9	1,1
Dettes		
Autres dettes	382,3	-
Produits financiers		
Produits de participations	87,8	-
Intérêts	21,0	-
Charges financières		
Intérêts	4,8	-
Produits d'exploitation	15,2	-
Charges d'exploitation	19,0	-
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	5,7	-

4.2 Engagements hors bilan

A - Engagements financiers (en millions d'euros)

Les instruments financiers adossés au TSDI (note 2.8) constituent des engagements hors bilan.

Les autres engagements de la Société concernent :

(en M€)	2005
Engagements bancaires	
Garanties diverses sur lignes de financement	1,0
Garanties 25 % dette de Maxxium (a)	34,7
Engagements fiscaux	
Cautions fiscales (b)	9,4

(a) Rémy Cointreau garantit un quart de la dette bancaire de Maxxium BV, à égalité avec ses trois autres partenaires dans le joint-venture de distribution. Le montant maximum de la garantie s'élève à 62,5 millions d'euros.

(b) Cautions bancaires données à l'administration fiscale en garantie d'impositions contestées suite à des demandes de sursis à paiement.

B – Contrat d'equity SWAP

Le 31 octobre 2001, Rémy Cointreau S.A. a conclu avec un établissement financier un contrat d'échange aux termes duquel Rémy Cointreau paye des flux d'intérêt à taux variable ainsi que les éventuelles moins-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les moins-values au moment du dénouement) et reçoit les flux de revenus d'actions (dividendes et autres droits pécuniaires attachés aux titres) ainsi que les éventuelles plus-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les plus-values au moment du dénouement).

L'instrument portait à l'origine sur un nominal de 43 millions d'euros correspondant à 2 100 000 actions Rémy Cointreau (soit un cours de référence de l'action de 20,52 euros) et était à échéance du 8 novembre 2004.

Le contrat peut être dénoué exclusivement en espèces, de manière anticipée (totalement ou en partie), à l'initiative de Rémy Cointreau, ou en totalité à l'échéance.

Lors de sa mise en place, cette opération s'inscrivait dans le cadre plus général de la cession par Blekos Holding BV (anciennement Bols Holding BV) de l'intégralité du reliquat d'actions Rémy Cointreau détenu, soit 2 525 282 actions. Les deux transactions ont été réalisées concomitamment.

Le 28 janvier 2004, l'échéance du contrat a été prorogée pour une période de deux ans, soit jusqu'au 8 novembre 2006.

Compte tenu d'une résiliation partielle anticipée de 50 000 titres intervenue le 17 novembre 2003 et d'une cession anticipée de 24 000 titres intervenue le 28 janvier 2004, Rémy Cointreau, a débouclé de manière anticipée 1 816 000 titres le 25 mars 2004. Sur les 210 000 titres restant, Rémy Cointreau a consenti à l'établissement financier un droit de percevoir l'intégralité du profit à l'échéance du contrat. Toutefois, en cas de baisse du titre en dessous de 20,52 euros, Rémy Cointreau paiera la baisse éventuelle sur les 210 000 titres.

Sur l'exercice, une charge d'intérêt nette de 0,1 million d'euros a été constatée.

4.3 Cessions d'actions propres

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Rémy Cointreau détenait au 31 mars 2004, 632 430 de ses propres actions dont 509 985 actions étaient enregistrées en "Autres immobilisations financières" et 122 445 actions étaient enregistrées en "Valeurs mobilières de placement".

En mars 2005, Rémy Cointreau a procédé à une vente à réméré portant sur 602 430 de ses actions auto-détenues.

La vente à réméré permettra à Rémy Cointreau de remplir ses obligations de couverture des options d'achat accordées à certains membres du personnel (plans n°12 pour 284 000 actions et n°13 pour 37 503 actions) telles qu'elles ressortent des dispositions de l'article L. 225-179 du Code de commerce qui prévoit que, dès la fin de la

période d'indisponibilité des plans, la société doit être en position de livrer les actions aux salariés. Elle permettra aussi de limiter l'effet dilutif des options de souscription d'actions (plan n°10 pour 280 927 actions). Ce dispositif a été autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 8 mars 2005.

Rémy Cointreau a complété la couverture du plan d'option d'achat n° 13 en acquérant 224 497 options d'achat sur son propre titre.

Au terme de cette opération, il ne reste que 30 000 actions auto-détenues qui sont enregistrées au 31 mars 2005 en "Autres immobilisations financières".

4.4 Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2004, le Conseil d'administration du 8 décembre 2004 a accordé 262 000 options d'achat à 30 bénéficiaires. Ces options, à échéance du 23 décembre 2014 peuvent être levées au prix de 28,07 euros par action à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans, soit à compter du 24 décembre 2008.

Le tableau joint donne les caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 mars 2005.

Options d'achat conférées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux sur les titres de Rémy Cointreau :

Bénéficiaires	Nombre d'option attribuées	Prix d'exercice (€)	Date d'échéance du plan
Jean-Marie Laborde	40 000	28,07	23/12/2014

Mandataires sociaux qui ont levé des options de souscription :

Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	Nombre total d'options/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (€)	Plan n°
François Hériard Dubreuil	10 000	30,86	8
François Hériard Dubreuil	10 000	26,00	7
Marc Hériard Dubreuil	10 000	30,86	8
Marc Hériard Dubreuil	10 000	26,00	7
Guy le Bail	10 000	31,05	6
Hubertus van Doorne	10 000	30,00	8
Hubertus van Doorne	15 000	29,90	7

5. Éléments postérieurs à la clôture

Aucun élément susceptible d'impacter de façon significative la lecture des comptes au 31 mars 2005 n'est à signaler.

Tableau des filiales et participation au 31 mars 2005

(en milliers de devises)		Capital	Capitaux propres sauf capital	Quote-part capital détenu	Valeur comptable du K détenu	Provisions titres	Dividendes encaissés	CA HT dernier exercice	Résultat après impôt	Date fin d'exercice	Prêts avances consentis
Sociétés	Devises	KDEV	KDEV	%	K€	K€	K€	KDEV	KDEV		K€
A) FRANÇAISES											
Rémy Martin & Cie	EUR	6 725	167 860	100,00%	381 708		30 987		41 096	31/03/05	447 872
Seguin & Cie	EUR	661	8 240	100,00%	7 633		200		29	31/03/05	
Financière RC	EUR	10 000	2 121	100,00%	10 000			1 236	411	31/03/05	
Cointreau SA	EUR	4 037	117 042	100,00%	89 103		45 920		18 334	31/03/05	110 450
Piper Heidsieck C.C.	EUR	32 115	224 374	100,00%	326 280			1 013	2 473	31/03/05	
Ducs de Gascogne	EUR	1 002	2 237	30,00%	1 144			14 919	12	31/12/04	
RC One	EUR	37	422	100,00%	37			10 723	228	31/03/05	
RFBV	EUR	161	23 532	100,00%	58 000			-	219	31/03/05	
Autres filiales françaises	EUR				252	213					
Total valeur brute					874 157	213					
B) ÉTRANGÈRES											
Rémy Suisse	CHF	13 550	77 188	99,99%	11 515				77 322	31/03/05	
R. Concord Ltd	HKD	265 825	(6 768)	99,99%	31 829				45 753	31/03/05	
Lucas Bols NV	EUR	5 000	75 339	100,00%	511 044	52 300	10 733		10 733	31/03/05	
Autres filiales étrangères	EUR				1 054	67					
Total valeur brute					1 429 599	52 580					
Total valeur nette					1 377 019						

Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 mars 2005

	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13
	souscription	souscription	souscription	souscription	ssouscription	souscription	achat	achat
Date de l'Assemblée générale extraordinaire	26/08/98	26/08/98	26/08/98	26/08/98	24/08/00	et 21/09/01	21/09/01	07/09/04
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/01	08/03/02	16/09/03	08/12/04
Nombre total d'options attribuées	224 044	289 300	499 100	131 280	1 016 600	659 500	287 000	262 000
- dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	72 466	119 576	127 900	61 960	200 000	275 000	180 000	40 000
- nombre de mandataires sociaux concernés	7	10	10	9	5	5	5	1
Nombre de bénéficiaires total	75	66	85	28	150	43	25	30
Points de départ d'exercice des options	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/03	08/03/06	16/09/07	24/12/08
Date d'expiration	27/10/05	27/04/09	06/12/09	29/05/10	28/02/11	07/03/12	15/09/13	23/12/14
Prix de souscription ou prix de l'action	13,55	12,20	16,36	18,85	27,10	25,00	27,67	28,07
Nombre d'options caduques	-	4 700	3 400	-	32 000	-	3 000	-
Nombre d'options exercées au 31 mars 2005	175 019	183 164	264 577	34 065	65 000	8 500	-	-
Nombre d'options en vie au 31 mars 2005	49 025	101 436	231 123	97 215	919 600	651 000	284 000	262 000

Rapport général des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 mars 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Rémy Cointreau,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2005, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Rémy Cointreau tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note n°1 a. de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par la Société pour le suivi de la valeur des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la Société, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues pour déterminer le montant des provisions constituées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 juin 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young
Richard Olivier

Auditeurs & Conseils Associés
Membre de Nexia International
François Mahé

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 mars 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Rémy Cointreau.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application des articles L. 225-88 et L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance ou de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Cession par la société Rémy Cointreau à la Société E. Rémy Martin et C° d'une action CLS Rémy Cointreau

Personne concernée :

Mme Dominique HÉRIARD DUBREUIL - Président du Conseil d'administration

Dans le cadre de la transformation de la société anonyme CLS Rémy Cointreau en société par actions simplifiée, Rémy Cointreau a cédé l'action qu'elle détenait dans cette société au prix de 10 euros.

Cession par la société Rémy Cointreau à la société CLS Rémy Cointreau de 10 parts du GIE Rémy Cointreau

Personne concernée :

Mme Dominique HÉRIARD DUBREUIL - Président du Conseil d'administration

Afin de permettre à la société CLS Rémy Cointreau de bénéficier des prestations du GIE Rémy Cointreau Services et d'en devenir membre, Rémy Cointreau a cédé gratuitement à la société CLS Rémy Cointreau dix parts du GIE Rémy Cointreau Services, groupement sans capital social.

Convention de trésorerie entre la société Rémy Cointreau et la société Orpar

Personnes concernées :

Mme Dominique HÉRIARD DUBREUIL - Président du Conseil d'administration

Mr François HÉRIARD DUBREUIL - Membre du Conseil d'administration

Mr Marc HÉRIARD DUBREUIL - Membre du Conseil d'administration

Mr Guy LE BAIL - Membre du Conseil d'administration

La convention prévoit que les prêts consentis par Orpar à Rémy Cointreau sous forme d'avances en compte courants sont rémunérés au taux de l'Euribor 3 mois majoré d'une marge de 0,60 %.

La rémunération versée à la société Orpar s'est élevée à 58 744,13 euros au titre de l'exercice.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec la Société Orpar

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2000 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de gestion et d'assistance signée le 7 décembre 1999 avec la société Orpar. Cette convention prévoit une redevance forfaitaire annuelle de 1 829 388,24 euros HT, à laquelle s'ajoute une somme représentant 1/1000 du chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de l'exercice 2004/2005, la charge hors taxes globale supportée par la société Rémy Cointreau s'élève à 2 734 488,24 euros.

Convention d'assistance commerciale et de gestion avec les sociétés propriétaires des marques

Les montants résultant de l'application des conventions d'assistance commerciale et de gestion, calculés sur la base de 2,2 % du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2004/2005 sont les suivants :

	Montants HT
CLS REMY COINTREAU	10 947 863 euros
CHAMPAGNES P&C HEIDSIECK	2 116 598 euros

Autorisation d'un prêt d'actionnaire consenti par Rémy Cointreau à Maxxium Worldwide BV

Le Conseil de surveillance du 10 juin 2003 a autorisé la réalisation d'un contrat de crédit revolving au profit de Maxxium Worldwide B.V. conjointement avec les trois autres actionnaires de cette société, l'engagement de chaque prêteur porte sur un maximum en principal de 15 millions d'euros. Rémy Cointreau s'engage à ne réclamer à la société Maxxium Worldwide BV aucun remboursement au titre de ce contrat de crédit tant qu'un montant restera dû aux divers établissements financiers qui ont consenti au profit de Maxxium Worldwide BV un crédit revolving de 200 millions d'euros.

La ligne de crédit de 15 millions d'euros n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 juin 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young
Richard Olivier

Auditeurs & Conseils Associés
Membre de Nexia International
François Mahé

6. Le gouvernement d'entreprise

6.1 Organes d'administration et de direction

La société est administrée depuis le 7 septembre 2004 par un Conseil d'administration. L'Assemblée générale du 7 septembre 2004 a reconduit en qualité d'administrateurs les membres du Conseil de surveillance, à l'exception de Monsieur Alain Bodin.

Le Conseil d'administration a opté le même jour pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général.

6.1.0 Composition du Conseil d'administration

Président

Mme Dominique Hériard Dubreuil

Date de première nomination au Conseil d'administration : 7/09/2004,
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :
Directeur général d'Andromède SAS

Autres fonctions :

Administrateur d'Orpar SA
Président du Conseil d'administration de VINEXPO OVERSEAS SAS
Administrateur de Vinexpo SAS
Administrateur de Baccarat SA

Mandats au sein du groupe Rémy Cointreau

Président de E. Rémy Martin & C° SAS
Président du Conseil d'administration du GIE Rémy Cointreau Services
Président de Rémy Cointreau Service SAS
Director de Botapol Holding BV
Director de Unipol BV
Supervisory Director de Erven Lucas Bols NV
Director de Rémy Concord Ltd
Director de Rémy Pacifique Ltd
Director de Rémy Finance BV
Chairman de Rémy Cointreau Amérique Inc

Membres du Conseil d'administration

M. François Hériard Dubreuil

Date de première nomination : 7 septembre 2004
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :
Président-directeur général d'Orpar SA

Autres fonctions :

Directeur général d'Andromède SAS

Président du Directoire de Récopart SA
Vice-président et Administrateur d'OENEO SA
Président de Financière de Nonac SAS
Président de Grande Champagne Patrimoine SAS
Administrateur de Dynasty Fine Wines Group Ltd
Administrateur de Shanghai Shenma Winery Co Ltd

M. Marc Hériard Dubreuil

Date de première nomination : 7 septembre 2004
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :
Président-directeur général d'OENEO SA

Autres fonctions :

Directeur général d'Andromède SAS
Vice-président, Directeur général délégué et administrateur de Orpar SA
Membre du Directoire de Récopart SA
Président de LVL SAS
Gérant de la SARL Marchadier Investissement
Directeur de Trinity Concord International Ltd
Director de TC Holding Limited

M. Pierre Cointreau

Date de première nomination : 7 septembre 2004
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :
Président du Conseil de surveillance de Récopart SA

Autres fonctions :

Administrateur du GIE Rémy Cointreau Services
Président de Cointreau SASU
Président de Izarra SASU

M. Patrick Duverger

Date de première nomination : 7 septembre 2004
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :
Membre du Conseil de surveillance de AVIVA France

Autres fonctions :

Administrateur de AVIVA Participations
Administrateur de Faurecia
Administrateur de Soparexo

M. Brian Ivory

Date de première nomination : 7 septembre 2004
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :

Administrateur de HBOS plc

Autres fonctions :

Administrateur de Orpar
Président de The Scottish American Investment Company plc
Président des National Galleries of Scotland

M. Jürgen Reimnitz

Date de première nomination : 7 septembre 2004
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :

Président du Conseil de surveillance de Air Liquide GmbH (Düsseldorf)

Autres fonctions :

Président du Conseil de surveillance de Merrill Lynch International Investment Funds (Luxembourg)
Président du Comité Finance de la Chambre Internationale du Commerce (ICC), Paris
Vice-président du ICC Allemagne, Cologne
Administrateur de Bongrain S.A.
Membre du comité consultatif de Fitch Inc (Londres, New York)
Membre du comité des Investissements de l'ONU, New York

M. Guy Le Bail

Date de première nomination : 7 septembre 2004
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :

Administrateur et directeur général délégué de Orpar SA

Autres fonctions:

Représentant permanent de Orpar au Conseil de surveillance de Recopart SA
Administrateur de OENEO SA
Membre du Conseil de surveillance de Transmed SA
Membre du Conseil de surveillance de GVG SA
Président d'Antares SAS
Directeur général de GCP SAS
Gérant de la SCI Le Boi
Gérant de la SCI Le Boi d'Antares

M. Xavier Bernat

Date de première nomination : 7 septembre 2004
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :

Président de Chupa Chups SA

Autres fonctions:

Membre du Conseil consultatif de la Rabobank (Espagne)
Administrateur de Calidalia SA
Conseiller de Mc Lane España

M. Håkan Mogren

Date de première nomination : 7 septembre 2004
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007

Fonction principale exercée en dehors de la Société :

Vice-président de ASTRAZENECA plc

Autres fonctions:

Président de Affibody AB
Vice-président de Gambro AB
Administrateur de Norsk Hydro ASA
Administrateur de Danone
Administrateur d'Investor AB

M. Jean Burelle

Date de première nomination : 3 juin 2005 (cooptation soumise à ratification de l'Assemblée générale du 28 juillet 2005)
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007

Fonction principale exercée en dehors de la Société :

Président-directeur général de Burelle SA

Autres fonctions:

Administrateur d'Essilor International et Président du Comité des mandataires
Président de Sycovest 1
Administrateur de l'AFEP
Administrateur du MEDEF International et Président du Comité Mexique
Membre du Conseil exécutif et du Comité d'éthique du Medef
Administrateur de la Chambre de Commerce Franco-Américaine à Paris
Administrateur d'EM Lyon (AESCRA)
Administrateur du Comité de développement de l'association ASTREE
Administrateur du Harvard Business School Club de France
Administrateur de l'Association des Amis du Musée Guimet

Nombre de membres du Conseil d'administration indépendants : 5

M. Xavier Bernat
M. Jean Burelle
M. Patrick Duverger
M. Håkan Mogren
M. Jürgen Reimnitz

Le Conseil d'administration est régulièrement informé sur la situation d'indépendance de chacun de ses membres.

Nombre de membres élus par les salariés : la Société ne détient aucun salarié.

Aucun censeur n'a été nommé.

Nombre d'actions devant être détenu par chaque administrateur : 100.

6.1.1 Direction générale et Comité exécutif

Le Conseil d'administration a décidé le 7 septembre 2004 de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce. La Direction générale est assumée par Monsieur Jean-Marie Laborde nommé à cette fonction le 7 septembre 2004. Celui-ci est assisté d'un Comité exécutif composé de :

- M. Hervé Dumesny, directeur financier groupe,
- M. Jean-François Boueil, directeur des ressources humaines groupe,
- M. Jim Chambers, CEO de Rémy Amérique,
- M. Christian Liabastre, directeur de la stratégie et du développement des marques,
- M. Damien Lafaurie, directeur des opérations.

6.1.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

La Direction générale est assurée sous le contrôle du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est actuellement composé de onze membres. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour trois années. Le Conseil se renouvelle par roulement tous les ans de telle sorte que ce renouvellement soit aussi égal que possible et en tous cas complet pour chaque période de trois ans.

Le membre du Conseil d'administration ayant atteint, à la date marquant le début d'un exercice, l'âge de quatre-vingt cinq ans ne peut rester en fonction que jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice. Son mandat peut toutefois être reconduit d'année en année sans que le nombre des membres du Conseil d'administration ayant atteint l'âge de quatre-vingt cinq ans puisse à aucun moment dépasser le tiers des membres en fonction.

Entre le 7 septembre 2004 et le 31 mars 2005, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. Le taux de présence a été de 76 %.

Les membres du Conseil d'administration sont informés, lors de leur entrée en fonction, des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux interventions des mandataires sociaux sur les titres de la Société.

6.1.3 Commissions constituées au sein du Conseil d'administration

Quatre commissions ont été constituées au sein du Conseil d'administration. Ces commissions formulent des recommandations au Conseil d'administration en matière de politique financière et de contrôle interne, de marketing et de développement, de nomination et de rémunération, d'éthique, d'environnement et de développement durable. Elles n'interviennent pas directement auprès des membres du Comité exécutif, mais l'un des membres de ce Comité assiste aux séances de la commission qui aborde les sujets relevant de ses fonctions. Le Président du Conseil d'administration peut assister à toutes les séances des commissions. C'est également le cas pour le Directeur général, sauf si les commissions débattent de sujets le concernant personnellement. Trois de ces commissions se sont réunies régulièrement au cours de l'exercice clos au 31 mars 2005, la quatrième commission n'ayant été créée que lors du Conseil d'administration du 3 mars 2005.

6.1.3.1 Commission "Audit & Finance"

Cette commission est composée de trois membres du Conseil d'administration:

- Patrick Duverger, Président
- Jürgen Reimnitz
- Marc Hériard Dubreuil

Nombre de membres indépendants : 2

6.1.3.2 Commission "Stratégie marketing et développement"

Cette commission est composée de 4 membres du Conseil d'administration :

- Dominique Hériard Dubreuil, Président
- Brian Ivory
- Håkan Mogren
- Xavier Bernat

Nombre de membres indépendants : 2

6.1.3.3 Commission "Nomination-Rémunération"

Cette commission est composée de 3 membres du Conseil d'administration :

- Brian Ivory, Président
- Jürgen Reimnitz
- François Hériard Dubreuil

Nombre de membres indépendants : 1

6.1.3.4 Commission "Éthique, environnement et développement durable"

Cette commission est composée de 3 membres du Conseil d'administration :

- Guy Le Bail, Président
- Dominique Hériard Dubreuil
- Jürgen Reimnitz

Nombre de membres indépendants : 1

6.1.4 Rapport du Président du Conseil d'administration (Article L. 225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- et des limitations que votre Conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur général.

6.1.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

6.1.4.1.1 Règlement intérieur

Lors de sa séance du 7 septembre 2004, le Conseil d'administration a décidé d'organiser l'information des administrateurs de telle façon que tous les administrateurs, qu'ils soient familiaux ou indépendants, disposent d'une même information. À cette occasion, le Conseil a réaffirmé qu'il restait la seule instance ayant pouvoir de décision sur les sujets qui n'ont pas été délégués au Directeur général.

En conformité avec ces principes, le Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 8 décembre 2004 de préciser, par un règlement intérieur, ses règles de fonctionnement interne et ses relations avec la Direction générale.

Le présent rapport reprend en grande partie les clauses de ce règlement intérieur du Conseil.

6.1.4.1.2 Composition du Conseil

Le Conseil d'administration doit être composé, dans la mesure du possible, d'au moins 30 % de membres indépendants.

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration est actuellement composé de onze membres. La liste des membres du Conseil, incluant notamment les fonctions exercées dans d'autres sociétés, est mentionnée au paragraphe 6.1.0. ci-dessus.

Tous les membres du Conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux. Leur évaluation s'effectue tout au long de l'année lors de leur participation aux réunions du Conseil et de ses commissions.

Le choix des membres du Conseil indépendants fait l'objet d'une recommandation préalable de la commission "Nomination-Rémunération".

Le Conseil d'administration est régulièrement informé sur la situation d'indépendance de chacun de ses membres. Les critères retenus à cet égard sont débattus au moins une fois par an. D'une manière générale, un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

6.1.4.1.3 Règles de transparence

À leur entrée en fonctions, les administrateurs reçoivent le Vade-Mecum édité par l'Autorité des Marchés Financiers à l'attention des dirigeants des sociétés cotées sur les obligations personnelles auxquelles ils sont soumis à l'égard des titres de la Société.

Les administrateurs doivent mettre sous la forme nominative ou déposer les actions qu'ils possèdent ou qui appartiennent à leurs conjoints non séparés de corps ou à leurs enfants mineurs non anticipés et qui sont émises par la Société, par ses filiales, par la société dont elle est filiale ou par les autres filiales de cette dernière société.

Chaque administrateur doit détenir un nombre minimum de 100 actions.

La société communique à l'Autorité des Marchés Financiers et rend public au moyen d'un communiqué, les opérations sur instruments financiers réalisées et déclarées par ses dirigeants, sur une base individuelle et nominative, dans les cinq jours de la négociation à compter de la réception de la déclaration de ces opérations.

Outre les membres du Conseil d'administration et le Directeur général, sont concernées toutes les personnes physiques et morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les administrateurs doivent enfin prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société et de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur.

L'administrateur doit informer le Conseil, dès qu'il en a connaissance, de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, et doit s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante. Il doit présenter sa démission en cas de conflit d'intérêt permanent.

6.1.4.1.4 Fréquence des réunions

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2005 a décidé de modifier le mode de gestion de la Société par l'instauration d'un Conseil d'administration. Auparavant, l'ancien

Conseil de surveillance s'était réuni à deux reprises au cours de l'exercice écoulé, le 8 juin et le 6 juillet 2004.

Au cours de ces réunions, le Conseil a essentiellement eu communication par le Directoire des comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice 2003/2004, ainsi que des divers rapports présentés à l'Assemblée générale annuelle du 7 septembre 2004, des rapports trimestriels du Directoire sur l'activité du Groupe, du budget 2004/2005, des projets de modification du mode de gestion de la Société par l'instauration d'un Conseil d'administration et des statuts en application de divers textes législatifs et réglementaires.

L'article 17-1 des statuts prévoit que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni quatre fois depuis sa création.

Le calendrier des réunions du Conseil d'administration et les principaux points à l'ordre du jour de celles-ci ont été les suivants au cours de l'exercice écoulé :

- 7 septembre 2004 :

- nomination du Président du Conseil d'administration ;
- tableau de roulement des mandats des membres du Conseil d'administration ;
- nomination du Directeur général ; pouvoirs ; rémunération.

- 8 décembre 2004 :

- examen et arrêté des comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2004 ; examen et arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- plan d'options d'achat d'actions au profit de dirigeants ou de personnel du groupe ;
- examen et adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration.

- 17 janvier 2005 :

- introduction à la bourse de Hong Kong de la société Dynasty Fine Wines Group Limited : autorisation de garanties données par le groupe Rémy Cointreau.

- 3 mars 2005 :

- Options stratégiques du plan à trois ans ;
- Emission obligataire de 200 M€ à 5,20%, échéance 2012 ;
- Opérations de cession des actions propres et d'achat d'une couverture optionnelle pour les plans d'options d'actions.

6.1.4.1.5 Convocation des membres du Conseil

Le calendrier des réunions du Conseil pour l'année suivante est fixé d'un commun accord lors de la réunion du mois de septembre du Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance. Ils peuvent également l'être par télégrammes, télécopies, courriers électroniques ou même verbalement.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

6.1.4.1.6 Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable au regard de la pratique suivie par des groupes français de dimension internationale d'une taille similaire à Rémy Cointreau.

Les jetons de présence peuvent être répartis par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- une partie fixe arrêtée chaque année ;
- une partie variable proportionnelle à la participation de chaque administrateur aux séances du Conseil et des commissions ;
- une partie fixe complémentaire peut enfin être allouée au Président du Conseil et aux présidents des commissions.

6.1.4.1.7 Information des membres du Conseil d'administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont communiqués entre dix et quinze jours avant les réunions du Conseil et des diverses commissions constituées en son sein.

Pour les réunions du Conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données sociales permettant une appréhension approfondie par les membres du Conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe Rémy Cointreau.

L'information préalable et régulière des administrateurs est une condition primordiale de l'exercice de leur mission. Ainsi, le Président du Conseil d'administration vérifie que la Direction générale mette à la disposition des administrateurs, de façon permanente et illimitée, toutes informations d'ordre stratégique et financier nécessaires à l'exercice de leur mission dans les meilleures conditions.

Sur la base des informations fournies, les administrateurs peuvent demander tous éclaircissements et renseignements qu'ils jugent utiles.

En dehors des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent de façon régulière toutes les informations importantes concernant la Société et son Groupe, en particulier les reportings mensuels de l'activité comparés au budget, et sont alertés de tout événement ou évolution affectant de manière importante les opérations ou informations préalablement communiquées au Conseil.

Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société, ainsi que les principaux articles de presse et rapports d'analyse financière.

Les administrateurs peuvent rencontrer les principaux directeurs du Groupe en dehors de la présence des mandataires sociaux, sous réserve d'en faire la demande au Président du Conseil d'administration qui portera celle-ci à la connaissance des mandataires sociaux.

6.1.4.1.8 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se tiennent soit à Paris, à la Direction générale, soit à Cognac, au siège social de la Société. Sur la proposition du Président, le Conseil peut toutefois décider de tenir l'une de ses réunions en un autre lieu, en France ou à l'étranger.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, de l'article 17-5 des statuts et de l'article 2 de son règlement intérieur, les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir par visioconférence.

La participation par visioconférence est exclue pour les décisions suivantes :

- nomination, révocation et fixation de la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général,
- établissement des comptes annuels et consolidés, ainsi que du rapport de gestion de la Société et du Groupe.

En cas de dysfonctionnement du système de visioconférence constaté par le Président du Conseil d'administration, le Conseil peut valablement délibérer et/ou se poursuivre avec les seuls membres présents physiquement, dès lors que les conditions de quorum sont satisfaites.

La survenance de tout incident technique perturbant le fonctionnement de la séance sera mentionnée dans le procès-verbal, y compris l'interruption et le rétablissement de la participation par visioconférence.

Un administrateur participant par visioconférence qui ne pourrait plus être réputé présent en raison d'un dysfonctionnement, peut alors donner mandat de représentation à un administrateur présent physiquement, sous réserve de porter ce mandat à la connaissance du Président du Conseil d'administration. Il peut également communiquer un mandat de représentation par anticipation en stipulant qu'il ne deviendra effectif qu'en cas de dysfonctionnement du système ne lui permettant plus d'être réputé présent.

Sous réserve d'en informer à l'avance le Président du Conseil d'administration, un administrateur peut également participer à une réunion du Conseil par téléconférence, mais, dans un tel cas, il ne pourra être réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Au cours de l'exercice, seule la réunion du 17 janvier 2005 du Conseil d'administration a eu recours à la visioconférence, trois administrateurs étant alors présents grâce à ce mode de participation. Trois autres administrateurs ont participé à cette réunion par téléconférence.

6.1.4.1.9 Commissions constituées au sein du Conseil d'administration

Les quatre commissions constituées au sein du Conseil d'administration sont décrites au paragraphe 6.1.3 ci-dessus.

Le Conseil d'administration en fixe la composition et les attributions. Chaque commission doit comprendre au moins un administrateur indépendant. Le Conseil désigne en qualité de président l'un des membres de chaque commission.

Ces commissions ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations et formulent des recommandations ou avis au Conseil d'administration. Elles ont pour objectif général d'améliorer la pertinence de l'information mise à la disposition du Conseil et de favoriser la qualité de ses débats. Elles ne se substituent en aucun cas au Conseil d'administration.

Les commissions peuvent dans l'exercice de leurs attributions et après en avoir informé le Président du Conseil d'administration, auditionner des cadres du Groupe et les Commissaires aux comptes. Le Conseil d'administration peut, à leur demande, conférer à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Leur rémunération est alors fixée par le Conseil. Les commissions doivent rendre compte au Conseil des avis obtenus.

Les commissions n'interviennent pas directement auprès des membres du comité exécutif, mais l'un des membres de celui-ci assiste aux séances de la commission qui aborde les sujets relevant de ses fonctions. Il prépare et communique l'ensemble des documents nécessaires aux travaux de la commission. La commission "Audit et Finance" peut demander à entendre les Commissaires aux comptes hors la présence de la Direction générale.

Le Président du Conseil d'administration et, sauf sujet le concernant personnellement, le Directeur général, peuvent assister à toutes les séances des commissions.

Commission "Audit et Finance"

Cette commission s'est réunie à deux reprises les 3 juin et 1^{er} décembre 2004. Le taux de présence a été de 100 %. Ses travaux se sont tenus en présence des Commissaires aux comptes et du contrôleur Groupe et ont porté sur les sujets suivants :

- revue des comptes annuels au 31/03/2004,
- revue des comptes semestriels au 30/09/2004,
- valorisation et suivi des immobilisations incorporelles,
- valorisation des stocks,
- engagements hors bilan,
- application des nouvelles normes comptables IFRS,
- politique financière et fiscale du Groupe,
- revue du budget annuel et du plan à moyen terme,
- procédure de contrôle interne,
- plan d'interventions de l'audit interne,
- politique de gestion du risque de change et de taux.

Commission "Stratégie Développement et Marketing"

Cette commission qui fusionne les anciennes commissions Stratégie Développement et Stratégie Marketing, s'est réunie à trois reprises, les 7 et 8 juin 2004 et le 3 mars 2005. Le taux de présence a été de 100 %. Ses travaux ont été les suivants :

- revue des grandes options stratégiques du Groupe, marché par marché ;
- revue des objectifs marketing et stratégiques du Groupe et rôle que chaque marque doit jouer dans la réalisation de ces objectifs ;
- revue des budgets publi-promotionnels et choix des investissements financiers sur les marques et les marchés ayant les plus grands potentiels de développement ;
- revue des stratégies innovantes et des investissements pour les marques clés ;
- analyses des perspectives de croissance des différentes catégories de produits sur les principaux marchés de spiritueux.

Commission "Éthique, Environnement et Développement Durable"

Créée le 3 mars 2005, cette commission s'est réunie pour la première fois le 29 avril 2005. Le taux de présence a été de 66 %. Ses travaux portent sur les sujets suivants :

- revue des chartes en vigueur dans le Groupe et contrôle de leur diffusion et de leur application ;
- information sur les actions de formation destinées à accompagner la diffusion des chartes du Groupe ;
- communication annuelle par les différentes sociétés du Groupe de comptes rendus précis de leurs actions dans la mise en œuvre des chartes du Groupe.

Commission "Nomination-Rémunération"

Cette commission s'est réunie trois fois au cours de l'exercice, le 29 avril, le 3 juin et le 7 décembre 2004. Le taux de présence a été de 100 %. Ses travaux ont été les suivants :

- examen des candidatures au Conseil d'administration ;
- audition des candidats aux postes de Directeur général ;
- revue des outils permettant d'optimiser la motivation et la rémunération des dirigeants et des cadres du Groupe ;
- rémunération de la Direction générale ;
- systèmes de bonus utilisés pour les cadres ;
- revue de la politique de stock options du Groupe ;
- revue des régimes de retraite surcomplémentaire.

Chaque commission rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

6.1.4.2 Autorisations de conventions par le Conseil de surveillance, puis par le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a donné les autorisations suivantes :

- autorisation de la cession par Rémy Cointreau à la société CLS Rémy Cointreau de 10 parts du GIE Rémy Cointreau Services ;
- autorisation de la cession par Rémy Cointreau à la société E. Rémy Martin et C^o d'une action de la société CLS Rémy Cointreau.

Le Conseil de surveillance a également renouvelé le 8 juin 2004, pour une année, l'autorisation préalable de cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant total de 46 000 000 euros.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a autorisé la signature de la convention de trésorerie entre les sociétés Orpar et Rémy Cointreau. Il a, le 29 avril 2005, autorisé la modification du taux des redevances de gestion d'entreprise et d'assistance facturées à ses filiales de production par Rémy Cointreau.

6.1.4.2.1 Procès-verbaux des réunions

Le procès-verbal des réunions du Conseil d'administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

6.1.4.3 Procédures de contrôle interne

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction générale, l'encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Efficacité des opérations ;
- Fiabilité et sincérité de l'information comptable et financière ;
- Conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d'impulsion au sein de l'ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

Processus de contrôle interne

Les acteurs

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

Le Conseil d'administration et la Direction générale

Le Conseil d'administration définit, sur proposition du Directeur général, les orientations stratégiques, économiques et financières de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre.

La commission "Audit et Finance"

La commission "Audit et Finance" constituée au sein du Conseil d'administration est particulièrement vigilante sur l'existence de procédures et de bonnes pratiques garantissant la fiabilité de l'information financière, sa remontée et son traitement. Elle s'assure également que le programme annuel d'audit couvre bien les principaux risques identifiés par le Groupe et décrits au paragraphe 4.7.

Le comité exécutif

Le comité exécutif, composé des directions opérationnelles et fonctionnelles, sous l'autorité du Directeur général, coordonne la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Groupe. Il s'assure de leur bonne déclinaison au sein des unités opérationnelles et parmi les principales fonctions et, éventuellement, de leur adaptation aux évolutions de l'environnement des affaires.

Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du dispositif de contrôle interne.

Les responsables fonctionnels et opérationnels

Les responsables fonctionnels et opérationnels sont chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par la Direction générale et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en œuvre des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance des principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

La direction du contrôle

Chaque entité possède son directeur financier et une équipe de contrôleurs de gestion. Ils sont chargés du contrôle financier des opérations réalisées dans les différentes entités de manière à pouvoir prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux objectifs définis en début d'exercice et les risques d'erreurs ou de fraudes dans les domaines comptable et financier. Ils ont un lien fonctionnel avec la direction financière du Groupe.

La direction de l'audit interne

L'audit interne intervient dans l'ensemble des entités du Groupe mais également dans les sociétés du réseau de distribution partagé et, le cas échéant, dans les sociétés tierces en cas de sous-traitance, tant de la distribution que de la production.

Les responsabilités de l'équipe d'audit sont clairement définies dans une charte.

Ses interventions sont planifiées en accord avec le comité exécutif et la commission "Audit et Finance". Elles constituent le programme annuel d'audit. Elles sont élaborées en fonction des risques potentiels liés à une activité spécifique, à partir d'entretiens menés avec les responsables opérationnels, dans le but d'aider à la réalisation des objectifs généraux fixés par le comité exécutif.

Les missions d'audit portent indifféremment sur des thèmes financiers ou sur des thèmes opérationnels. Le renforcement de l'équipe par la présence d'un expert peut être nécessaire lorsque la nature très technique de certaines missions l'exige ou lorsque la langue et la différence de culture sont des éléments majeurs pour la réussite de la mission.

L'audit interne, rattaché à la direction financière, rend compte de ses travaux au comité exécutif, à la direction de l'entité concernée et, le cas échéant, à la direction du réseau de distribution partagée. Cette tâche se matérialise par un rapport dans lequel sont consignés un résumé des conclusions d'audit, un plan des actions que la société concernée s'engage à mettre en place, ainsi que les recommandations détaillées par processus. Les rapports ont, au préalable, fait l'objet d'une procédure contradictoire. Le suivi de la réalisation des recommandations et de la mise en application des plans d'actions émises par les sociétés est partie prenante de la responsabilité de l'audit interne. Il est soutenu dans cette tâche par le comité exécutif, ainsi que par la direction des entités auditées.

L'audit interne présente chaque année à la commission "Audit et Finance" une synthèse sur la réalisation du programme d'audit et les principales conclusions de ses missions.

Les Commissaires aux comptes et les réviseurs externes

Les Commissaires aux comptes - choisis pour leur capacité à offrir une couverture mondiale et globale des risques du Groupe et pour leur savoir-faire - complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne du Groupe. Leurs travaux de révision semestriels ainsi que les audits préliminaires portant sur des points particuliers apportent au Groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

Les procédures

Au-delà de cette organisation, le Groupe a mis en place des délégations de responsabilités qui précisent celles des principaux cadres dirigeants. Les procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements existent dans les différentes entités du Groupe et renforcent ainsi le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications ISO 9000/2000 et ISO 14001, garantissant ainsi à nos consommateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement des principaux sites de production du Groupe.

Le Code de Conduite des Achats fixe les règles de bonnes pratiques à adopter par l'ensemble des acheteurs du groupe Rémy Cointreau et évite des dérives dommageables aux intérêts du Groupe.

Dans le cadre d'une politique d'assurance Groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus par l'ensemble des sociétés concernées.

Rémy Cointreau s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. L'unicité des définitions et des principes de valorisation et de traitement des données comptables et financières pour les trois processus du budget, des réactualisations du budget et des clôtures permet de garantir la comparabilité des données. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La disponibilité de cet ensemble de règles sur l'intranet du Groupe doit garantir la régularité de sa mise à jour et l'assurance que l'ensemble des financiers soit en possession de la même information.

L'utilisation du logiciel Hyperion par toutes les entités du Groupe est de nature à renforcer la fiabilité et la sécurité du processus de production des informations comptables et financières. Le Groupe dispose en outre d'une équipe support qui met à jour le paramétrage des états comptables et financiers d'Hyperion.

Opérations de trésorerie

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction de la trésorerie Groupe qui rapporte au directeur financier du Groupe. Ce département est constitué d'une équipe de sept personnes dont quatre cadres, chacun expert dans son domaine de responsabilité. Conformément aux règles de bonne gestion de la fonction, le département est organisé autour de deux pôles d'activités placés sous la responsabilité du trésorier Groupe, le front-office en charge de la passation des opérations de marché et le back-office en charge du contrôle desdites opérations et

de la production des reportings à la Direction générale. Le département est équipé de systèmes performants actuellement en cours de migration afin d'intégrer les exigences des normes IFRS .

La politique de gestion des risques de marchés ainsi que la politique de financement sont élaborées conjointement par le trésorier et le directeur financier du Groupe puis soumis au comité exécutif pour approbation. Un rapport d'activité est régulièrement présenté au comité d'audit.

Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe ;
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe ;
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

L'organisation

Plusieurs services concourent au processus de production des informations comptables et financières consolidées du Groupe :

- les services de comptabilité et de consolidation
- le contrôle de gestion
- les systèmes d'information
- la trésorerie
- le service juridique
- le service fiscalité.

Ces services doivent s'assurer que les différentes entités du Groupe connaissent parfaitement les nouveautés - en matière de législation, de recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers et de procédures internes au Groupe - existantes à chaque clôture, ainsi que leur traitement. Ils participent à la validation des données retraitées selon les principes comptables du Groupe et à l'analyse desdites données.

Par ailleurs, des commissions financières animées par le Groupe et réunissant les directions financières des sociétés du Groupe sont organisées. Ces commissions participent à la création et à l'entretien d'une culture financière au sein du Groupe, informent sur la politique financière du Groupe et traitent des normes et procédures à appliquer, des actions correctrices à apporter et du contrôle interne relatif aux données comptables et financières.

Processus de clôture et de consolidation statutaire

Rémy Cointreau élabore des données consolidées sur une fréquence mensuelle. Le degré de précision des consolidations mensuelles est le même que celui requis pour les consolidations semestrielle et annuelle, à l'exception de certaines informations - notamment les analyses - propres à l'annexe et qui ne sont alors pas exigées des filiales.

Pour ces processus de consolidation, le Groupe émet des instructions rappelant les dates clés du calendrier ainsi que les points qui nécessitent une attention particulière de la part des directions financières des sociétés.

Les clôtures mensuelles précédant celle du semestre ou de l'année servent de préclôture et permettent d'identifier et d'anticiper le traitement des opérations particulières et non récurrentes, telles que les restructurations et les réorganisations. Toutes les sociétés du périmètre de consolidation transmettent au Groupe les données déjà retraitées (pour être en conformité avec les principes comptables internes).

Le Groupe organise des réunions régulières avec ses Commissaires aux comptes pour préparer la revue de la clôture des comptes et pour anticiper le traitement des opérations complexes.

Le comité "Audit et Finance" constitué au sein du Conseil d'administration et chargé de formuler des recommandations à ce dernier sur la politique financière et le contrôle interne se réunit au moins deux fois par an pour demander aux Commissaires aux comptes de présenter leur synthèse sur l'arrêté des comptes annuels et semestriels et d'apporter toute précision utile à l'exercice de sa mission. Ce comité procède en outre à des revues spécifiques autour des thèmes relatifs aux politiques comptables et financières.

Processus de planification et de contrôle budgétaire

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures. Hyperion est également utilisé pour la remontée, la consolidation et les retraitements en central des données prévisionnelles.

Conclusion

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité et de la documentation de son système de contrôle interne, visant à terme à évaluer l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne.

6.1.4.4 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration ayant opté lors de sa séance du 7 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général, la Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par ce dernier.

Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve que l'acte qu'il accomplit entre dans l'objet social et ne soit pas expressément réservé aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

À titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, le Directeur général doit s'assurer avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'administration pour les opérations sortant du cadre de la gestion courante, spécialement pour :

- cautionner, avaliser ou donner des garanties, sauf dans les conditions prévues ci-dessous ;
- faire des acquisitions, aliénations et échanges de biens et droits mobiliers ou immobiliers et engager des investissements d'un montant supérieur à 10 000 000 euros par opération ;
- conclure avec d'autres entreprises, françaises ou étrangères, tous traités de participation ou d'exploitation en commun ;
- faire à toutes sociétés déjà constituées tous apports en numéraire ou en nature, en propriété ou en jouissance, pour un montant supérieur à 10 000 000 euros par opération ;
- intéresser la Société dans tous groupements d'intérêt économique ou autres, affaires, associations ou sociétés de personnes ou de capitaux, en France ou à l'étranger, par voie de création ou de concours à leur création, par souscription ou apports en espèces ou en nature, par achats d'actions, droits sociaux ou autres titres et, généralement, sous toute forme quelconque et pour un montant excédant 10 000 000 euros par opération ;

- aliéner des participations pour un montant supérieur à 10 000 000 euros par opération ;
- consentir des prêts, crédits et avances à des personnes morales tiers au groupe Rémy Cointreau pour un montant supérieur à 10 000 000 euros par emprunteur ;
- contracter tous emprunts ou obtenir des facilités de caisse, avec ou sans hypothèque ou autres sûretés sur des éléments de l'actif social, pour un montant global dépassant 46 000 000 euros au cours d'un même exercice.

Le Conseil d'administration a en outre autorisé, pour une année, le Directeur général à donner au nom de la Société des cautions, avals ou garanties, dans la limite d'un montant global de 46 000 000 euros.

Tout engagement qui excède ce plafond global doit faire l'objet d'une autorisation particulière du Conseil.

Le Conseil d'administration a également autorisé le Directeur général à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, sans limite de montant.

Le Directeur général a par ailleurs constitué un comité exécutif dont la composition a été soumise pour approbation au Conseil d'administration. Ce comité exécutif a pour mission d'assister en permanence le Directeur général sur le plan opérationnel, tant en ce qui concerne la prise de décisions que leur mise en œuvre. Il est actuellement composé de cinq directeurs opérationnels

Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rémy Cointreau et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 juin 2005

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young
Richard Olivier

Auditeurs et Conseils Associés SA
Membre de NEXIA International
François Mahé

6.1.5 Audit externe

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau pour l'exercice 2005 s'élèvent à 1,06 million d'euros. Ils se répartissent comme suit :

(M€)	Barbier Frinault & Autres (réseau Ernst & Young)				Auditeurs & Conseils Associés S.A.			
	Montant		%		Montant		%	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	660	715	70 %	44 %	112	117	100 %	100 %
Missions accessoires	15	98	2 %	6 %	-	-	-	-
Sous-total	675	813	71 %	50 %	112	117	100 %	100 %
Autres prestations								
Autres prestations	273	828	29 %	50 %	-	-	-	-
Sous-total	273	828	29 %	50 %	-	-	-	-
Total	948	1 641	100 %	100 %	112	117	100 %	100 %

Les autres prestations concernent essentiellement des conseils fiscaux rendus dans des pays où la révision des comptes est effectuée par des auditeurs indépendants.

6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de la société ou dans une société contrôlée par ou qui contrôle la société

6.2.1 Rémunération des mandataires sociaux au 31 mars 2005

	Durée des fonctions	Salaire fixe	2004/2005 financial year			Total	% salaire variable/Salaire fixe
			Salaire variable comprenant bonus et intéressement exercice 2003/2004 FY	Avantages en nature	Jeons de présence exercice 2003/2004		
Conseil de surveillance ou Conseil d'administration							
Dominique Hériard Dubreuil	7 mois	123 018*	-	-	\$ 29 083**	145 563 €	
François Hériard Dubreuil	12 mois	264 827*	-	-	22 545	287 372 €	
Marc Hériard Dubreuil	12 mois	264 585*	-	-	22 545	287 130 €	
Pierre Cointreau	12 mois	-	-	-	22 545	22 545 €	
Patrick Duverger	12 mois	-	-	-	22 545	22 545 €	
Brian Ivory	12 mois	-	-	-	22 545	22 545 €	
Jürgen Reimnitz	12 mois	-	-	-	22 545	22 545 €	
Guy Le Bail	12 mois	-	-	-	22 545	22 545 €	
Alain Bodin	12 mois	-	-	-	22 545	22 545 €	
Gérard Epin	12 mois	-	-	-	22 545	22 545 €	
Xavier Bernat	12 mois	-	-	-	22 545	22 545 €	
Håkan Mogren	12 mois	-	-	-	22 545	22 545 €	
Directoire d'avril à août 2004							
Dominique Hériard Dubreuil	5 mois	87 870*	-	-	-	87 870 €	-
Alain Emprin	5 mois	132 429	138 188	2 043	-	272 660 €	46 %
Pierre Soussand	5 mois	103 875	105 576	1 705	-	211 156 €	43 %
Hubertus van Doorne	4 mois	96 652	166 838	178	118 000**	381 668 €	50 %
Direction générale							
Septembre 04 à mars 05							
Jean-Marie Laborde	7 mois	298 694	16 667	2 743	-	318 104 €	
		1 371 950	427 269	6 669	388 540	2 194 428 €	

* Rémunérations reçues d'une société contrôlant Rémy Cointreau.

** Jetons de présence payés par une société contrôlée par Rémy Cointreau.

Les membres du Directoire ou le Directeur général du Groupe bénéficient :

- d'un bonus calculé sur leur salaire fixe de base et fonction de critères quantitatifs basés sur l'évolution des résultats du Groupe et de critères qualitatifs sur leur performance individuelle,
- comme d'autres cadres supérieurs du Groupe, d'une majoration de l'indemnité légale payable au moment du départ, ainsi que d'une possibilité de retraite supplémentaire, souscrite auprès d'une compagnie d'assurances, leur permettant, si ils sont salariés de l'entreprise au moment de leur départ en retraite, de bénéficier d'une retraite supplémentaire d'un maximum de 11,5 % de leur dernière rémunération. Cet engagement est valorisé et comptabilisé au titre des engagements de retraite.

	Durée des fonctions	Salaire fixe	Exercice 2003/2004		Total	% salaire variable /salaire fixe
			Salaire variable	Jetons de présence		
Conseil de surveillance						
François Hériard Dubreuil	12 mois	-	-	21 263	21 263	
Marc Hériard Dubreuil	12 mois	-	-	21 263	21 263	
Pierre Cointreau	12 mois	-	-	21 263	21 263	
Patrick Duverger	12 mois	-	-	21 263	21 263	
Brian Ivory	12 mois	-	-	21 263	21 263	
Eduardo Malone	6 mois	-	-	10 631	10 631	
Jurgen Reimnitz	12 mois	-	-	21 263	21 263	
John Wong	9 mois	-	-	15 947	15 947	
Guy Le Bail	12 mois	-	-	21 263	21 263	
Alain Bodin	9 mois	-	-	15 947	15 947	
Gérard Epin	6 mois	-	-	10 631	10 631	
Directoire						
Dominique Hériard Dubreuil	12 mois	216 650*	-	21 263**	242 033	-
Hubertus van Doorne	12 mois	330 248	136 452	60 000**	526 700	41 %
Alain Emprin	12 mois	305 131	109 529	-	414 660	36 %
Bruno Mouclier	12 mois	269 925	103 699	-	373 624	38 %
Pierre Soussand	12 mois	229 073	93 326	-	322 399	41 %
		1 351 027	443 006	283 260	2 081 413	

* Rémunération reçue d'une société contrôlant Rémy Cointreau.

** Jetons de présence payés par une société contrôlée par Rémy Cointreau.

6.2.2 Options d'achat d'actions conférées aux organes d'administration et de direction sur les titres de capital de Rémy Cointreau

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code du commerce modifié par la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, nous vous informons que les mandataires sociaux se sont vus consentir au cours de l'exercice 2004/2004, les options d'achat d'actions Rémy Cointreau suivantes :

Options attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux

Bénéficiaires	Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice (€)	Date échéance du plan
Jean-Marie Laborde	Rémy Cointreau	24/12/2004	40 000	28,07	23/12/2014

Plan du 24 décembre 2004 :

(Date d'échéance : 23 décembre 2014. Prix des options de souscription : 28,07 €)

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions sont indiquées au paragraphe 3.2.4.

La part de capital et de droits de vote détenue par les membres du Conseil d'administration au 8 décembre 2004 est mentionnée au paragraphe 3.3.1.

Options levées durant l'exercice par les mandataires sociaux

Bénéficiaires	Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice (€)	Cours moyen de la levée (€)
François Hériard Dubreuil	Rémy Cointreau	07/12/1999	10 000	16,36	30,86
François Hériard Dubreuil	Rémy Cointreau	28/04/1999	10 000	12,20	26,00
Marc Hériard Dubreuil	Rémy Cointreau	07/12/1999	10 000	16,36	30,86
Marc Hériard Dubreuil	Rémy Cointreau	28/04/1999	10 000	12,20	26,00
Guy Le Bail	Rémy Cointreau	25/03/1998	10 000	13,55	31,05
Hubertus van Doorne	Rémy Cointreau	07/12/1999	15 000	16,36	30,00
Hubertus van Doorne	Rémy Cointreau	28/04/1999	10 000	12,20	29,90

Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre d'options est le plus élevé

Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre total d'options	Prix d'exercice (€)	Date échéance du plan
Rémy Cointreau	24/12/2004	137 000	28,07	23/12/2014

Options levées durant l'exercice par dix salariés du Groupe, non mandataires sociaux, ayant exercé le plus grand nombre d'options

Société ayant attribué les options	Date des plans	Nombre total d'options	Prix d'exercice (€)	Cours moyen de la levée (€)
Rémy Cointreau	25/03/1998	12 350	13,55	30,60
Rémy Cointreau	28/10/1998	4 666	13,55	29,94
Rémy Cointreau	28/04/1999	22 800	12,20	28,28
Rémy Cointreau	07/12/1999	15 549	16,36	29,05
Rémy Cointreau	01/03/2001	51 000	27,10	31,23

6.2.3 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration

Voir le rapport spécial des Commissaires aux comptes au 31 mars 2005 figurant au Chapitre 5, paragraphe 5.3 du présent document de référence.

Aucune opération ne présentant pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, autre que celle visée au chapitre 5, paragraphe 5.3 du présent document de référence et au paragraphe 6.1.4.8 ci-dessus, n'a été conclue avec des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

6.2.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

6.3 Intéressement du personnel

6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Des contrats d'intéressement et/ou de participation sont en vigueur dans la majorité des sociétés du Groupe en France, et couvrent plus de 95 % des salariés en France.

Un des contrats d'intéressement en vigueur, couvrant 70 % des salariés français, a été revu lors de cet exercice, et a permis de renforcer la prise en compte des enjeux stratégiques du Groupe au travers de critères et objectifs de performance reliés directement à l'activité, au développement économique, à la profitabilité, à la maîtrise des coûts et à l'excellence industrielle et opérationnelle. La revue annuelle de l'ensemble de ces objectifs, corrélés aux ambitions du Groupe, permet de développer la contribution de chaque salarié à la réalisation de ceux-ci.

Au titre de ces différents accords d'intéressement pour l'exercice 2004/2005, les montants versés représentent 9,75 % du salaire annuel pour 70 % des salariés français, dans la limite des plafonds légaux.

Le montant de l'intéressement versé sur les trois derniers exercices s'élève à :

2004/2005 :	3 957 120 €
2003/2004 :	4 050 058 €
2002/2003 :	4 233 510 €

6.3.2 Options conférées au personnel sur des actions de Rémy Cointreau

Voir les paragraphes 3.2.2 et 3.2.4 du présent document de référence sur l'autorisation en cours et les options existantes.

7. Évolution récente et perspectives d'avenir

7.1 Évolution récente

- La saisonnalité du Groupe se caractérise par un niveau d'activité traditionnellement faible en avril et en mai. Sur ces deux premiers mois de l'exercice, l'activité du Groupe représente moins de 10 % du chiffre d'affaires annuel.
- La société a conclu le 7 juin 2005 avec dix-sept banques le refinancement de son crédit syndiqué de 500 millions d'euros conclu en juin 2003.

Outre une amélioration très sensible des conditions de crédit (commission d'arrangement, marge de départ et commission de non-utilisation), ne subsiste plus qu'un seul covenant financier qui est Dette/EBITDA.

Enfin, le profil de la dette s'est également amélioré puisque le nouveau crédit syndiqué est intégralement remboursable en juin 2010 avec une option d'extension en juin 2012, sous réserve de l'accord des banques. Pour une utilisation annuelle moyenne de 300 millions d'euros, l'économie dégagée sur les frais financiers représente 2,2 millions d'euros.

- Le 27 juin, Rémy Cointreau et son partenaire Takirra ont signé les accords avec le groupe CEDC relatifs à la cession de la société polonaise de production et distribution Bols Sp. zoo pour un montant total de 270 millions \$. Le paiement sera pour partie en cash, entre 45 % et 55 % de la transaction, montant qui n'est pas encore arrêté, et en actions CEDC à hauteur de près de 10 % pour chacun.

Sous réserve de l'approbation par les autorités de concurrence polonaise, cette opération devrait être effective fin août 2005.

7.2 Perspectives d'avenir

De par la nature même de ses activités et la répartition internationale de son chiffre d'affaires, Rémy Cointreau a une sensibilité marquée aux fluctuations à moyen terme des devises et à l'évolution des échanges internationaux.

L'exercice 2005/2006 supportera encore un effet défavorable lié à l'appréciation de l'euro dans la mesure où il est peu probable que l'euro se déprécie suffisamment pour se situer au niveau des cours garantis de l'exercice précédent (1 euro = 1,19 pour le dollar). Le Groupe a établi son plan opérationnel 2005/2006 sur la base d'une parité de 1 euro = 1,30 dollar.

Dans le même temps, la bonne tenue du marché américain et la reprise des affaires en Asie sont des facteurs encourageants pour le développement de nos marques. Dans ce contexte, l'exercice 2005/2006 est abordé comme une année de poursuite du développement de Rémy Cointreau à travers :

- la continuation de la politique de hausse de prix et de montée en gamme engagée depuis 2 ans,
- le lancement de nouvelles initiatives marketing et de distribution,
- la poursuite des actions de maîtrise des coûts et de réduction de la dette.

Ces différents facteurs devraient se traduire par une progression significative du résultat opérationnel, mesuré à cours de change identiques.

Rémy Cointreau
21, boulevard Haussmann - 75009 Paris

www.remy-cointreau.com

Réalisation : Franklin Partners